Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 6970247
Centre d'intérêt: 160

Rapport financier annuel des collèges publics : tenant lieu de document 4A et renseignement[s] supplémentaires au sens du règlement sur les rapports financiers : année financière 1988-1989 / Direction générale de l'enseignement collégial. -- [Québec] : La Direction, 1989.
[204] p. ; 36 cm.

Code: 1523-0108 ; 89-0233.

ISBN 2-550-19871-9

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial

Descripteur(s): Gestion financière * Comptabilité * Rapport annuel * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Etats financiers

Le document sert à présenter aux collèges la structure des informations demandées dans les états financiers de l'année scolaire 1988-1989. Les formulaires sont groupés en trois chapitres: fonds de fonctionnement, fonds des investissements et fonds spéciaux. Des explications accompagent chacun des formulaires pour aider à les compléter. Il est à noter que les données doivent être entrées sur une feuille de calcul électronique et transmises sur disquettes au Ministère.

Type de document: e

EDUQ
8970247

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DES COLLÈGES PUBLICS

TENANT LIEU DE DOCUMENT 4A ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LES RAPPORTS FINANCIERS

ANNÉE FINANCIÈRE 1988-1989

Québec

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DES COLLÈGES PUBLICS

TENANT LIEU DE DOCUMENT 4A ET RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRES AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LES RAPPORTS FINANCIERS

ANNÉE FINANCIÈRE 1988-1989

Direction générale de l'enseignement collégial

© Gouvernement du Québec 1989

Dépôt légal: deuxième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-19871-9

OBJET DU DOCUMENT

Le présent document sert à présenter aux collèges la structure des informations demandées dans les états financiers de l'année scolaire 1988-1989. Les données sont entrées par les collèges sur une feuille de calcul électronique. Des explications sont présentées dans le document (verso des pages) pour aider à le compléter.

Le rapport financier 1988-1989 n'est pas télétransmis: le collège doit faire parvenir à la Direction générale de l'enseignement collégial deux copies du rapport sur disquettes.

Le rapport doit être accompagné au besoin de certaines pièces justificatives ou d'explications additionnelles. Au besoin, le collège utilisera le document non informatisé "Renseignements sur le collège et notes aux états financiers".

Le rapport financier comprend aussi le document contenant l'opinion du vérificateur et les réponses de ce dernier au questionnaire qui lui est destiné. Tous ces documents doivent être produits à la DGEC avant le 1er novembre 1989.

Le collège doit faire parvenir à la DGEC au plus tard le 1er décembre 1989 une résolution du Conseil d'administration adoptant ou refusant, le cas échéant:

- le document 4A et les renseignements supplémentaires;
- les notes aux états financiers;
- le rapport du vérificateur;
- le questionnaire à l'intention du vérificateur.

Au besoin, le collège et le vérificateur externe peuvent référer aux documents de codification de la DGEC concernant la comptabilisation des cégeps:

- document "4B/4C", édition 1985-1986;
- cahier de comptabilisation.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science - DGEC - Juin 1989

PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS EN 1988-1989

1- Arrimage des différentes pages du RFA 88-89 avec la terminologie utilisée dans le régime budgétaire et financier;

2- Page 01: ajout d'une case (L06') pour inscrire les comptes à recevoir MESS - autres que DGEC;

Ajout de cases à l'actif (L10' et L10") et au passif (L35" et L35"') pour inscrire les traitements anticipés ou différés;

3- Page 03: pour les cégeps complétant cette page, ajout d'un report automatique à la page 01, ligne 51', afin de distinguer le solde de fonds approprié de l'ensemble du solde de fonds du collège;

4- Page 06: cette page est maintenant complètement automatisée. En apparence seulement, les colonnes 08, 09 et 10 ont été conservées;

5- Page 06': accessibilité à certaines cases afin d'inscrire les revenus alloués par la DGEC pour les agents de bureau, classe II, et les dépenses relatives aux années antérieures;

6- Page 07: ajout de deux cases (L11) pour distinguer les encaissements de l'année courante de ceux de l'année antérieure;

Ajout d'une case (L20") pour inscrire tout ajustement spécial;

7- Page 11: intégration à même les avances inter-fonds des immobilisations en régie (L01");

Ajout de deux lignes pour inscrire les transferts de liquidités au fonds des investissements (L01) ainsi que les intérêts à recevoir au 30 juin 1989 générés par ces transferts (L01");

8- Page 12: modification de cette page afin de virer aux revenus de l'année les soldes du 30 juin 1988 (C03) et d'inscrire les revenus reportés de l'année 88-89 (C05');

9- Page 13: modification de ces pages afin d'inscrire les certifications de crédits reportées par champ d'activités;

10- Pages 13 et 14: modification de ces pages afin de virer aux revenus de l'année les soldes du 30 juin 1988 (P13 C04 et P14 C03) et d'inscrire les certifications de crédits reportées de l'année 88-89 (C08);

11- Pages 17 et 20: modification de ces pages afin d'inscrire les revenus provenant de la DGEC (P17 L00 et P20 L0', L0" et L0"');

12- Page 17: ajout d'une ligne (L04') pour inscrire les revenus correspondant à la dépense de professeurs financés par autres sources que la DGEC (P19 L04);

13- Page 18: ajout de deux lignes pour inscrire la dépense des contrats d'enseignement relatifs à l'Acupuncture, l'École de musique et Danse ballet (L20' et L20");

Ajout d'une ligne pour inscrire la dépense «sous-embauche» (L22') afin de permettre le virement à la réserve «Perfectionnement» au bilan (P01 L48);

14- Page 19: ajout de la L18' pour inscrire les montants à récupérer sur des congés à traitement différé d'enseignants affectés à d'autres champs que le champ 1000;

Automatisation de la dépense admise concernant les avantages sociaux (L06);

15- Pages 22, 23, 25 et 32: ajout d'une colonne pour inscrire dans les revenus de l'année les virements de certifications de crédits reportées du 30 juin 1988 (C03');

Ajout d'une colonne pour inscrire des revenus d'imputation pour contrebalancer en tout ou en partie la dépense assumée par le collège (C03");

16- Page 23: ajout d'une case pour inscrire les revenus de certifications de crédits concernant les clientèles temporaires (L08 C02);

Ajout d'une case pour inscrire les revenus correspondant à la dépense reliée à l'utilisation des MED financée par le collège au champ 8100 (L08' C04);

17- Pages 23 et 24: ajout d'une ligne pour inscrire les traitements des congés anticipés ou différés (P23 L07' et P24 L22');

18- Page 26: automatisation de la dépense admise concernant le perfectionnement des professionnels et du personnel de soutien (L25 et L26);

PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS EN 1988-1989 (suite)

19- Page 27: ajout d'une case pour financer ou récupérer les intérêts calculés avec le chiffrier des intérêts (L09 C01');

20- Pages 29 et 35: ajout d'une colonne pour inscrire dans les revenus de l'année les virements de certifications de crédits reportées du 30 juin 1988 (C05');

21- Pages 30 et 35: ajout d'une ligne pour répartir les traitements autres personnels par catégories de personnels (P30 L31 et P35 L27);

22- Page 31: ajout de deux lignes pour inscrire les revenus de certifications de crédits FME (autres que pour les collèges fiduciaires) (L02') et ceux reliés à l'encadrement de la clientèle temporaire (L02");

23- Page 32: répartition des revenus en deux catégories: les enseignants (L01 à L08) et les autres personnels (L09 à L16);

24- Page 33: automatisation de la dépense admise concernant les avantages sociaux enseignants (L21);

Les dépenses inscrites aux lignes 06, 13, 15, 19, 21', 27 et 28' ne concernent que les personnels non enseignants;

25- Pages 39, 40, 41, 42, 43 et 44: ajout d'une colonne pour inscrire dans les revenus de l'année les virements de certifications de crédits reportées du 30 juin 1988 (P39 et P40 C03' et P41 P42 P43 P44 C04');

26- Page 39: ajout d'une case servant à faire apparaître ou non les renseignements nominatifs des pages 39 à 51 inclusivement. Le collège doit inscrire ces renseignements nominatifs au bas du chiffrier Revenus-Dépenses;

27- Pages 47 et 48: ajout de deux lignes (L01' et L12') concernant les MED affectés à la clientèle temporaire;

Ajout d'une ligne (L20') pour inscrire une dépense reliée à l'utilisation financée par le collège au champ 8100;

Tous les MED doivent être présentés dans les pages 47;

28- Page 49: séparation de cette page en deux parties, les non-MED 200 charges aux adultes et les non-MED affectés à la clientèle temporaire;

29- Page 50: page désormais réservée pour les cas de dérégionalisation - autres personnels seulement;

30- Page 53: ajout de cases pour inscrire les revenus afférents à la CSST, RAAQ et libérations syndicales non incluses dans la tâche. Les dépenses doivent être présentées au brut;

Ajout d'une ligne 13' pour inscrire les dépenses afférentes aux articles 3.3.10 FEQ et 3.3.11 FNEEQ (libérations syndicales);

31- Page 57: regroupement des lignes 21, 22 et 23, colonne 02, sous la ligne 20, colonne 02 (remboursement des frais financiers);

32 - Page 75: regroupement des revenus sur placement autres qu'en fiducie avec les frais de crédit, de fiducie, d'émission d'obligations;

33- Page 76: ajout d'une ligne 08' pour distinguer les rachats d'obligations effectués par le fonds d'amortissement, de ceux effectués par le service de la dette ou financés par emprunt temporaire;

34- Page 80: dans la colonne 7 des lignes 12 à 18, intégration des sommes inscrites à «comptes à recevoir» et «autres»;

35- Disparition des pages 05, 08 et [illegible]B.

36- Ajout de plusieurs messages d'erreurs.

Informations d'ordre général concernant la présentation des données et l'utilisation du microsystème

Pendant la préparation du RFA, le Service du financement et du contrôle offre un service de support téléphonique et d'aide sur place dans certains cas. Le collège est invité à contacter au besoin le ou la responsable désigné(e) pour chaque collège.

Il est essentiel que le collège ne modifie d'aucune manière le chiffrier électronique: il ne faut pas modifier le nom des fichiers car les relations entre la feuille "1RD8889" et la feuille "2BL8889" ne se feraient plus !

Toute modification non autorisée au système qui serait détectée par le Ministère lors de l'analyse entrainera le refus du RFA et l'obligation pour le collège de reprendre le travail.

Comme l'an dernier, le collège ne doit indiquer une allocation ou un revenu correspondant à une lettre d'autorisation que lorsqu'il a bien reçu telle allocation ou telle autorisation. En effet, le système est entièrement numérique (admet les nombres négatifs ou positifs) et les ajustements nécessaires sont faits par le système (autorèglement) ou par le Ministère lors de l'analyse.

Le système est bâti à partir de deux chiffriers principaux: le nom et le numéro du collège sont à inscrire (et peuvent être modifiés) dans le chiffrier appelé "1RD8889". **Ne chargez pas dans la mémoire vive les deux chiffriers en même temps:** les deux chiffriers sont **en mode de calcul manuel**.

Il convient d'utiliser les chiffriers en mode de précision d'affichage: les données observées à l'écran sont alors égales aux données utilisées par le système (pas de décimales cachées). Il faut donc s'assurer que dans le menu OPTIONS le système affiche ***Précision maximum***. (Le système affiche l'inverse du mode dans lequel il est !).

Le collège peut entrer les données dans l'ordre qui lui convient. La structure des deux chiffriers est illustrée dans la figure ci-dessous:

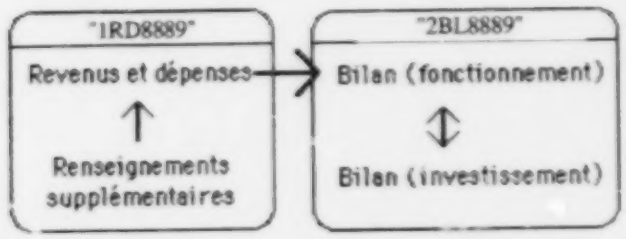

Lorsqu'on charge le chiffrier du bilan, si on répond (clique) qu'on veut la mise à jour des données à partir du chiffrier "1RD8889", il faut compter entre 5 et 7 minutes pour que l'opération se fasse. Cette opération ne peut être effectuée que lorsqu'on vient de charger le chiffrier "2BL8889".

Chaque page des chiffriers (appelée aussi feuille de calcul électronique) est nommée pour faciliter l'utilisation du système. Par exemple, si on veut se rendre dans la page 6 de "2BL8889", il suffit d'aller dans le menu SÉLECTION, de choisir ATTEINDRE, puis de sélectionner le nom **Page06** (via le le bouton "Ascenseur") ou simplement d'écrire **Page06** et de cliquer sur **OK** pour arriver directement à la page choisie.

Dans le cas des pages répétitives (ex.: page 62A,B...), le nom **Page62** réfère à l'ensemble des pages 62A,B... qui sont les unes à la suite des autres. On peut aussi les atteindre individuellement en demandant par exemple "**Page62a**".

Dans le cas des pages 06' et 21', on a dû les nommer: **Page06.prime** et **Page21.prime**.

Lorsqu'on indique un nombre avec une décimale, il faut utiliser la virgule (,) et non le point (.) si le clavier est "localisé" canadien-français.

Le système doit contenir la fonte (caractère) **"Helvetica 9"**: c'est avec cette fonte que les deux feuilles de calcul ont été élaborées.

La séparation des tranches de mille est effectuée de manière automatique par le système: pour écrire 35 000, il faut inscrire 35000 et le système affichera 35 000 dans la case concernée.

Si, par erreur, un collège inscrit un "espace" dans une case devant recevoir un nombre, il peut arriver que cela entraîne un message d'erreur dans une autre case faisant intervenir le nombre (qui est alors lu comme du texte !).

La présence dans une case d'un symbole de dollar "$" signifie que la case est protégée et qu'elle contient une équation. Si la case contient un double signe de dollar "$$", l'équation contenue dans la case fait intervenir une donnée provenant d'une autre page (référence "externe à la page").

Toute case contenant une équation est protégée et contient un signe qui permet de savoir qu'on ne doit rien y inscrire. Ainsi, si une case est la somme d'équivalents à temps complet, elle contiendra le symbole "ETC" (de manière analogue au "$" dans le cas des montants d'argent).

Les feuilles de calcul sont protégées AVEC un mot de passe. En conséquence, aucune macrofonction de modification ne peut être utilisée.

UTILISATION DES CHIFFRIERS DU RFA À PARTIR D'UN DISQUE RIGIDE

Le RFA 1988-1989 comporte plusieurs améliorations par rapport à celui de l'année 1987-1988. Deux changements majeurs ont entraîné une augmentation de la taille des chiffriers:

- le chiffrier "1RD8889" contient des zones sous la page 55 dans lesquelles le collège doit inscrire les renseignements nominatifs. Cette façon de faire permet en inscrivant un «x» dans la case appropriée (page 39) de faire apparaître les noms des employés concernés; autrement, les renseignements demeurent invisibles;

- le nombre de vérifications techniques (via les messages d'erreurs) a été augmenté. Cette amélioration devrait permettre d'éviter plusieurs erreurs ou oublis et faciliter le travail tant pour le collège que pour le Ministère.

Ces changements ont toutefois un inconvénient: la taille des chiffriers ne permet plus de les placer sur une seule disquette.

Pour la plupart des collèges, le RFA à retourner logera entièrement sur une disquette (en deux copies cependant) puisque seulement les chiffriers "1RD8889", "2BL8889" et "3SP8889" sont demandés.

Pour éviter des problèmes de mise à jour et de liaisons externes dans le cas du chiffrier des messages d'erreurs , nous recommandons fortement au collège d'utiliser le RFA avec un micro-ordinateur équipé d'un disque rigide (interne ou externe) et de procéder comme suit:

- Créer un dossier "RFA8889" sur le disque rigide;
- Copier dans ce dossier les cinq chiffriers fournis par le Ministère;
- Opérer toujours à partir des chiffriers situés dans le dossier du disque rigide;
- Faire les copies de sécurité sur disquettes en travaillant dans le bureau électronique «le Finder». Ne jamais utiliser la fonction "Enregistrer sous" pour transférer le RFA sur un disque souple.

Pour éviter des problèmes de liaisons, conserver les chiffriers "1RD8889", "2BL8889" et "3SP8889" sur une même disquette et les chiffriers"4Merr8889" et "5INT8889" sur une autre disquette.

EXPLICATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES PAGES "FRONTISPICES"

Chaque page du RFA fait l'objet d'explications au verso de la page précédente de telle sorte que les explications font face à la page concernée.

Les pages "frontispices" contiennent cette année les références permettant au lecteur de savoir d'où viennent les données ou bien à quel endroit elles se reportent.

Supposons que dans une page, on lise la case suivante:

05 07 12 $$

a) le double signe de dollar signifie que la donnée provient d'une page autre que la page concernée;

b) les chiffres signifient que la donnée inscrite automatiquement par le système **provient de la page 05, ligne 07, colonne 12.**

De manière analogue, si une case ne contient aucun signe ou un signe de dollar simple ($), la référence indique à quel endroit se **reportent les données** inscrites dans la case.

De cette manière, la lecture de chaque page permet de savoir de quel endroit viennent les données et à quel endroit elles sont reportées.

Il arrive des cas où le chiffre inscrit dans une case vient d'une (ou plusieurs) case(s) tout en se reportant ensuite dans une (ou plusieurs) autre(s) case(s). Dans ces cas, les informations sont explicites sur le "mouvement" suivi par les données.

EXPLICATIONS CONCERNANT L'UTILISATION DU CHIFFRIER "RELEVÉ DES ERREURS"

Un chiffrier servant à faire le relevé des messages d'erreurs est mis à la disposition des collèges. Lorsque le RFA est complété, il suffit de charger (seul) le chiffrier ("Relevé messages d'erreurs") et de répondre "OK" à la demande de mise à jour. Après quelques minutes, les données auront été importées à partir du RFA sur le rigide. Il faut ensuite demander le calcul (le chiffrier est en mode de calcul manuel). Imprimer le relevé afin de vérifier si des corrections doivent être faites.

LE CHIFFRIER SUR LES "RELEVÉS D'ERREURS" N'A PAS À ETRE ENVOYÉ AU MINISTERE.

Correspondance entre les pages du RFA 88-89 et les pages "feuilles électroniques"

Afin de faciliter la consultation du document et son utilisation, on trouvera dans cette page les correspondances entre les pages du RFA et celles des deux feuilles électroniques à utiliser pour imprimer les pages désirées du RFA.

Si on est dans la feuille "2BL8889" et qu'on veuille imprimer la page 11 du RFA, il faut demander d'imprimer de la page 9 à 9 !

Si on est dans la feuille "2BL8889" et qu'on veuille imprimer la page 26 du RFA, il faut demander d'imprimer de la page 11 à 11 !

Page	"Chiffrier"	Page	"Chiffrier"	Page	"Chiffrier"
1	2BL8889 p. 1	28	1RD8889 p. 13	55	1RD8889 p. 46
2	2BL8889 p. 2	29	1RD8889 p. 14	56	2BL8889 p. 15
3	2BL8889 p. 3	30	1RD8889 p. 15	57	2BL8889 p. 16
4	2BL8889 p. 4	31	1RD8889 p. 16	58	2BL8889 p. 17
5	Eliminée	32	1RD8889 p. 17	59	2BL8889 p. 18
6,6'	2BL8889 p. 5,6	33	1RD8889 p. 18	60	2BL8889 p. 19
7	2BL8889 p. 7	34	1RD8889 p. 19	61	2BL8889 p. 20
8	Eliminée	35	1RD8889 p. 20	62 A à F	2BL8889 p. 21
9	2BL8889 p. 8	36	1RD8889 p. 21	63 A à F	2BL8889 p. 27
10	Eliminée	37	1RD8889 p. 22	64 A	2BL8889 p. 33
11	2BL8889 p. 9	38	1RD8889 p. 23	65	Eliminée
12	2BL8889 p. 10	39	1RD8889 p. 24	66	Eliminée
13	2BL8889 p. 11	40	1RD8889 p. 25	67	2BL8889 p. 34
14	2BL8889 p. 12	41	1RD8889 p. 26	68	2BL8889 p. 35
15	2BL8889 p. 13	42	1RD8889 p. 27	69	2BL8889 p. 36
16	2BL8889 p. 14	43	1RD8889 p. 28	70	2BL8889 p. 37
17	1RD8889 p. 1	44	1RD8889 p. 29	71	2BL8889 p. 38
18	1RD8889 p. 2	45	1RD8889 p. 30	72	2BL8889 p. 39
19	1RD8889 p. 3	46	Eliminée	73	2BL8889 p. 40
20	1RD8889 p. 4	47 A à F	1RD8889 p. 31	74	2BL8889 p. 41
21,21'	1RD8889 p. 5,6	48 A à C	1RD8889 p. 37	75	2BL8889 p. 42
22	1RD8889 p. 7	49	1RD8889 p. 40	76	2BL8889 p. 43
23	1RD8889 p. 8	50	1RD8889 p. 41	77	2BL8889 p. 44
24	1RD8889 p. 9	51	1RD8889 p. 42	78	2BL8889 p. 45
25	1RD8889 p. 10	52	1RD8889 p. 43	79	2BL8889 p. 46
26	1RD8889 p. 11	53	1RD8889 p. 44	80	2BL8889 p. 47
27	1RD8889 p. 12	54	1RD8889 p. 45	81	2BL8889 p. 48

Si on est dans la feuille "2BL8889" et qu'on veuille imprimer les pages 70 et 71 du RFA, il faut demander d'imprimer de la page 37 à 38 !

Dans le bas à droite de chaque page explicative, on a aussi inscrit le numéro de page de la feuille électronique à imprimer.

Ainsi, on pourra lire "Impression BL 7" (page 7 à imprimer du chiffrier du "bilan") ou "Impression RD 4" (page 4 à imprimer du chiffrier "revenus et dépenses").

ORDRE SUGGÉRÉ POUR COMPLÉTER LE DOCUMENT

Bien que le RFA puisse être préparé dans un ordre choisi par le collège, il est plus facile de compléter le document selon l'ordre des reports effectués automatiquement par le système. En procédant ainsi, le collège "voit" apparaître les données de manière naturelle.

Fonds du fonctionnement

Annexes au bilan
(pages 7 à 16: compléter 16, puis 15, puis 14, etc.)

→ **Bilan et solde de fonds** (pages 1 à 4)

→ Page 6' → **État des résultats** (page 6) ← *Financement et récupération (page 36)*

→ Champ 1000 - Revenus et dépenses (pages 17 à 19)

→ Champs 2000 à 8000 - Autres revenus et dépenses (pages 20, 21 et 21')

→ Champ 9000 - Services autofinancés et cours d'été (pages 37 et 38)

Champ 8050 (page 22) ← Page 45

Champ 8100 (pages 23 et 24) ← Pages 47A à 48C, Pages 39 et 40

Champ 8150 (pages 23 et 24) ← Pages 41 et 42, Pages 50 et 51, Pages 52 à 55

Champs 8200 et 8300 (page 27)

Champ 8350 (pages 28 à 30)

Éd. des adultes (pages 31 à 35) ← Pages 43, 44, 49, 52 à 55

Fonds des investissements

Page 80
Page 58
Page 56
Page 57
Pages 78 et 79
Page 60
Pages 72 à 75
Page 70 (pour montant assumé des autres budgets par les normes)
Page 71
Pages 67 à 70
Page 61
Pages 62A à 64A
Page 77
Page 76
Page 59

Fonds de fonctionnement

Bilan

Bilan 1
Passif éventuel et engagements 2
Sommaire des appropriations du solde de fonds 3
Conciliation des soldes 4

Annexes au bilan
- État des résultats 6, 6'
- Subventions à recevoir ou à payer - DGEC 7
- Frais payés d'avance et frais différés 9
- Avance - Fonds des investissements 11
- Revenus reportés 12
- Certifications de crédits reportées 13
- Certifications de crédits reportées - Autres allocations spéciales 14
- Ajustements relatifs aux années antérieures 15
- Certifications de crédits au solde de fonds 16

Revenus et dépenses

Champ 1000
- Revenus, financement et récupération 17
- Dépenses par département 18
- Ajustement à la rémunération des enseignants 19

Champs 2000 à 8000
- Autres revenus 20
- Dépenses 21, 21'

Champ 8050 - Allocations spéciales enseign. - fns connexes
- Revenus et dépenses 22

Coûts de convention
- Enseignants - Revenus et dépenses (ch. 8100) 23, 24
- Autres personnels - Rev. et dép. (ch. 8150) 25, 26

Champs 8200 et 8300 - Location de locaux et de services; service de la dette à court terme 27

Champ 8350 - Autres allocations spéciales 28
- Résultats 29,30
- Revenus et dépenses

Éducation des adultes
- Revenus et dépenses (champ 9090) 31
- Coûts de conv. - Revenus et dép. (champ 9100) 32,33
- Budgets sp. - Résultats; rev. et dép. (champ 9350) 34,35

Champs 8900, 9900, 9082: financement et récup. 36

Champ 9000 - Services autofinancés et cours d'été
- Revenus 37
- Dépenses 38

Renseignements supplémentaires

Coûts de convention par certification de crédits au RFA
- Champ 8100 Enseignants - Revenus et dépenses 39,40
- Champ 8100 Autres pers. - Revenus et dépenses 41,42
- Champ 9100 Ens. et AP - Revenus et dépenses 43,44

Champ 8050 - Fonctions connexes à l'enseignement 45

Sécurité d'emploi et 200 charges aux adultes
- MED - Enseignants (champ 8100) 47AàF
- Substitutions (champ 8100) 48AàC

Non-MED (ens.) sur 200 charges (Champ 9100) 49
MED - Dérégionalisation - autres pers. (champ 8150) 50
MED - autres personnels (champ 8150) 51
Invalidité (30 jours et plus), maternité, paternité, adopt. 52
CSST, RAAQ et libérations syndicales non incluses 53
Congés sociaux 54,55

Note: Comment on peut [illegible]

Fonds des investissements

Bilan

Bilan, passif éventuel et engagements 56
Conciliation et composition du solde de fonds 57
Évolution de la situation financière 58
Fonds en fiducie et subventions à recevoir 59
Immobilisations 60

Annexes au bilan

Initiatives nouvelles et parachèvements en cours
- Sommaire 61
- Projets dont les dépenses sont réparties au décret 62AàF
- Projets dont les dép. ne sont pas réparties au décret 63AàF
- Projets dont les dép. sont réparties - CACP 64A

Dépenses à même les allocations spéciales
- De l'année 1986-1987 67
- De l'année 1987-1988 68
- De l'année 1988-1989 69

Dépenses à même les allocations normalisées 70
Sommaire des dépenses assumées par le collège 71
Autres acquisitions d'immobilisations approuvées 72
Contrats de location-acquisition 73
Acquisition et disposition d'actifs 74
Fonds de donation et frais de financement des invest. 75
Obligations à payer et fonds d'amortissement 76
Billets et hypothèques à payer 77
Récupération de taxe fédérale, rabais ou escomptes 78
Revenus divers 79
Financement 80

Fonds spéciaux

Bilan 81

Page 01 FONDS DE FONCTIONNEMENT **BILAN AU 30 JUIN 1989** Page 01

DONNÉES APRES ANALYSE DU MINISTERE

	ACTIF	1988-1989	1987-1988
		1	2	3	4
01	0010				
02	00				
03	0				
04	004		Si>0: 07 21 01$$		Si>0: 07 04 01$$
05	0050	COMPTES A RECEVOIR		$		$
06	0051	MESS - DGEC				
06'	0051	MESS - autres que DGEC				
07	0059	MMSR - CFP				
08	0055	Autres ministères québécois				
09	0057	Autres organismes				
10	0056	Individus				
10'		Congés à trait.anticipé enseig.				
10"		Congés à trait.anticipé aut. pers.				
11	0058	Autres sources				
13	0060	AVANCES INTER-FONDS		$ XXXXXXX		$
14	00	fonds des investiss.	$$	XXXXXXX	$$	XXXXXXX
1		autres fonds		XXXXXXX		XXXXXXX
17		collégiales				
18	006	ts de revente		XXXXXXX		XXXXXXX
22	0090	AUTRES ACTIFS		$		$
23	0070	Frais payés d'avance	09 15 03 $$		09 15 01 $$	
24	0091	Frais différés	09 31 04 $$		09 31 01 $$	
25	0093	Immobilisations payées d'avance				
26	0092	Congés de maladie non monnayés				
27	0095	Autres				
28	0249	TOTAL DE L'ACTIF		$		$
				L'actif ≠ passif		L'actif ≠ passif

	PASSIF	1987-1988			
		1	2	3	4
					29
0260	SUBV. A PAYER DGEC		Si<0: 07 21 01$$		Si<0: 07 04 01$$ 30
0270	COMPTES A PAYER ET FRAIS COURUS				31
0280	AVANCES INTER-FONDS		$		$ 32
0281	Avance du fonds des inves.	$$		$$	33
0282	Avances des autres fonds				34
0300	SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX A PAYER		$		$ 35
	Salaires et av. soc. ens. et AP				35'
	Congés à trait.différé enseignants				35"
	Congés à trait.différé autres pers.				35"'
		13 05 09			38
0330	CONGES DE MALADIE MONNAYABLES	+ 13 10 09			36
		+ 13 15 09			
		+ 13 20 09			
		+ 13 25 09			
0350	AUTRES PASSIFS				$ 40
0351	Revenus reportés	12 17 06 $$		12 17 02 $$	41
	Certifications de crédits reportées:				
	de conv. et fonc.conn.	14 18 09	$$		$$ 42
	Autres alloc. spéciales	+ 14 29 09	$$		$$ 43
0352	Frais d'inscription				44
0353	Frais de scolarité				45
0354	Dépôts cotisation étudiante				46
0355	Bourses d'études à payer				47
	Perfectionnement				48
0360	Congés de mal. non monn.		$		$ 49
0369	Autres				50
	DE DE FONDS		04 18 11 $$		04 02 11 $$ 51
	Solde approprié (page 03)	03 28 07 $$			51'
	Solde non approprié		$		51"
0449	TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS		$		$ 52

Tout organisme public et parapublic autre que les ministères du gouvernement du Québec

Tout autre organisme ou compagnie (du secteur privé)

Nouveau

Si > 0: 11 14 03 - 11 14 06

Si > 0: 11 14 01 - 11 14 04

Si < 0: 11 14 03 - 11 14 06

Si < 0: 11 14 01 - 11 14 04

S'il y a un compte débiteur et créditeur, seulement le solde résiduel apparaîtra selon le cas à l'actif ou au passif

Réserve pour toutes les catégories de personnels

Reports automatiques

Montant à inscrire, s'il y a lieu, par le collège (pas d'automatisme).

Impression BL 1

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 01 FONDS DE FONCTIONNEMENT **BILAN AU 30 JUIN 1989** Page 01

	ACTIF	1988-1989	1987-1988
		2	4
01 0010	ENCAISSE		
02 0020	PLACEMENT A COURT TERME		
03 0030	INTERETS COURUS A RECEVOIR		
04 0040	SUBVENTION A REC. DGEC	$$	$$
05 0050	COMPTES A RECEVOIR	$	$
06 0051	MESS - DGEC		
06' 0051	MESS - autres que DGEC		
07 0059	MMSR - CFP		
08 0055	Autres ministères québécois		
09 0057	Autres organismes		
10 0056	Individus		
10'	Congés à trait.anticipé enseig.		
10"	Congés à trait.anticipé aut. pers.		
11 0058	Autres sources		
13 0060	AVANCES INTER-FONDS	$ XXXXXXX	$ XXXXXXX
14 0061	Avance au fonds des investiss.	$$ XXXXXXX	$$ XXXXXXX
15 0062	Avance aux autres fonds	XXXXXXX	XXXXXXX
16 0080	STOCKS	$ XXXXXXX	$ XXXXXXX
17 0081	- Pour fins collégiales	XXXXXXX	XXXXXXX
18 0082	- Pour fins de revente	XXXXXXX	XXXXXXX
22 0090	AUTRES ACTIFS	$	$
23 0070	Frais payés d'avance	$$	$$
24 0091	Frais différés	$$	$$
25 0093	Immobilisations payées d'avance		
26 0092	Congés de maladie non monnayés		
27 0095	Autres		
28 0249	TOTAL DE L'ACTIF	$	$

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

	PASSIF	1988-1989	1987-1988	
		2	4	
0250	EMPRUNT A COURT TERME			29
0260	SUBV. A PAYER DGEC	$$	$$	30
0270	COMPTES A PAYER ET FRAIS COURUS			31
0280	AVANCES INTER-FONDS	$	$	32
0281	Avance du fonds des inves.	$$	$$	33
0282	Avances des autres fonds			34
0300	SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX A PAYER	$	$	35
	Salaires et av. soc. ens. et AP			35'
	Congés à trait.différé enseignants			35"
	Congés à trait.différé autres pers.			35'''
				38
0330	CONGES DE MALADIE MONNAYABLES			36
0350	AUTRES PASSIFS	$	$	40
0351	Revenus reportés	$$	$$	41
	Certifications de crédits reportées:			
0441	-C. de conv. et fonc.conn.	$$	$$	42
0440	-Autres alloc. spéciales	$$	$$	43
0352	Frais d'inscription			44
0353	Frais de scolarité			45
0354	Dépôts cotisation étudiante			46
0355	Bourses d'études à payer			47
	Perfectionnement			48
0360	Congés de mal. non monn.	$	$	49
0369	Autres			50
0400	SOLDE DE FONDS	$$	$$	51
	Solde approprié (page 03)	$$		51'
	Solde non approprié	$	$	51"
0449	TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	$	$	52

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 02 FONDS DE FONCTIONNEMENT

PASSIF EVENTUEL ET ENGAGEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1989

Page 02

			1988-1989	1987-1988	
		PASSIF EVENTUEL	1	3	
01	0454	Provision pour caisse de crédit	$	$	01
02	0455	Cadres			02
03	0456	Gérants			03
04	0457	Enseignants			04
05	0458	Professionnels			05
06	0459	Soutien			06
07	0451	Convention collective			07
08	0452	Poursuites judiciaires			08
09	0453	Réclamations contestées			09
10	0461	Autres: _____			10
11	0450	TOTAL DU PASSIF EVENTUEL	$	$	11
12	0460	ENGAGEMENTS CONTRACTUELS			12

(1) A l'exception des caisses de crédit, tout le passif éventuel, évalué ou non, de même que les engagements contractuels doivent faire l'objet d'une note au rapport financier annuel décrivant leur nature.

FONDS DE FONCTIONNEMENT

PASSIF EVENTUEL ET ENGAGEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1989

Page 02

			1988-1989	1987-1988	
		PASSIF EVENTUEL	1	3	
			2	4	
01	0454	Provision pour caisse de crédit	$	$	01
02	0455	Cadres			02
03	0456	Gérants			03
04	0457	Enseignants			04
05	0458	Professionnels			05
06	0459	Soutien			06
07	0451	Convention collective			07
08	0452	Poursuites judiciaires			08
09	0453	Réclamations contestées			09
10	0461	Autres: _____			10
11	0450	TOTAL DU PASSIF EVENTUEL	$	$	11
12	0460	ENGAGEMENTS CONTRACTUELS			12

(1) A l'exception des caisses de crédit, tout le pas sif éventuel, évalué ou non, de même que les engagements contractuels doivent faire l'objet d'une note au rapport financier annuel décrivant leur nature.

FONDS DE FONCTIONNEMENT

SOMMAIRE DES APPROPRIATIONS DU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 1989

Page 03

	Description	Numéro de résolution du CA ou de l'exécutif 1	1989-1990 2	1990-1991 3	1991-1992 4	1992-1993 5	1993-1994 6	Total 7	
01								$	01
02								$	02
03								$	03
04								$	04
05								$	05
06								$	06
07								$	07
08								$	08
09								$	09
10								$	10
11								$	11
12								$	12
13								$	13
14								$	14
15								$	15
16								$	16
17								$	17
18								$	18
19	TOTAL		$	$	$	$	$	01 51' 01 $	28

Le collège est libre de compléter ou non cette page.

Le Ministère utilise cette information pour faire état de l'usage prévu par les collèges (statistiques réseau) de leur solde de fonds.

Informations supplémentaires

Report automatique au bilan du 30 juin 1989.

Cette zone sert pour inscrire les détails jugés utiles.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 03 FONDS DE FONCTIONNEMENT

Page 03

SOMMAIRE DES APPROPRIATIONS DU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 1989

		Description	Numéro de résolution du CA ou de l'exécutif	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
01									$	01
02									$	02
03									$	03
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09									$	09
10									$	10
11									$	11
12									$	12
13									$	13
14									$	14
15									$	15
16									$	16
17									$	17
18									$	18
19		TOTAL		$	$	$	$	$	$	28

Informations supplémentaires

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT

CONCILIATION DES SOLDES DE FONDS AU 30 JUIN 1989

Page 04

			Fonctionnement régulier 0410	Education aux adultes 0439	Cours d'été 0438	Centres spécialisés 2040	Informations transcrites automatiquement par le système (à partir de la page 37)	
			1	2	3	4		
01		**Solde au 30 juin 1988**						01
02		Redressements suite à l'analyse du rapport finan cier annuel 1987-1988						02
02'		**Solde au 30 juin 1988 après l'anal. par le Minis tère**	$	$	$	$	$	$ 02'
03		Ajustements relatifs aux années antérieures						03
04		**Solde au début ajusté**	$	$	$	$	$	$ 04
05		Résultats de l'année	06 18 10 $$	06 22 10 $$	06 23 10 $$	06 24 10 $$	06 25 10 $$	06 26 10 $$ 05
09		Dépenses assumées du fonds des investissements						09
10		Achats d'actifs immobilisés incluant le paiement des contrats de location-acquisition						10
11		Produit de disposition d'actifs immobilisés acqu is par les soldes de fonds	$$					11
12		Frais d'intérêt sur emprunt temp. invest. et sur dépassement budgétaire						12
13		Remboursement de la taxe de vente fédérale						13
14		Remboursements, rabais ou escomptes sur immobilisations acquises par les soldes de fonds						14
15		Autres: _____						15
18		**Solde au 30 juin 1989**	$	$	$	$	$	$ 18

Les achats d'actifs immobilisés incluant le paiement des contrats de location-acquisition doivent être présentés au brut, c'est-à-dire en faisant abstraction de tous les revenus. Si des revenus doivent être inclus, en faire état dans les notes aux états financiers.

			7	8	9	10	TOTAL 0400 11	
01		**Solde au 30 juin 1988**					$	01
02		Redressements suite à l'analyse du rapport finan cier annuel 1987-1988					$	02
02'		**Solde au 30 juin 1988 après l'anal. par le Minis tère**	$	$	$	$	01 51 04 $	02'
03		Ajustements relatifs aux années antérieures					$	03
04		**Solde au début ajusté**	$	$	$	$	$	04
05		Résultats de l'année	06 27 10 $$	06 28 10 $$	06 29 10 $$	06 30 10 $$	$	05
09		Dépenses assumées du fonds des investissements					$	09
10		Achats d'actifs immobilisés incluant le paiement des contrats de location-acquisition					$	10
11		Produit de disposition d'actifs immobilisés acqu is par les soldes de fonds					$	11
12		Frais d'intérêt sur emprunt temp. invest. et sur dépassement budgétaire					$	12
13		Remboursement de la taxe de vente fédérale					$	13
14		Remboursements, rabais ou escomptes sur immobilisations acquises par les soldes de fonds					$	14
15		Autres: _____					$	15
18		**Solde au 30 juin 1989**	$	$	$	$	01 5 . 02 $	18

L03C11≠P15L21C5

L09C11≠P71L13C8
Doit être < 0
L10C11≠P74L16C03
L11C11≠-(P72L16C9+P75L11C5)
L12C11≠P78L09C3
L13C11≠P78L20C4

Il N'Y A PAS DE PAGE 05.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 04 FONDS DE FONCTIONNEMENT

CONCILIATION DES SOLDES DE FONDS
AU 30 JUIN 1989

NOTE: la prochaine page est la page 06 Page 04

		Fonctionnement régulier 0410	Education aux adultes 0439	Cours d'été 0438	Centres spécialisés 2040			
		1	2	3	4	5	6	
01	**Solde au 30 juin 1988**							01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1987-1988							02
02'	**Solde au 30 juin 1988 après l'anal. par le Ministère**	$	$	$	$	$	$	02'
03	Ajustements relatifs aux années antérieures							03
04	**Solde au début ajusté**	$	$	$	$	$	$	04
05	Résultats de l'année	$$	$$	$$	$$	$$	$$	05
09	Dépenses assumées du fonds des investissements							09
10	Achats d'actifs immobilisés incluant le paiement des contrats de location-acquisition							10
11	Produit de disposition d'actifs immobilisés acquis par les soldes de fonds	$$						11
12	Frais d'intérêt sur emprunt temp. invest. et sur dépassement budgétaire							12
13	Remboursement de la taxe de vente fédérale							13
14	Remboursements, rabais ou escomptes sur immobilisations acquises par les soldes de fonds							14
15	Autres: _____							15
18	**Solde au 30 juin 1989**	$	$	$	$	$	$	18

		TOTAL 0400					
		7	8	9	10	11	
01	**Solde au 30 juin 1988**					$	01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1987-1988					$	02
02'	**Solde au 30 juin 1988 après l'anal. par le Ministère**	$	$	$	$	$	02'
03	Ajustements relatifs aux années antérieures					$	03
04	**Solde au début ajusté**	$	$	$	$	$	04
05	Résultats de l'année	$$	$$	$$	$$	$	05
09	Dépenses assumées du fonds des investissements					$	09
10	Achats d'actifs immobilisés incluant le paiement des contrats de location-acquisition					$	10
11	Produit de disposition d'actifs immobilisés acquis par les soldes de fonds					$	11
12	Frais d'intérêt sur emprunt temp. invest. et sur dépassement budgétaire					$	12
13	Remboursement de la taxe de vente fédérale					$	13
14	Remboursements, rabais ou escomptes sur immobilisations acquises par les soldes de fonds					$	14
15	Autres: _____					$	15
18	**Solde au 30 juin 1989**	$	$	$	$	$	18

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

ETAT DES RESULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINE AU 30 JUIN 1989

Champs 1000 à 9000

				Revenus 8	Dépenses 9	Excédent favorable
01	1000	Enseignants	20 00 02 + 20 13 02 + 06' 22 02	$$	$$	
02	1000	MESS-MSSS	20 00 01 + 20 13 01 + 06' 21 02	$$	18 25 01 $$	
03	1000	Autres du champ 1000	17 20 01 - 17 13 01 + 17 14 01 + 17 20 01' - 17 13 01' - 17 14 01" + 17 20 01" - 17 13 01" - 17 14 01" + 17 20 04 - 17 13 04 - 17 14 04 + 17 20 02 - 17 04' 02 + 06 20 02	$$	$$	
04	2000	Services à l'enseignement	17 14 01 + 17 14 01' + 17 14 01" + 17 14 04	$$	21 19 01 + 21 19 03 $$	$
05	3000	Services à l'étudiant		$$	21 19 04 $$	$
06	4000	Gestion des act. d'enseignement		$$	21 19 05 $$	$
07	5000	Gestion des ress. humaines		$$	21 19 06 $$	$
08	6000	Gestion des ress. financières		$$	21 19 07 $$	$
09	7000	Gestion des ress. matérielles		$$	21 19 08 $$	$
10	8000	Administration générale		$$	21 19 09 $$	$
11	8050	Alloc. spéciales - Enseignants	20 00 07 + 20 13 07 + 06' 27 02	$$	22 24 04 $$	$
12	8100	Coûts de conv. - Enseignants	20 00 06 + 20 13 06 + 06' 26 02	$$	24 29 03 $$	$
13	8150	Coûts de conv.-Autres personnels	20 00 05 + 20 13 05 + 06' 25 02	$$	26 29 03 $$	$
14	8200	Locations de locaux et de serv.	20 00 04 + 20 13 04 + 06' 24 02	$$	27 08 04 $$	$
15	8300	Service de la dette	20 00 03 + 20 13 03 + 06' 23 02	$$	27 10 01 $$	$
16	8350	Autres allocations spéciales		$$	30 30 07 $$	$
17	8900	Financement (récupération)				
18		**TOTAL - Fonctionn. régulier**	17 13 01 + 17 13 01' + 17 13 01" + 17 04' 05 + 17 13 04	$	$	$
19	9090	Education aux adultes	27 09 01 + 27 09 02 - 27 09 03 + 27 09 01 - 36 06 06	$$	31 45 01 $$	$
20	9100	Coûts de convention	27 04 01 + 27 04 02 + 27 04 03 + 36 05 06	$$	33 29 03 $$	$
21	9350	Autres allocations spéciales	25 13 01 + 25 13 02 + 25 13 03 + 25 13 03' + 25 13 03" + 25 13 04 + 36 04 06 - 25 13 05	$$	35 26 07 $$	$
22		**TOTAL - Educ. aux adultes**	23 13 01 + 23 13 02 + 23 13 03 + 23 13 04 + 23 13 03" + 23 13 03' + 36 03 06 - 23 13 05	$	$	$
23	9080	Cours d'été	22 12 03' + 22 12 01 + 22 12 02 + 22 12 03 + 22 12 04 + 36 02 06 - 22 12 05 + 22 12 03"	$$	38 23 01 $$	$
24	2040	Centres spécialisés		$$	38 23 02 $$	$
25				37 20 03 $$	38 23 03 $$	
26				37 20 04 $$	38 23 04 $$	
27				37 20 05 $$	38 23 05 $$	
28				37 20 06 $$	38 23 06 $$	
29				37 20 07 $$	38 23 07 $$	$
30				37 20 08 $$	38 23 08 $$	$
31	D000	**GRAND TOTAL**	37 01 01 + 37 19 01 + 06' 41 02 ; 37 01 02 + 37 02 02 + 37 03 02 + 37 19 02 + 06' 42 01 ; 35 13 01 + 35 13 02 + 35 13 03 + 35 13 07 - 34 13 04 - 36 14 06 ; 32 17 01 + 32 17 02 + 32 17 03 + 32 17 04 + 32 17 03" + 32 17 03' - 32 17 05 + 36 13 06 + 36 13' 06	$	$	$

18 03 04 + 18 06 04 + 18 20' 04 + 18 20" 04 + 18 22' 04

18 25 04 - 18 25 01 - 18 03 04 - 18 06 04 - 18 20' 04 - 18 20" 04 - 18 22' 04

29 30 01 + 29 30 02 + 29 30 03 + 29 30 07 - 36 07 06 - 28 30 04

31 01 01 + 31 04 01 + 31 02 01 + 31 02' 01 + 31 02" 01 + 31 03 01 + 31 21 01 + 06' 40 02

Rev. ou dép. d'imputation ≠ 0 ???

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 | Collège: | No:

Page 06 FONDS DE FONCTIONNEMENT

ETAT DES RESULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINE AU 30 JUIN 1989

Champs 1000 à 9000

			Revenus 8	Dépenses 9	Excédent favorable (défavorable) 10	
01	1000	Enseignants	$	$	$	01
02	1000	MESS-MSSS	$	$	$	02
03	1000	Autres du champ 1000	$	$	$	03
04	2000	Services à l'enseignement	$	$	$	04
05	3000	Services à l'étudiant	$	$	$	05
06	4000	Gestion des act. d'enseignement	$	$	$	06
07	5000	Gestion des ress. humaines	$	$	$	07
08	6000	Gestion des ress. financières	$	$	$	08
09	7000	Gestion des ress. matérielles	$	$	$	09
10	8000	Administration générale	$	$	$	10
11	8050	Alloc. spéciales - Enseignants	$	$	$	11
12	8100	Coûts de conv. - Enseignants	$	$	$	12
13	8150	Coûts de conv.-Autres personnels	$	$	$	13
14	8200	Locations de locaux et de serv.	$	$	$	14
15	8300	Service de la dette	$	$	$	15
16	8350	Autres allocations spéciales	$	$	$	16
17	8900	Financement (récupération)	—	—	—	17
18		**TOTAL - Fonctionn. régulier**	$	$	$	18
19	9090	Education aux adultes	$	$	$	19
20	9100	Coûts de convention	$	$	$	20
21	9350	Autres allocations spéciales	$	$	$	21
22		**TOTAL - Educ. aux adultes**	$	$	$	22
23	9080	Cours d'été	$	$	$	23
24	2040	Centres spécialisés	$	$	$	24
25			$	$	$	25
26			$	$	$	26
27			$	$	$	27
28			$	$	$	28
29			$	$	$	29
30			$	$	$	30
31	D000	**GRAND TOTAL**	$	$	$	31

INDEXATION ACCORDÉE AU TERME DE L'EXERCICE TERMINE AU 30 JUIN 1989

Champs 1000 à 9000

ANNÉE SCOLAIRE ANTÉRIEURE

			Dépenses pour les années antérieures 1	Subvention à recevoir DGEC 2	Conservé (assumé) par le collège 3	
		ENSEIGNANTS				
01		Enseignement: traitements, av. soc., coûts de convention, av. soc. sur coûts de conv. et sécurité d'emploi (Champs 1000	——	——	Doit être ≤ 0	01
02	9100	200 charges au			Doit être ≤ 0	02
03		Autres co			être ≤ 0	03
04	8050	Fond			e ≤ 0	04
05		Char			≤ 0	05
06	9080	Cours			$	06
07		Autres activ			Doit être ≤ 0	07
08	9090	Education des adul			$	08
09		Autres activités et services du champ 9000			$	09
10		Sous-total Enseignants	15 15 03 $	15 15 04 $	$	10
		AUTRES PERSONNELS				
11		Champs 1000 à 8000: ajustements des normes			$	11
12	8150	Coûts de convention - Autres personnels	——	——	Doit être ≤ 0	12
13		Champs 8350, 9350			Doit être ≤ 0	13
14	9080	Cours d'été		——	$	14
15	9090	Education des adultes			$	15
16	9100	Coûts de convention - Autres personnels	——	——	Doit être ≤ 0	16
17		Autres activités et services du champ 9000		——	$	17
18		Sous-total Autres personnels	15 16 03 $	15 16 04 $	$	18
19		**Grand total**	$	$	$	19

Cases non accessibles en 1988-1989

Indexation accordée de manière normalisée
(Champs 1000 à 8000: AP seulement;Ed. adultes et cours d'été: E et AP)

(le traitement des enseignants et les coûts de conv. de toutes les catégories de personnels [E et AP] sontautorégularisés)

ANNÉE SCOLAIRE 1988-1989

Normes DGEC Ventil. Coll.

REVENUS

		1	2	
1000	Enseignement		06 03 08	20
2000	Services à l'enseignement(excluant C spéc.		06 04 08	21
3000	Services à l'étudiant	06' 35 02	06 05 08	22
4000	Gestion des activités d'enseignem	+ 06' 42 02	06 06 08	23
			06 07 08	24
			06 08 08	25
			06 09 08	26
			06 10 08	27
			——	28
			——	29
			——	30
			——	31
			——	32
			——	33
			——	34
			$	35
TOTAL - Fonctionn. régul. (Excluant centres spéc.)		$		
	(Incluant centres spéc.->)		31 05 01 $$	36
9090	*Education des adultes (Autres que form.-DGEC)*		31 06 01 $$	37
9090	*Education des adultes (Formation-DGEC)*		——	38
9100	Coûts de convention		——	39
9350	Autres allocations spéciales		06 19 05 $	40
	TOTAL - Education des adultes		$$	41
9080	*Cours d'été (Enseig. et autres pers.)*		$$	42
2040	*Centres spécialisés (AP)*			
	TOTAL		07 10 01 $	43

Inscription dans cette page des sommes allouées par la DGEC pour la rétroactivité des agents de bureau, classe II

ANNÉE ANTÉRIEURE **ANNÉE COURANTE**

Vient de: 37 04 01 Va à: 06 23 08

Vient de: 37 04 02 Va à: 06 24 08

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 | Collège: | No:

Page 06 | FONDS DE FONCTIONNEMENT | INDEXATION ACCORDÉE AU TERME DE L'EXERCICE TERMINE AU 30 JUIN 1989 | Champs 1000 à 9000 | Page 06

ANNÉE SCOLAIRE ANTÉRIEURE

			Dépenses pour les années antérieures 1	Subvention à recevoir DGEC 2	Conservé (assumé) par le collège 3	
		ENSEIGNANTS				
01		Enseignement: traitements, av. soc., coûts de convention, av. soc. sur coûts de conv. et sécurité d'emploi (Champs 1000 et 8103)	——	——	$	01
02	9100	200 charges aux adultes (Non-MED)	——	——	$	02
03		Autres coûts de convention du ch. 9100	——	——	$	03
04	8050	Fonctions connexes - Enseignants	——	——	$	04
05		Champs 8350, 9350	——	——	$	05
06	9080	Cours d'été	——	——	$	06
07		Autres activités et services des ch. 1000 à 8000	——	——	$	07
08	9090	Education des adultes	——	——	$	08
09		Autres activités et services du champ 9000	——	——	$	09
10		Sous-total Enseignants	$	$	$	10
		AUTRES PERSONNELS				
11		Champs 1000 à 8000: ajustements des normes			$	11
12	8150	Coûts de convention - Autres personnels	——	——	$	12
13		Champs 8350, 9350			$	13
14	9080	Cours d'été		——	$	14
15	9090	Education des adultes			$	15
16	9100	Coûts de convention - Autres personnels	——	——	$	16
17		Autres activités et services du champ 9000		——	$	17
18		Sous-total Autres personnels	$	$	$	18
19		Grand total	$	$	$	19

Indexation accordée de manière normalisée
(Champs 1000 à 8000: AP seulement;Ed. adultes et cours d'été: E et AP)
(le traitement des enseignants et les coûts de conv. de toutes les catégories de personnels [E et AP] sont autorégularisés)

ANNÉE SCOLAIRE 1988-1989

Normes DGEC | Ventilation coll.

REVENUS

		1	2	
1000	Enseignement			20
2000	Services à l'enseignement(excluant Centres spéc.)			21
3000	Services à l'étudiant			22
4000	Gestion des activités d'enseignement			23
5000	Gestion des ressources humaines			24
6000	Gestion des ressources financières			25
7000	Gestion des ressources matérielles			26
8000	Administration générale			27
8050	Allocations spéciales - Enseignants		——	28
8100	Coûts de convention - Enseignants		——	29
8150	Coûts de convention - Autres personnels		——	30
8200	Locations de locaux et de services		——	31
8300	Service de la dette		——	32
8350	Autres allocations spéciales		——	33
8900	Financement (récupération)		——	34
TOTAL - Fonctionn. régul.	(Excluant centres spéc.)		$	35
	(Incluant centres spéc.->)	$		
9090	*Education des adultes (Autres que form.-DGEC)*		$$	36
9090	*Education des adultes (Formation-DGEC)*		$$	37
9100	Coûts de convention		——	38
9350	Autres allocations spéciales		——	39
	TOTAL - Education des adultes		$	40
9080	*Cours d'été (Enseig. et autres pers.)*		$$	41
2040	*Centres spécialisés (AP)*		$$	42
	TOTAL		$	43

DGEC-SFC-12-49-15/06/89

SUBVENTIONS A RECEVOIR (À PAYER) - DGEC
AU 30 JUIN 1989

01 ☐ **Solde au 30 juin 1988 avant l'analyse par le Min istère**

02 ☐ Redressements suite à l'analyse du rapport finan cier annuel 1987-1988
03 ☐

04 ☐ **Solde au 30 juin 1988 après l'analyse par le Min istère (reporté à la page 01, colonne 4)**

SUBVENTION DE L'ANNEE COURANTE

05 ☐ -Allocation révisée
06 ☐ -Certifications de crédits ou lettres d'autorisa tion - au solde de fonds
07 ☐ -Certifications de crédits - de l'année courante
08 ☐
09 ☐ -Lettres d'autorisation - de l'année courante
10 ☐ -Rétroactivité normalisée de l'année

11 ☐ **-Encaissement des subventions pendant l'année**

AJUSTEMENTS AUX ETATS FINANCIERS A RECEVOIR (À PAYER)

12 ☐ -Ajustements pour intérêts
13 ☐
14 ☐ -Récupération de certifications de crédits repor tées - enseignement régulier
15 ☐ -Récupération de certifications de crédits repor tées - éducation des adultes
16 ☐ -Ajustements aux années antérieures - solde de fonds de fonctionnement
17 ☐ -Ajustements au champ 1000 - enseignement
18 ☐ -Ajustements au champ 8000
19 ☐ -Ajustements au champ 9080 - cours d'été
20 ☐ -Ajustements au champ 9900 - éducation des adultes
20' ☐ TOTAL - Subvention à recevoir (à payer) au 30 juin 1989

Utilisation de cette ligne avec l'autorisation de la DGEC seulement

20'' ☐ Ajustement spécial de la DGEC

21 ☐ GRAND TOTAL - Subvention à recevoir (à payer) a 30 juin 1989

17 20 01 + 20 0' 01 + 20 0' 02 + 20 0' 03 + 20 0' 04 + 20 0' 05 + 20 0' 06 + 20 0' 07 + 22 12 01 + 23 13 01 + 25 13 01 + 27 04 01 + 27 09 01 + 29 30 01 + 31 01 01 + 31 04 01 + 32 17 01 + 35 13 01 + 37 01 01 + 37 01 02

17 20 01' + 20 0' 01 + 20 0' 02 + 20 0' 03 + 20 0' 04 + 20 0' 05 + 20 0' 06 + 20 0' 07 + 22 12 02 + 23 13 02 + 25 13 02 + 27 04 02 + 29 30 02 + 31 02 01 + 31 02' 01 + 31 02'' 01 + 32 17 02 + 35 13 02 + 37 02 02

Année antérieure ☐

Année courante ☐

17 20 01'' + 20 0'' 01 + 20 0'' 02 + 20 0'' 03 + 20 0'' 04 + 20 0'' 05 + 20 0'' 06 + 20 0'' 07 + 22 12 03 + 23 13 03 + 25 13 03 + 27 04 03 + 29 30 03 + 31 03 01 + 32 17 03 + 35 13 03 + 37 03 02

Si > 0: 01 04 04
Si < 0: 01 30 04

13 05 07 + 13 10 07 + 13 15 07 + 14 08 07

13 20 07 + 13 25 07 + 14 29 07

Si > 0: 01 04 02
Si < 0: 01 30 02

		01	
		02	
—		03	
	$	04	
	$$	05	
16 27 02	$$	06	
	$$	07	
—		08	
	$$	09	
06 43 02	$$	10	
	$	11	
27 09 01	$$	12	
—		13	
	$$	14	
	$$	15	
15 21 04	$$	16	
17 19 04	$$	17	
36 10 06	$$	18	
XXXXXX		19	
36 15 06	$$	20	
	$	20'	
		20''	
	$	21	

<-<-<-<- Explications né

II N'Y A PAS DE PAGE 08.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 07 FONDS DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS A RECEVOIR (À PAYER) - DGEC
AU 30 JUIN 1989

NOTE: la prochaine page est la page 09

01	**Solde au 30 juin 1988 avant l'analyse par le Ministère**			01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1987-1988			02
03				03
04	**Solde au 30 juin 1988 après l'analyse par le Ministère (reporté à la page 01, colonne 4)**			$ 04
	SUBVENTION DE L'ANNEE COURANTE			
05	-Allocation révisée			$$ 05
06	-Certifications de crédits ou lettres d'autorisation - au solde de fonds			$$ 06
07	-Certifications de crédits - de l'année courante			$$ 07
08				— 08
09	-Lettres d'autorisation - de l'année courante			$$ 09
10	-Rétroactivité normalisée de l'année			$$ 10
		Année antérieure	Année courante	
11	**-Encaissement des subventions pendant l'année**			$ 11
	AJUSTEMENTS AUX ETATS FINANCIERS A RECEVOIR (À PAYER)			
12	-Ajustements pour intérêts			$$ 12
13				— 13
14	-Récupération de certifications de crédits reportées - enseignement régulier			$$ 14
15	-Récupération de certifications de crédits reportées - éducation des adultes			$$ 15
16	-Ajustements aux années antérieures - solde de fonds de fonctionnement			$$ 16
17	-Ajustements au champ 1000 - enseignement			$$ 17
18	-Ajustements au champ 8000			$$ 18
19	-Ajustements au champ 9080 - cours d'été			XXXXXX 19
20	-Ajustements au champ 9900 - éducation des adultes			$$ 20
20'	TOTAL - Subvention à recevoir (à payer) au 30 juin 1989			$ 20'
20"	Ajustement spécial de la DGEC			20"
21	GRAND TOTAL - Subvention à recevoir (à payer) au 30 juin 1989			$ 21

FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET FRAIS DIFFÉRÉS AU 30 JUIN 1989

Page 09

		FRAIS PAYÉS D'AVANCE	Solde au 30 juin 1988	Variation de l'année	Solde au 30 juin 1989	
			1	2	3	
01		-Commission de la santé et sécurité au travail			$	
02		-Salaires payés d'avance - cours d'été			$	
03		-Salaires payés d'avance - autres			$	
04		-Assurances			$	
05		-Cotisation - fédération des CÉGEPS			$	
06		-Cotisations - autres			$	
07		-Honoraires			$	
08		-Assurances collectives			$	
09		-Taxes			$	
10		-Location			$	
11		-Contrat de service			$	
12		-Autres:			$	
13					$	
14					$	
15		TOTAL	01 23 03 $	$	01 23 01 $	

FRAIS DIFFÉRÉS	Solde au 30 juin 1988	Variation de l'année	Virement au solde de fonds	Solde au 30 juin 1989	
Naure des dépenses (spécifier)	1	2	3	4	
				$	16
				$	17
				$	18
				$	19
				$	20
				$	21
				$	22
				$	23
			Si > 0: 15 05 03 Si ≤ 0: 15 05 02	$	24
				$	25
				$	26
				$	27
				$	28
				$	29
				$	30
TOTAL	01 24 03 $	$	$	01 24 01 $	31

Il N'Y A PAS DE PAGE 10.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 09 FONDS DE FONCTIONNEMENT

FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET FRAIS DIFFÉRÉS AU 30 JUIN 1989

NOTE: la prochaine page est la page 11 Page 09

		FRAIS PAYÉS D'AVANCE	Solde au 30 juin 1988	Variation de l'année	Solde au 30 juin 1989	
			1	2	3	
01		-Commission de la santé et sécurité au travail			$	
02		-Salaires payés d'avance - cours d'été			$	
03		-Salaires payés d'avance - autres			$	
04		-Assurances			$	
05		-Cotisation - fédération des CÉGEPS			$	
06		-Cotisations - autres			$	
07		-Honoraires			$	
08		-Assurances collectives			$	
09		-Taxes			$	
10		-Location			$	
11		-Contrat de service			$	
12		-Autres:			$	
13					$	
14					$	
15		TOTAL	$	$	$	

FRAIS DIFFÉRÉS	Solde au 30 juin 1988	Variation de l'année	Virement au solde de fonds	Solde au 30 juin 1989	
Nature des dépenses (spécifier)	1	2	3	4	
				$	16
				$	17
				$	18
				$	19
				$	20
				$	21
				$	22
				$	23
				$	24
				$	25
				$	26
				$	27
				$	28
				$	29
				$	30
TOTAL	$	$	$	$	31

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

AVANCES - FONDS DES INVESTISSEMENTS
AU 30 JUIN 1989

Nouveau

			Avances à recevoir			Avances à payer			
			Solde au 30 juin 1988 1	Variation de l'année 2	Solde au 30 juin 1989 3	Solde au 30 juin 1988 4	Variation de l'année 5	Solde au 30 juin 1989 6	
01		Transferts de liquidités au fonds des investisse ments			$				01
01'		Paiements d'immobilisations par le fonds de fonctionnement			$				01'
1"		Intérêts sur les transferts de liquidités au fon ds des investissements			$				01"
1"'		Immobilisations en régie			$		72 15 08 + 75 11 05		1"'
02		Récupération dans le fonds de fonctionnement du produit de la vente d'actifs et non remboursé par le fonds des investissements			$				02
03		Avances du fonds des investissements au fonds de fonctionnement ou autres paiements						$	03
04		Frais d'intérêt sur emprunt temporaire à payer au fonds des investissements					$$	$	04
05		Dépenses assumées du fonds des investissements						$	05
06		Disposition d'actifs acquis par le fonds de fonc tionnement		74 10 03 $$	$				06
07		Disposition d'actifs acquis par le fonds des inv estissements					74 14 04 $$	$	07
08		Remboursement de taxe fédérale à recevoir (à payer)		78 08 04 $$	$		78 04 04 $$	$	08
09		Rabais ou escomptes à recevoir (à payer)		78 19 05 $$	$		78 15 05 $$	$	09
10		Réclamation d'assurances à payer					79 05 08 $$	$	10
11		Revenus de location à payer					79 19 03 $$	$	11
12		Intérêts revenus sur placements autres qu'en fid ucie à payer					79 11 01 $$	$	12
13		Autres: _____			$			$	13
14		TOTAL	$	$	$	$	$	$	14

Si 11 14 04 - 11 14 01 > 0: 56 06 03 Si < 0: 56 21 03

Si 11 14 01 - 11 14 04 > 0: 01 14 03 Si < 0: 01 33 03

Si 11 14 03 - 11 14 06 > 0: 01 14 01 Si < 0: 01 33 01

Si 11 14 06 - 11 14 03 > 0: 56 06 01 Si < 0 : 56 21 01

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 11 FONDS DE FONCTIONNEMENT

AVANCES - FONDS DES INVESTISSEMENTS
AU 30 JUIN 1989

Page 11

		Avances à recevoir			Avances à payer			
		Solde au 30 juin 1988 1	Variation de l'année 2	Solde au 30 juin 1989 3	Solde au 30 juin 1988 4	Variation de l'année 5	Solde au 30 juin 1989 6	
01	Transferts de liquidités au fonds des investissements			$				01
01'	Paiements d'immobilisations par le fonds de fonctionnement			$				01'
1"	Intérêts sur les transferts de liquidités au fonds des investissements			$				01"
1"'	Immobilisations en régie			$				1"'
02	Récupération dans le fonds de fonctionnement du produit de la vente d'actifs et non remboursé par le fonds des investissements			$				02
03	Avances du fonds des investissements au fonds de fonctionnement ou autres paiements						$	03
04	Frais d'intérêt sur emprunt temporaire à payer au fonds des investissements					$$	$	04
05	Dépenses assumées du fonds des investissements						$	05
06	Disposition d'actifs acquis par le fonds de fonctionnement		$$	$				06
07	Disposition d'actifs acquis par le fonds des investissements					$$	$	07
08	Remboursement de taxe fédérale à recevoir (à payer)		$$	$		$$	$	08
09	Rabais ou escomptes à recevoir (à payer)		$$	$		$$	$	09
10	Réclamation d'assurances à payer					$$	$	10
11	Revenus de location à payer					$$	$	11
12	Intérêts reverus sur placements autres qu'en fiducie à payer					$$	$	12
13	Autres: _____ _____			$			$	13
14	TOTAL	$	$	$	$	$	$	14

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS REPORTES
AU 30 JUIN 1989

Page 12

	Description	Champs d'activités 1	Solde au 30 juin 1988 2	Virement aux revenus de l'année 3	Immobilisation 4	Virement au solde de fonds 5	Revenus reportés de l'année 5'	Solde au 30 juin 1989 6	
	Nature des revenus (spécifier)								
01								$	01
02								$	02
03								$	03
04								$	04
05								$	05
06								$	06
07								$	07
08								$	08
09								$	09
10								$	10
11								$	11
12								$	12
13								$	13
14								$	14
15								$	15
16								$	16
17	TOTAL		01 41 03 $	$	—	$	$	01 41 01 $	17

Cette colonne sert à virer aux revenus les revenus reportés au 30 juin 1988

Si > 0: 15 07 02
Si ≤ 0: 15 07 03

Inscription des revenus reportés de l'année courante autres que DGEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 12 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS REPORTES
AU 30 JUIN 1989

Page 12

	Description	Champs d'activités 1	Solde au 30 juin 1988 2	Virement aux revenus de l'année 3	Immobilisation 4	Virement au solde de fonds 5	Revenus reportés de l'année 5'	Solde au 30 juin 1989 6	
	Nature des revenus (spécifier)								
01								$	01
02								$	02
03								$	03
04								$	04
05								$	05
06								$	06
07								$	07
08								$	08
09								$	09
10								$	10
11								$	11
12								$	12
13								$	13
14								$	14
15								$	15
16								$	16
17	TOTAL		$	$		$	$	$	17

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

CERTIFICATIONS DE CREDITS REPORTEES - COUTS DE CONVENTION et FONCTIONS CONNEXES
AU 30 JUIN 1989

		Code DGEC 1	No de cert. de créd. 2	Solde au 30 juin 1988 3	Virement aux revenus de l'année 4	Virement au solde de fonds 5	Solde non dépensé 6	Récupération du Ministère 7	Revenus et cert. de crédits reportés année 8	Solde au 30 juin 1989 9	
	Fonctionnement régulier - Champ 8050										
01							$			$	01
02							$			$	02
03							$			$	03
04							$			$	04
05	TOTAL			01 41 03 $	$	15 08 02 ou 15 08 03	$	07 14 01 $	$	01 41 01 $	05
				L5C4 ≠ P22L12C3					L5C8 ≠ P22L12C5		
	Fonctionnement régulier - Champ 8100										
06							$			$	06
07							$			$	07
08							$			$	08
09							$			$	09
10	TOTAL			01 41 03 $	$	15 08 02 ou 15 08 03	$	07 14 01 $	$	01 41 01 $	10
				L10C4 ≠ P23L13C3					L10C8 ≠ P23L13C5		
	Fonctionnement régulier - Champ 8150										
11							$			$	11
12							$			$	12
13							$			$	13
14							$			$	14
15	TOTAL			01 43 01 $	$	15 08 02 ou 15 08 03	$	07 14 01 $	$	01 41 01 $	15
				L15C4 ≠ P25L13C3					L15C8 ≠ P25L13C5		
	Éducation des adultes - Champ 9100 - Enseignants										
16							$			$	16
17							$			$	17
18							$			$	18
19							$			$	19
20	TOTAL			01 41 03 $	$	15 08 02 ou 15 08 03	$	07 15 01 $	$	01 41 01 $	20
				L20C4 ≠ P32L8C3					L20C8 ≠ P32L8C5		
	Éducation des adultes - Champ 9100 - Autres pers.										
21							$			$	21
22							$			$	22
23							$			$	23
24							$			$	24
25	TOTAL			01 41 03 $	$	15 08 02 ou 15 08 03	$	07 15 01 $	$	01 41 01 $	25
				L25C4 ≠ P32L16C3					L25C8 ≠ P32L16C5		

Cette colonne sert à virer aux revenus les revenus de certifications de crédits reportées au 30 juin 1988

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 | Collège: | No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT

CERTIFICATIONS DE CREDITS REPORTEES - COUTS DE CONVENTION et FONCTIONS CONNEXES
AU 30 JUIN 1989

		Code DGEC 1	No de cert. de créd. 2	Solde au 30 juin 1988 3	Virement aux revenus de l'année 4	Virement au solde de fonds 5	Solde non dépensé 6	Récupération du Ministère 7	Revenus et cert. de crédits reportés année 8	Solde au 30 juin 1989 9	
	Fonctionnement régulier - Champ 8050										
01							$			$	01
02							$			$	02
03							$			$	03
04							$			$	04
05	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	05
	Fonctionnement régulier - Champ 8100										
06							$			$	06
07							$			$	07
08							$			$	08
09							$			$	09
10	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	10
	Fonctionnement régulier - Champ 8150										
11							$			$	11
12							$			$	12
13							$			$	13
14							$			$	14
15	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	15
	Éducation des adultes - Champ 9100 - Enseignants										
16							$			$	16
17							$			$	17
18							$			$	18
19							$			$	19
20	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	20
	Éducation des adultes - Champ 9100 - Autres pers.										
21							$			$	21
22							$			$	22
23							$			$	23
24							$			$	24
25	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	25

FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS ET CERTIFICATIONS DE CRÉDITS REPORTÉS AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES
AU 30 JUIN 1989

CHAMPS 8350 et 9350

Page 14

		Code DGEC	Solde au 30 juin 1988	Virement aux revenus de l'année	Immobilisation	Virement au solde de fonds	Solde non dépensé	Récupération du Ministère	Revenus et cert. de crédits reportés de l'année	Solde au 30 juin 1989	
	Fonctionnement régulier - Champ 8350	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01							$			$	01
02							$			$	02
03							$			$	03
04							$			$	04
05							$			$	05
06							$			$	06
07							$			$	07
08							$			$	08
09							$			$	09
10							$			$	10
11						Si > 0: 15 09 02 Si < 0: 15 09 03	$			$	11
12							$			$	12
13							$			$	13
14							$			$	14
15							$			$	15
16							$			$	16
17	Intérêts sur c[illegible]portées						$	$		$	17
18	TOTAL		01 43 03 $	$		$	$	07 14 01 $	$	01 43 01 $	18
			L18C3≠P29L30C5*						L18C8 ≠ P28L30C4		
	Education des adultes - Champ 9350										
19							$			$	19
20							$			$	20
21							$			$	21
22							$			$	22
23						Si > 0: 15 09 02 Si < 0: 15 09 03	$			$	23
24							$			$	24
25							$			$	25
26							$			$	26
27							$			$	27
28							$			$	28
29	TOTAL		01 43 03 $	$		$	$	07 15 01 $	$	01 43 01 $	29
			L28C3≠P35L13C5*						L28C8 ≠ P34L13C4		

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 | Collège: | No:

Page 14 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS ET CERTIFICATIONS DE CRÉDITS REPORTÉS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES
AU 30 JUIN 1989

CHAMPS 8350 et 9350

Page 14

	Code DGEC	Solde au 30 juin 1988	Virement aux revenus de l'année	Immobilisation	Virement au solde de fonds	Solde non dépensé	Récupération du Ministère	Revenus et cert. de crédits reportés de l'année	Solde au 30 juin 1989	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Fonctionnement régulier - Champ 8350										
01						$			$	01
02						$			$	02
03						$			$	03
04						$			$	04
05						$			$	05
06						$			$	06
07						$			$	07
08						$			$	08
09						$			$	09
10						$			$	10
11						$			$	11
12						$			$	12
13						$			$	13
14						$			$	14
15						$			$	15
16						$			$	16
17	Intérêts sur c.c. reportées					$	$		$	17
18	TOTAL	$	$		$	$	$	$	$	18
Education des adultes - Champ 9350										
19						$			$	19
20						$			$	20
21						$			$	21
22						$			$	22
23						$			$	23
24						$			$	24
25						$			$	25
26						$			$	26
27						$			$	27
28						$			$	28
29	TOTAL	$	$		$	$	$	$	$	29

DGEC-SFC-12.49-15/06/89

SOLDE DE FONDS
AJUSTEMENTS RELATIFS AUX ANNEES ANTERIEURES
AU 30 JUIN 1989

Page 15

		Revenus de cert. de crédits ou lettres d'autor. 1	Autres revenus 2	Dépenses 3	Financement (récupération) 4	Solde 5	
01							01
02	Annulation de comptes à recevoir					$	02
03		13 05 05 + 13 10 05 + 13 15 05 + 13 20 05 + 13 25 05					03
04							04
05	Virement de frais différés		Si≤0:09 31 03 $$	Si>0:09 31 03 $$	Si < 0: 14 18 05 + 14 29 05	$	05
06							06
07	Virement de revenus reportés		Si>0:12 17 05 $$	Si≤0:12 17 05 $$		$	07
08	Virement de certifications de crédits reportées - coûts de convention		• Si > 0 $$	• Si < 0 $$		$	08
09	Virement de certifications de crédits reportées - autres allocations spéciales (8350 et 9350)		$$	$$		$	09
10	Certifications de crédits pour dépenses des anné es antérieures (codes 64, 692, 693)	16 06 02 $$		16 06 03 $$	16 06 04 $$	$	10
11	Enseignants - salarial (codes 161,163, 164, 165, 166, 169)	16 12 02 $$	Si > 0: 14 18 05 + 14 29 05	16 12 03 $$	16 12 04 $$	$	11
12	Autres personnels - salarial (codes 261 à 266; 269, 283)	16 17 02 $$		16 17 03 $$	16 17 04 $$	$	12
13	Enseignants - non salarial (codes 191, 192)	16 22 02 $$		16 22 03 $$	16 22 04 $$	$	13
14	Autres personnels - non salarial (codes 291, 292)			16 26 03 $$		$	14
15	Rétroactivité années antérieures - Enseignants			06' 10 01 $$	06' 10 02 $$	$	15
16	Rétroactivité années antérieures - Autres person nels			06' 18 01 $$	06' 18 02 $$	$	16
17	Chèques annulés					$	17
18							18
19							19
20	Autres: _____					$	20
21	TOTAL	$	$	$	07 16 01 $	$	21

<-<-Explications nécessaires !

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 15 FONDS DE FONCTIONNEMENT

SOLDE DE FONDS
AJUSTEMENTS RELATIFS AUX ANNEES ANTERIEURES
AU 30 JUIN 1989

Page 15

		Revenus de cert. de crédits ou lettres d'autor. 1	Autres revenus 2	Dépenses 3	Financement (récupération) 4	Solde 5	
01							01
02	Annulation de comptes à recevoir					$	02
03							03
04							04
05	Virement de frais différés		$	$		$	05
06							06
07	Virement de revenus reportés		$	$		$	07
08	Virement de certifications de crédits reportées - coûts de convention		$	$		$	08
09	Virement de certifications de crédits reportées - autres allocations spéciales (8350 et 9350)		$	$		$	09
10	Certifications de crédits pour dépenses des années antérieures (codes 64, 692, 693)	$		$	$	$	10
11	Enseignants - salarial (codes 161,163, 164, 165, 166, 169)	$		$	$	$	11
12	Autres personnels - salarial (codes 261 à 266; 269, 283)	$		$	$	$	12
13	Enseignants - non salarial (codes 191, 192)	$		$	$	$	13
14	Autres personnels - non salarial (codes 291, 292)			$		$	14
15	Rétroactivité années antérieures - Enseignants			$	$	$	15
16	Rétroactivité années antérieures - Autres personnels			$	$	$	16
17	Chèques annulés					$	17
18							18
19							19
20	Autres: _____					$	20
21	TOTAL	$	$	$	$	$	21

DGEC-SFC-12.49-15/06/89

CERTIFICATIONS DE CREDITS ET LETTRES D'AUTORISATION AU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 1989

Aucun renseignement nominatif n'est exigé.

		CODES	Numéro de cert. crédits ou date de la lettre d'autorisation 1	Revenus certif. de crédits ou lettre 2	Dépenses 3	Financement (récupération) 4	Solde 5	
	Certifications de crédits pour dépenses des années antérieures (codes 64, 692, 593)							
01							$	01
02							$	02
03							$	03
04							$	04
05							$	05
06	SOUS-TOTAL			15 10 01 $	15 10 03 $	15 10 04 $	$	06
	Enseignants - salarial (codes 161,163, 164, 165, 166, 169)							
07							$	07
08							$	08
09							$	09
10							$	10
11							$	11
12	SOUS-TOTAL			15 11 01 $	15 11 03 $	15 11 04 $	$	12
	Autres personnels - salarial (codes 261 à 266, 269, 283)							
13							$	13
14							$	14
15							$	15
16							$	16
17	SOUS-TOTAL			15 12 01 $	15 12 03 $	15 12 04 $	$	17
	Enseignants - non salarial (codes 191, 192)							
18							$	18
19							$	19
20							$	20
21							$	21
22	SOUS-TOTAL			15 13 01 $	15 13 03 $	15 13 04 $	$	22
	Autres personnels - non salarial (codes 291, 292)							
23							$	23
24							$	24
25							$	25
26	SOUS-TOTAL				15 14 03 $		$	26
27	TOTAL des certifications de crédits aux soldes de fonds			07 06 01 $	$	$	$	27

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 16 FONDS DE FONCTIONNEMENT

CERTIFICATIONS DE CREDITS ET LETTRES D'AUTORISATION AU SOLDE DE FONDS
AU 30 JUIN 1989

Page 16

		CODES	Numéro de cert. crédits ou date de la lettre d'autorisation 1	Revenus certif. de crédits ou lettre 2	Dépenses 3	Financement (récupération) 4	Solde 5	
	Certifications de crédits pour dépenses des années antérieures (codes 64, 692, 693)							
01							$	01
02							$	02
03							$	03
04							$	04
05							$	05
06	SOUS-TOTAL			$	$	$	$	06
	Enseignants - salarial (codes 161,163, 164, 165, 166, 169)							
07							$	07
08							$	08
09							$	09
10							$	10
11							$	11
12	SOUS-TOTAL			$	$	$	$	12
	Autres personnels - salarial (codes 261 à 266; 269, 283)							
13							$	13
14							$	14
15							$	15
16							$	16
17	SOUS-TOTAL			$	$	$	$	17
	Enseignants - non salarial (codes 191, 192)							
18							$	18
19							$	19
20							$	20
21							$	21
22	SOUS-TOTAL			$	$	$	$	22
	Autres personnels - non salarial (codes 291, 292)							
23							$	23
24							$	24
25							$	25
26	SOUS-TOTAL				$		$	26
27	TOTAL des certifications de crédits aux soldes de fonds			$	$	$	$	27

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

			Allocation révisée 1	Certifications de crédits 1'	Lettres d'autorisation 1"	Autres revenus 2	Dépenses admises 3	Financement (récupération) 4	Revenus totaux 5	
00		Revenus DGEC non récupérables (normes APAC, champ 1000)							$	00
01	813	MESS Autres							$	01
02	812	MMSR - CFP							$	02
03	850	Autres ministères québécois							$	03
04	870	Autres organismes							$	04
04'		Professeurs financés par autres sources que la DGEC							06 01 08 $	04'
		Individus								
05	861	Inscriptions				06 03 08			$	05
06	863	Scolarité				06 03 08			$	06
07	864	Ventes de biens et services				06 03 08			$	07
08	865	Dons				06 03 08			$	08
09	869	Autres				06 03 08			$	09
10	883	Revenus-locations				06 03 08			$	10
11	888	Imputation				06 03 08			$	11
11'		Affectation de revenus d'intérêts				06 03 08			27 09 03 $	11'
12	889	Autres				06 03 08			$	12
13		Rémunération des enseignants	06 01 08	06 01 08	06 01 08			19 20 02 $$	06 01 08 $	13
14		MESS - MSSS	06 02 08	06 02 08	06 02 08			18 25 01 $$	06 02 08 $	14
15		Ballet-danse - autres personnels - autres coûts	06 03 08	06 03 08	06 03 08				06 03 08 $	15
16		Revenus - étudiants étrangers	06 03 08			06 03 08			06 03 08 $	16
17		Stages - Institut de marine et Ecole des pêches	06 03 08	06 03 08					06 03 08 $	17
18		Transport étudiant - stages - Institut de marine et Ecole des pêches	06 03 08	06 03 08					06 03 08 $	18
19		TOTAL - Financement (récupération) - Champ 1							07 17 01 $ $	19
20		TOTAL	$	$		$	$	$	$	20

Alloc. rév. ≤ à 0->

Excluent les revenus des étudiants étrangers inscrits à la ligne 16

Inscrire tous les revenus autres que ceux du budget révisé, des certifications de crédits, ou des lettres d'autorisation.

Inscription du revenu correspondant à la dépense inscrite à la P19 L04 C02

Aucun rev. autres ??

Inscrire ici tous les revenus perçus des étudiants étrangers à l'enseignement régulier

Impression RD 1

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 17 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS - FORMATION
FINANCEMENT ET RECUPERATION

Champ 1000

Page 17

			Allocation révisée 1	Certifications de crédits 1'	Lettres d'autorisation 1"	Autres revenus 2	Dépenses admises 3	Financement (récupération) 4	Revenus totaux 5	
00		Revenus DGEC non récupérables (normes APAC, champ 1000)							$	00
01	813	MESS Autres							$	01
02	812	MMSR - CFP							$	02
03	850	Autres ministères québécois							$	03
04	870	Autres organismes							$	04
04'		Professeurs financés par autres sources que la DGEC							$	04'
		Individus								
05	861	Inscriptions							$	05
06	863	Scolarité							$	06
07	864	Ventes de biens et services							$	07
08	865	Dons							$	08
09	869	Autres							$	09
10	883	Revenus-locations							$	10
11	888	Imputation							$	11
11'		Affectation de revenus d'intérêts							$	11'
12	889	Autres							$	12
13		Rémunération des enseignants					$$	$		13
14		MESS - MSSS					$$	$		14
15		Ballet-danse - autres personnels - autres coûts						$		15
16		Revenus - étudiants étrangers						$		16
17		Stages - Institut de marine et Ecole des pêches						$		17
18		Transport étudiant - stages - Institut de marine et Ecole des pêches						$		18
19		TOTAL - Financement (récupération) - Champ 1						$	$	19
20		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	20

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

Inscrire ici le nom de l'école spécialisée.

Les écoles concernées sont:

- Pilotage;
- Meuble et bois ouvré;
- Marine;
- Pêche;
- Métiers d'arts;
- Musique (551.01 et .02);
- Danse-Ballet
- Acupuncture.

			Stages MESS-MSSS (1)	Ecoles spécialisées	Tous les autres enseignements	Dépenses totales	
			1	2	3	4	
01		Traitement - hors-cadres et cadres		06 03 09	06 03 09	$	01
02		Traitement - gérants		06 03 09	06 03 09	$	02
03		Traitement - enseignants	XXXXXXXXX	06 01 09	06 01 09	$	03
04		Traitement - professionnels		06 03 09	06 03 09	$	04
05		Traitement - soutien		06 03 09	06 03 09	$	05
06	310	Avantages sociaux - enseignants	XXXXXXXXX	06 01 09	06 01 09	$	06
06'	310	Avantages sociaux - autres personnels		06 03 09	06 03 09	$	06'
07	400	Communications et informations		06 03 09	06 03 09	$	07
08	530	Matériel de bureau et papeterie		06 03 09	06 03 09	$	08
09	540	Matériel didactique et matériel spécialisé		06 03 09	06 03 09	$	09
10	611	MESS/MSSS - entente de base				$	10
11	612	MESS/MSSS - TLM				$	11
12	613	Autres contrats de services avec le MSSS				$	12
13	615	Stages Institut de marine et Ecole des pêches	XXXXXXXXX	06 03 09		$	13
14	620	Honoraires professionnels		06 03 09	06 03 09	$	14
15	630	Locations		06 03 09	06 03 09	$	15
16	641	Transport étudiants inter-campus		06 03 09	06 03 09	$	16
17	642	Transport étudiants - stages		06 03 09	06 03 09	$	17
18	643	Transport étudiants - stages Institut de marine et Ecole des pêches		06 03 09	06 03 09	$	18
19	649	Transport étudiants - autres		06 03 09	06 03 09	$	19
20	650	Contrats		06 03 09	06 03 09	$	20
20'		Contrats d'enseignement - Ecole de musique et Acupuncture (incluant les avantages sociaux s'il y a lieu)		06 01 09	XXXXXXXXX	$	20'
20"		Contrats d'enseignement - Danse-Ballet (incluant les avantages sociaux s'il y a lieu)	XXXXXXXXX	06 01 09	XXXXXXXXX	$	20"
21		Autre:		06 03 09	06 03 09	$	21
22		Autre:		06 03 09	06 03 09	$	22
22'		Sous-embauche - Enseignants	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	$	22'
23	779	Imputation		06 03 09	06 03 09	$	23
24	780	Autres dépenses		06 03 09	06 03 09	$	24
25	799	TOTAL	$	$	$	$	25

Inscription de la dépense de sous-embauche pour le virement à la réserve perfectionnement.

06 02 09 et 17 14 03

19 16 02
19 17 02
06 01 09

(1) Ententes (de base ou TLM) ou stages réalisés au collège. Pour les collèges n'ayant que des ententes, seules les lignes 10, 11 et 12 doivent être utilisées

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 18 FONDS DE FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'ENSEIGNEMENT Page 18

Champ 1000

			Stages MESS-MSSS (1)	Ecoles spécialisées	Tous les autres enseignements	Dépenses totales	
			1	2	3	4	
01		Traitement - hors-cadres et cadres				$	01
02		Traitement - gérants				$	02
03		Traitement - enseignants	XXXXXXXXX			$	03
04		Traitement - professionnels				$	04
05		Traitement - soutien				$	05
06	310	Avantages sociaux - enseignants	XXXXXXXXX			$	06
06'	310	Avantages sociaux - autres personnels				$	06'
07	400	Communications et informations				$	07
08	530	Matériel de bureau et papeterie				$	08
09	540	Matériel didactique et matériel spécialisé				$	09
10	611	MESS/MSSS - entente de base				$	10
11	612	MESS/MSSS - TLM				$	11
12	613	Autres contrats de services avec le MSSS				$	12
13	615	Stages Institut de marine et Ecole des pêches	XXXXXXXXX			$	13
14	620	Honoraires professionnels				$	14
15	630	Locations				$	15
16	641	Transport étudiants inter-campus				$	16
17	642	Transport étudiants - stages				$	17
18	643	Transport étudiants - stages Institut de marine et Ecole des pêches				$	18
19	649	Transport étudiants - autres				$	19
20	650	Contrats				$	20
20'		Contrats d'enseignement- École de musique et Acupuncture (incluant les avantages sociaux s'il y a lieu)			XXXXXXXXX	$	20'
20"		Contrats d'enseignement- Danse-Ballet (incluant les avantages sociaux s'il y a lieu)	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	$	20"
21		Autre: _____				$	21
22		Autre: _____				$	22
22'		Sous-embauche - Enseignants	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$$	$	22'
23	779	Imputation				$	23
24	780	Autres dépenses				$	24
25	799	TOTAL	$	$	$	$	25

(1) Ententes (de base ou TLM) ou stages réalisés au collège. Pour les collèges n'ayant que des ententes, seules les lignes 10, 11 et 12 doivent être utilisées.

Champ 1000

Les ETC inscrits correspondent au traitement versé et non à la charge travaillée.

		Taux moyen des avantages sociaux (0, 00) 1	Traitement incluant les vacances affér. aux coûts conv. 2	E.T.C. au centième (0, 00) 3	Traitement moyen 4	
01	Traitement régulier				$	01
02	Libération syndicale incluse dans la tâche				$	02
03	SOUS-TOTAL - Traitement régulier		$	ETC	$	03
04	Moins: Professeurs financés par				XXXXXXX	04
05	SOUS-TOTAL		$	ETC	$	05
06	Avantages sociaux EXCLU	%	$$			06
07	Traitement versé pour l'		$			07
08	Avantages sociaux pou		$			08
09	Nombre d'enseignants s					09
10	Plus ou moins le nombre					10
11	**Nombre d'enseignants so**				ETC	11
12	Dépassement- En nombre				ETC	12
13	- En argent (nom		$			13
14	- Avantages sociaux dépas		$			14
15	Sous-embauche - En nombre				ETC	15
16	- En argent (nbre x traitement moyen ligne 05)		18 22' 03 $			16
17	- Avantages sociaux: sous-embauche en argent x taux moyen ligne 06)		18 22' 03 $			17
18	Dépenses admises pour le coût des enseignants dans le cas spécial de l'Ecole de danse-ballet					18
18'	Traitement différé d'enseignants affectés à des champs autres que le champ 1000					18'
19	Autres: _____				00 000	19
20	Dépenses admises: colonne 2 (lignes 5, 6, 7, 8, 16, 17, 18, 18') MOINS (lignes 13 et 14) PLUS ou MOINS ligne 19		17 13 03 $			20

Incluant (ETC = 0) les vacances afférentes aux coûts de convention de l'enseignement régulier

Incluant aussi les vacances afférentes aux coûts de convention des professeurs à temps plein complétant une partie de leur tâche à l'éducation des adultes

EXCLURE LES VACANCES AFFÉRENTES AUX COUTS DE CONVENTION DE TOUT PROFESSEUR AFFECTÉ AUX 200 CHARGES AUX ADULTES (POUR L'ETC TRAVAILLÉ À CE TITRE) ET DE TOUT NON-MED TRAVAILLANT À L'ÉDUCATION AUX ADULTES.

(Dans ces cas, les vacances afférentes, s'il y en a, seront comptabilisées et financées à partir des pages 47, 48 et 49).

doit = P18L3C4 ->
implique rev. P17L4'C2 ->
plique dép. P18L20'C2->
dans
Doit être ≤ à P18L20"C03->
Doit être < 0 ->
<- Explications nécessaires!
<-Erreur ETC

Pour les lignes 10 et 18' concernant les congés à traitement différé ou anticipé, veuillez vous référer à la fiche de comptabilisation C.E.1.

(1) Le montant et les ETC inscrits à la ligne 04 viennent réduire les montants et les ETC déjà inclus à la ligne 03 (professeurs financés par le syndicat ou par un tiers).
(2) Le nombre ETC à inscrire égale nombre d'élèves (prog. 551.01 et 551.02) x 1,05263 ÷ 7,15.
Le traitement financé est égal au nombre d'ETC multiplié par le traitement moyen (ligne 05, col. 4).

AJUSTEMENT A LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS

Champ 1000

		Taux moyen des avantages sociaux (0, 00) 1	Traitement incluant les vacances affér. aux coûts conv. 2	E.T.C. au centième (0, 00) 3	Traitement moyen 4	
01	Traitement régulier				$	01
02	Libération syndicale incluse dans la tâche				$	02
03	SOUS-TOTAL - Traitement régulier		$	ETC	$	03
04	Moins: Professeurs financés par autres sources que le MESS et déjà inclus dans ligne 03 (1)				XXXXXXX	04
05	SOUS-TOTAL		$	ETC	$	05
06	Avantages sociaux EXCLUANT les avantages sociaux sur les professeurs financés par autres sources	%	$$			06
07	Traitement versé pour l'Ecole de musique (2) ou Acupuncture		$			07
08	Avantages sociaux pour l'Ecole de musique ou Acupuncture (% ligne 06, col. 1 multiplié par ligne 7, col. 2)		$			08
09	Nombre d'enseignants selon la norme institutionnelle et la dernière clientèle confirmée par la DRD					09
10	Plus ou moins le nombre d'enseignants attribuables aux traitements différés ou anticipés [ETC et coûts déjà pris en compte dans la ligne 01]					10
11	**Nombre d'enseignants autorisés (lignes 9 + 10)**			ETC		11
12	Dépassement- En nombre				ETC	12
13	- En argent (nombre x traitement moyen ligne 05)		$			13
14	- Avantages sociaux sur dépassement: dépassement en argent x taux moyen ligne 06)		$			14
15	Sous-embauche - En nombre				ETC	15
16	- En argent (nombre x traitement moyen ligne 05)		$			16
17	- Avantages sociaux: sous-embauche en argent x taux moyen ligne 06)		$			17
18	Dépenses admises pour le coût des enseignants dans le cas spécial de l'Ecole de danse-ballet					18
18'	Traitement différé d'enseignants affectés à des champs autres que le champ 1000					18'
19	Autres: _____					19
20	Dépenses admises: colonne 2 (lignes 5, 6, 7, 8, 16, 17, 18, 18') MOINS (lignes 13 et 14) PLUS ou MOINS ligne 19		$			20

(1) Le montant et les ETC inscrits à la ligne 04 viennent réduire les montants et les ETC déjà inclus à la ligne 03 (professeurs financés par le syndicat ou par un tiers).

(2) Le nombre ETC à inscrire égale nombre d'élèves (prog. 551.01 et 551.02) x 1,05263 ÷ 7,15.
Le traitement financé est égal au nombre d'ETC multiplié par le traitement moyen (ligne 05, col. 4).

REVENUS
SOUTIEN A LA FORMATION

Champs 2000 à 8000

Page 20

			Services à l'enseignement 2000	Services à l'étudiant 3000	Gestion des activ. d'ens. 4000	Gestion des ress. hum. 5000	Gestion des ress. fin. 6000	Gestion des ress. mat. 7000	Administration générale 8000	Revenus totaux	
			1	2	3	4	5	6	7	8	
0'		Allocation révisée (reventilée) DGEC								$	0'
0"		Certifications de crédits DGEC								$	0"
0"'		Lettres d'autorisation DGEC								$	0"'
00		TOTAL - DGEC	$	$	$	$	$	$	$	$	00
01	813	MESS Autres								$	01
02	812	MMSR - CFP								$	02
03	850	Autres ministères québécois								$	03
04	870	Autres organismes								$	04
		Individus									
05	861	Inscriptions								$	05
06	863	Scolarité								$	06
07	864	Ventes de biens et services								$	07
08	865	Dons								$	08
09	869	Autres							06 15 08 et 27 09 03	$	09
10	883	Revenus-locations								$	10
11	888	Imputation								$	11
11'		Affectation de revenus d'intérêts								$	11'
12	889	Autres								$	12
13	899	Sous-total revenus autres que DGEC	$	$	$	$	$	$	$	$	13
14	899	TOTAL	06 04 08 $	06 05 08 $	06 06 08 $	06 07 08 $	06 08 08 $	06 09 08 $	06 10 08 $	$	14

Aucun revenu d'étudiants étrangers ne doit être présenté ici.

Les revenus d'étudiants étrangers doivent être inscrits à la page 17.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 20 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS
SOUTIEN A LA FORMATION

Champs 2000 à 8000

Page 20

			Services à l'enseignement 2000	Services à l'étudiant 3000	Gestion des activ. d'ens. 4000	Gestion des ress. hum. 5000	Gestion des ress. fin. 6000	Gestion des ress. mat. 7000	Administration générale 8000	Revenus totaux	
			1	2	3	4	5	6	7	8	
0'		Allocation révisée (reventilée) DGEC								$	0'
0"		Certifications de crédits DGEC								$	0"
0"'		Lettres d'autorisation DGFC								$	0"'
00		TOTAL - DGEC	$	$	$	$	$	$	$	$	00
01	813	MESS Autres								$	01
02	812	MMSR - CFP								$	02
03	850	Autres ministères québécois								$	03
04	870	Autres organismes								$	04
		Individus								$	05
05	861	Inscriptions								$	06
06	863	Scolarité								$	07
07	864	Ventes de biens et services								$	08
08	865	Dons								$	09
09	869	Autres								$	10
10	883	Revenus-locations								$	11
11	888	Imputation								$	11'
11'		Affectation de revenus d'intérêts								$	12
12	889	Autres								$	13
13	899	Sous-total revenus autres que DGEC	$	$	$	$	$	$	$	$	14
14	899	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	

FONDS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Champs 2000 à 8000

Page 21

			Services à l'enseignement									
			Bibliothèque et vidéothèque 2020	Centres spécialisés 2040	Autres dépenses du champ 2000	Services à l'étudiant 3000	Gestion des activ. d'ens. 4000	Gestion des ress. hum. 5000	Gestion des ress. fin. 6000	Gestion des ress. mat. 7000	Administration générale 8000	Dépenses totales
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
01		Traitement - hors-c. et cadres		XXXXXXXXX						21' 01 10 $$		$ 01
02		Traitement - gérants		XXXXXXXXX						21' 02 10 $$		$ 02
03		Traitement - enseignants		XXXXXXXXX						21' 03 10 $$		$ 03
04		Traitement - professionnels		XXXXXXXXX						21' 04 10 $$	21' 08 10 + 21' 09 10 + 21' 10 10	$ 04
05		Traitement - soutien		XXXXXXXXX						21' 05 10 $$		$ 05
06	310	Avantages sociaux		XXXXXXXXX						21' 06 10 $$		$ 06
07	400	Communications et informations		XXXXXXXXX						21' 07 10 $$		$ 07
08		Energie (510 + 520)	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$$	XXXXXXXXX	$ 08
09	530	Matériel de bureau et papeterie		XXXXXXXXX						21' 11 10 $$		$ 09
10	540	Matériel didactique et spécialisé		XXXXXXXXX						21' 12 10 $$		$ 10
11	620	Honoraires professionnels		XXXXXXXXX						21' 13 10 $$		$ 11
12	630	Locations		XXXXXXXXX						21' 14 10 $$		$ 12
13	640	Transport étudiants		XXXXXXXXX						21' 15 10 $$		$ 13
14	650	Contrats		XXXXXXXXX						21' 16 10 $$		$ 14
14'		Perfectionnement (autofinancé)	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$ 14'
15				XXXXXXXXX						21' 17 10 $$		$ 15
16				XXXXXXXXX						21' 18 10 $$		$ 16
17	779	Imputation		XXXXXXXXX						21' 19 10 $$		$ 17
18	780	Autres dépenses		XXXXXXXXX						21' 20 10 $$		$ 18
19		TOTAL	06 04 09 $	$	06 04 09 $	06 05 09 $	06 06 09 $	06 07 09 $	06 08 09 $	$$	06 10 09 $	$ 19

06 09 09 et 21' 21 10

20	**Détails concernant certaines dépenses** (Champs 1000 à 8000)	624 Frais de vérification externe		20 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 11)
21		651 Assurances		21 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 14)
22		694 Cotisation - ass. de parents		22 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)
23		710 Frais de crédit (fonct.)		23 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)
24		750 Taxes municipales		24 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 | Collège: | No:

Page 21 FONDS DE FONCTIONNEMENT — DÉPENSES — Champs 2000 à 9000 — Page 21

			Services à l'enseignement									
			Bibliothèque et vidéothèque 2020	Centres spécialisés 2040	Autres dépenses du champ 2000	Services à l'étudiant 3000	Gestion des activ. d'ens. 4000	Gestion des ress. hum. 5000	Gestion des ress. fin. 6000	Gestion des ress. mat. 7000	Administration générale 8000	Dépenses totales
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
01		Traitement - hors-c. et cadres		XXXXXXXXX						$		$ 01
02		Traitement - gérants		XXXXXXXXX						$		$ 02
03		Traitement - enseignants		XXXXXXXXX						$		$ 03
04		Traitement - professionnels		XXXXXXXXX						$		$ 04
05		Traitement - soutien		XXXXXXXXX						$		$ 05
06	310	Avantages sociaux		XXXXXXXXX						$		$ 06
07	400	Communications et informations		XXXXXXXXX						$		$ 07
08		Energie (510 + 520)	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	XXXXXXXXX	$ 08
09	530	Matériel de bureau et papeterie		XXXXXXXXX						$		$ 09
10	540	Matériel didactique et spécialisé		XXXXXXXXX						$		$ 10
11	620	Honoraires professionnels		XXXXXXXXX						$		$ 11
12	630	Locations		XXXXXXXXX						$		$ 12
13	640	Transport étudiants		XXXXXXXXX						$		$ 13
14	650	Contrats		XXXXXXXXX						$		$ 14
14'		Perfectionnement (autofinancé)	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$ 14'
15				XXXXXXXXX						$		$ 15
16				XXXXXXXXX						$		$ 16
17	779	Imputation		XXXXXXXXX						$		$ 17
18	780	Autres dépenses		XXXXXXXXX						$		$ 18
19		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$ 19

20	**Détails concernant**	624 Frais de vérification externe		20 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 11)
21	**certaines dépenses**	651 Assurances		21 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 14)
22	(Champs 1000 à 8000)	694 Cotisation - ass. de parents		22 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)
23		710 Frais de crédit (fonct.)		23 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)
24		750 Taxes municipales		24 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)

			Gestion du matériel 7010	Gestion des terrains et imm. 7020	Gestion de l'énergie 7030	Impression et reprod. document 7040	Sécurité et protection 7050	Entretien ménager 7060	Coord. et contr. act. ress. mat. 7090	Dépenses totales champ 7000	
			1	2	3	4	5	6	7	10	
01		Traitement - hors-c. et cadres								21 01 08 $	01
02		Traitement - gérants								21 02 08 $	02
03		Traitement - enseignants								21 03 08 $	03
04		Traitement - professionnels								21 04 08 $	04
05		Traitement - soutien								21 05 08 $	05
06	310	Avantages sociaux								21 06 08 $	06
07	400	Communications et informations								21 07 08 $	07
08	511	Combustible - huile	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	21 08 08 $	08
09	512	Combustible - gaz	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	21 08 08 $	09
10	520	Electricité	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	21 08 08 $	10
11	530	Matériel de bureau et papeterie								21 09 08 $	11
12	540	Matériel didactique et spécialisé								21 10 08 $	12
13	620	Honoraires professionnels								21 11 08 $	13
14	633	Immeubles autorisés par le collège								21 12 08 $	14
15	640	Transport étudiants								21 13 08 $	15
16	650	Contrats								21 14 08 $	16
17		Autre: _____								21 15 08 $	17
18		Autre: _____								21 16 08 $	18
19	779	Imputation								21 17 08 $	19
20	780	Autres dépenses								21 18 08 $	20
21		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	21 19 08 $	21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 21' FONDS DE FONCTIONNEMENT DEPENSES Champ 7000 (détails) Page 21'

			Gestion du matériel 7010	Gestion des terrains et imm. 7020	Gestion de l'énergie 7030	Impression et reprod. document 7040	Sécurité et protection 7050	Entretien ménager 7060	Coord. et contr. act. ress. mat. 7090	Dépenses totales champ 7000	
			1	2	3	4	5	6	7	10	
01		Traitement - hors-c. et cadres								$	01
02		Traitement - gérants								$	02
03		Traitement - enseignants								$	03
04		Traitement - professionnels								$	04
05		Traitement - soutien								$	05
06	310	Avantages sociaux								$	06
07	400	Communications et informations								$	07
08	511	Combustible - huile	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	08
09	512	Combustible - gaz	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	09
10	520	Electricité	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	10
11	530	Matériel de bureau et papeterie								$	11
12	540	Matériel didactique et spécialisé								$	12
13	620	Honoraires professionnels								$	13
14	633	Immeubles autorisés par le collège								$	14
15	640	Transport étudiants								$	15
16	650	Contrats								$	16
17		Autre: _____								$	17
18		Autre: _____								$	18
19	779	Imputation								$	19
20	780	Autres dépenses								$	20
21		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	21

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

ALLOCATIONS SPÉCIALES - ENSEIGNANTS
FONCTIONS CONNEXES

Champ 8050

REVENUS

	Code DGEC		Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Cert. de créd. reportées ant. 3*	Imputations (non récupér.) 3**	Autres revenus 4	Certifications de crédits à reporter 5	Revenus totaux 6	
01	911	Recherche et développement technologique (PART)								$	01
02	912	Recherche pédagogique (PAREA)								$	02
03	942	Recyclage								$	03
04	910	Fonds FCAC-ACSAIR								$	04
05	944	Formation professionnelle								$	05
06	930	Centres spécialisés								$	06
07	946	Études sur le développement professionnel								$	07
08	947	Projets spéciaux								$	08
09	948	Recyclage (ancienne convention)								$	09
10	949	Perfectionnement technologique et ressourcement disciplinaire								$	10
11	xxx	Autres								$	11
12		TOTAL DES REVENUS	06 11 08 et 36 02 05	06 11 08 et 36 02 05	06 11 08 et 36 02 05	06 11 08 et 36 02 05	06 11 08	06 11 08 et 36 02 05	06 11 08 et 36 02 05	$	12

DÉPENSES

	Code DGEC		Traitement 1	Avantages sociaux 2	Autres dépenses 3	Dépenses totales 4	Dépenses assumées par le collège 5	Dépenses admises 6	
13	911	Recherche et développement technologique (PART)	$			$		$	13
14	912	Recherche pédagogique (PAREA)	$			$		$	14
15	942	Recyclage	$			$		$	15
16	910	Fonds FCAC-ACSAIR	$			$		$	16
17	944	Formation professionnelle	$			$		$	17
18	930	Centres spécialisés	$			$		$	18
19	946	Études sur le développement professionnel	$			$		$	19
20	947	Projets spéciaux	$			$		$	20
21	948	Recyclage (ancienne convention)	$			$		$	21
22	949	Perfectionnement technologique et ressourcement disciplinaire	$			$		$	22
23	xxx	Autres	$			$		$	23
24		TOTAL DES DEPENSES	$	$	$	06 11 09 $	$	36 02 04 $	24

Dépense collège trop basse ->

P45, LIGNES CORRESPONDANT AUX CODES DGEC 07

IMPORTANT: Probl. de code DGEC à la page 45 !!!

Impression RD 7

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 22 FONDS DE FONCTIONNEMENT

ALLOCATIONS SPÉCIALES - ENSEIGNANTS
FONCTIONS CONNEXES

Champ 8050

Page 22

REVENUS

	Code DGEC		Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Cert. de créd. reportées ant. 3'	Imputations (non récupér.) 3''	Autres revenus 4	Certifications de crédits à reporter 5	Revenus totaux 6	
01	911	Recherche et développement technologique (PART)								$	01
02	912	Recherche pédagogique (PAREA)								$	02
03	942	Recyclage								$	03
04	910	Fonds FCAC-ACSAIR								$	04
05	944	Formation professionnelle								$	05
06	930	Centres spécialisés								$	06
07	946	Études sur le développement professionnel								$	07
08	947	Projets spéciaux								$	08
09	948	Recyclage (ancienne convention)								$	09
10	949	Perfectionnement technologique et ressourcement disciplinaire								$	10
11	xxx	Autres								$	11
12		TOTAL DES REVENUS	$	$	$	$	$	$	$	$	12

DÉPENSES

			Traitement 1	Avantages sociaux 2	Autres dépenses 3	Dépenses totales 4	Dépenses assumées par le collège 5	Dépenses admises 6	
13	911	Recherche et développement technologique (PART)	$$			$		$	13
14	912	Recherche pédagogique (PAREA)	$$			$		$	14
15	942	Recyclage	$$			$		$	15
16	910	Fonds FCAC-ACSAIR	$$			$		$	16
17	944	Formation professionnelle	$$			$		$	17
18	930	Centres spécialisés	$$			$		$	18
19	946	Études sur le développement professionnel	$$			$		$	19
20	947	Projets spéciaux	$$			$		$	20
21	948	Recyclage (ancienne convention)	$$			$		$	21
22	949	Perfectionnement technologique et ressourcement disciplinaire	$$			$		$	22
23	xxx	Autres	$$			$		$	23
24		TOTAL DES DEPENSES	$	$	$	$	$	$	24

REVENUS - COUTS DE CONVENTION ENSEIGNANTS

Champ 8100

Inscrire le montant alloué par l'allocation revisée et le montant alloué per capita concernant les fonctions connexes

Utilisation de cette case pour comptabiliser les revenus de certifications de crédits pour la clientèle temporaire - partie MED enseignants et MED par substitution - enseignants

Inscrire à la colonne 03 le montant per capita du perfectionnement relatif aux ETC alloués aux fonctions connexes, sauf les codes 942 et 948 - Recyclage -

Inscription des revenus d'imputation pour contrebalancer en tout ou en partie la dépense assumée par le collège

Inscrire dans cette case le revenu correspondant aux dépenses des pages 47A et 48 ligne 20, s'il y a lieu

53 13 07
53 13 08
53 13 09

		Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Cert. de créd. reportées ant. 3'	Imputations (non récupér.) 3''	Autres revenus (1) 4	Certifications de crédits à report 5	Revenus totaux 6	
01	Coûts de convention (*)								$	01
01'	CSST, RAAQ, Lib. syndicales						$$		$	01'
	(*) prime de resp. de coord. départ. Doit être > 0 ->	$								
	alloc. revisée + fonct.conn.									
	Coûts de convention financés par certifications de crédits									
02	- Mesures de résorption		39 09 03 $$		39 09 03' $$		39 09 04	39 09 04 $$	$	02
03	- Préretraite		39 18 03 $$		39 18 03' $$		39 18 04	39 18 04 $$	$	03
04	- Prime de séparation		39 27 03 $$		39 27 03' $$		39 27 04	39 27 04 $$	$	04
05	- Reclassification, régl. de g		40 06 03 $$		40 06 03' $$		40 06 04	40 06 04 $$	$	05
06	- Prime de déplacement		40 12 03 $$		40 12 03' $$		40 12 04	40 12 04 $$	$	06
07	- Caisse de crédit		40 18 03 $$		40 18 03' $$		40 18 04	40 18 04 $$	$	07
07'	- Congés à t						24 22' 05 $$		$	07'
08	Sécurité d'emploi								$	08
08'	Séc. d'emploi - r						36 03 05		$	08'
	Autres coûts									
09	- Frais de déménagement		40 24 03 $$		40 24 03' $$			40 24 04 $$	$	09
10	- Perfectionnement local - Code 143				XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	10
11	- Perfectionnement provincial - Code 144				XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	11
11'	- Frais de déplacement - Code 142				XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	11'
12	Autres:								$	12
13	TOTAL	36 03 05 et 06 12 08 $	36 03 05 et 06 12 08 $	36 03 05 et 06 12 08 $	36 03 05 et 06 12 08 $	06 12 08 $	36 03 05 et 06 12 08 $	36 03 05 et 06 12 08 $	$	13

(1) Cette colonne sert lorsqu'un revenu provient d'un autre collège ou du prêt d'un MED à un autre organisme. Lorsque le revenu provient d'un autre collège, ce dernier doit indiquer dans ses renseignements supplémentaires, au niveau de la dépense, qu'il a versé à votre collège tel montant pour tel individu.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 23 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS - COUTS DE CONVENTION
ENSEIGNANTS

Champ 8100

Page 23

		Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Cert. de créd. reportées ant. 3'	Imputations (non récupér.) 3''	Autres revenus (1) 4	Certifications de crédits à reporter 5	Revenus totaux 6	
01	Coûts de convention (*)								$	01
01'	CSST, RAAQ, Lib. syndicales						$$		$	01'
	(*) prime de resp. de coord. départ. alloc. revisée + fonct.conn.	$								
	Coûts de convention financés par certifications de crédits									
02	- Mesures de résorption		$$		$$			$$	$	02
03	- Préretraite		$$		$$			$$	$	03
04	- Prime de séparation		$$		$$			$$	$	04
05	- Reclassification, règl. de grief, et autre (salarial)		$$		$$			$$	$	05
06	- Prime de déplacement		$$		$$			$$	$	06
07	- Caisse de crédit		$$		$$			$$	$	07
07'	- Congés à traitements différés ou anticipés						$$		$	07'
08	Sécurité d'emploi								$	08
08'	Séc. d'emploi - non récupérables								$	08'
	Autres coûts		$$		$$			$$	$	09
09	- Frais de déménagement				XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	10
10	- Perfectionnement local - Code 143				XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	11
11	- Perfectionnement provincial - Code 144				XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	11'
11'	- Frais de déplacement - Code 142								$	12
12	Autres:									
13	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Cette colonne sert lorsqu'un revenu provient d'un autre collège ou du prêt d'un MED à un autre organisme. Lorsque le revenu provient d'un autre collège, ce dernier doit indiquer dans ses renseignements supplémentaires, au niveau de la dépense, qu'il a versé à votre collège tel montant pour tel individu.

DEPENSES - COUTS DE CONVENTION ENSEIGNANTS

Champ 8100

			Dépenses totales	Vacances afférentes aux coûts conv.	Dépenses (1) de l'année (1)-(2)	Dépenses assumées par le collège	Dépenses (1) admises (3)-(4)	
			1	2	3	4	5	
01		- Mesures de résorption				39 09 07 $$		01
02		- Préretraite				39 18 07 $$		02
03		- Prime de séparation				39 27 07 $$	47F 20' 60 + 48C 20' 30	03
04		- Reclassification, règl. de grief, et autre (sa larial)	40 06 05 $$	47F 12' 60 + 47F 13 60 + 47F 20' 60 + 47F 22 60 + 47F 24 60 + 48C 12' 30 + 48C L 13 Total + 48C 20' 30 + 4xC L 22 Total + 48C L 24 Total		40 06 06 $$		04
05		- Prime de déplacement	40 12 05 $$			40 12 06 $$		05
06		- Caisse de crédit	40 18 05 $$			40 18 06 $$		06
07		- Mises en disponibilité				$$		07
08		- Mises en disponibilité (MED affectés aux 200 charges)				XXXXXXXXXX		08
09		- Garantie de traitement - 30 jours et plus		52 01 03 $$		52 01 05 $$		09
10		- Maternité, paternité et adoption		52 01 08 $$		52 01 10 $$		10
11		- Prestation de la C.S.S.T.		53 01 03 $$	53 13 03 + 53 13' 03	53 01 05 $$	53 13 05 + 53 13' 05	11
12		- Prestation de la R.A.A.Q.		53 01 08 $$		53 01 10 $$		12
13		- Libération syndicale non incluse dans la tâche		$$		$$		13
14		- Prime de rétention et disparités régionales		XXXXXXXXXX				14
15		- Garantie de traitement - 29 jours et moins						15
16		- Congés de maladie monnayables					XXXXXXXXXX	16
17		- Sélection de professeurs		53 01 07 + 53 01 08				17
18		- Prime de coordination départementale						18
19		- Suppléance						19
20		- Autres:						20
21		Sous-total - Coûts de convention et sécurité d'emploi						21
22		Avantages sociaux						22
22'		Congés à traitements différés ou anticipés						22'
23		TOTAL salarial (lignes 21, 22 et 22')						23
24		- Hygiène et sécurité		23 10 01 + 23 10 02 + 23 10 03 + 23 11 02 + 23 11 03		XXXXXXXXXX		24
25		- Frais de déménagement (financés par certifications de crédits)	40 24 05 $$			40 24 06 $$		25
26		- Frais de déplacement (entrevues des MED enseignants)						26
27		- Perfectionnement						27
28		- Autres:						28
29		TOTAL - COUTS DE CONVENTION			06 12 09		36 03 04	29

39 09 05 + 39 09 06

39 18 05 + 39 18 06

39 27 05 + 39 27 06

47F 10 60 + 48C 10 Total

52 01 02 + 52 01 03

52 01 07 + 52 01 08

53 13 02 + 53 13 03 + 53 13' 02 + 53 13' 03

Inscrire la partie traitement seulement sans avantages sociaux.

dépense admise trop élevée ! -> 53 01 02 + 53 01 03

C3 ≠ C4+C5 ->

Incompatibilité vs P19L10->

Lignes 15 et 20: la case de la colonne 2 sert à inscrire les vacances afférentes; la colonne 1 doit donc contenir les vacances afférentes.

(1) Dans le cas des enseignants, les dépenses de l'année et les dépenses admises ne comprennent pas les vacances afférentes car elles sont comptabilisées dans le traitement régulier.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 24 FONDS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - COUTS DE CONVENTION
ENSEIGNANTS

Champ 4100

Page 24

		Dépenses totales 1	Vacances afférentes aux coûts conv. 2	Dépenses (1) de l'année (1)-(2) 3	Dépenses assumées par le collège 4	Dépenses (1) admises (3)-(4) 5	
01	- Mesures de résorption	$$		$	$$	$	01
02	- Préretraite	$$		$	$$	$	02
03	- Prime de séparation	$$		$	$$	$	03
04	- Reclassification, règl. de grief, et autre (salarial)	$$		$	$$	$	04
05	- Prime de déplacement	$$		$	$$	$	05
06	- Caisse de crédit	$$		$	$$	$	06
07	- Mises en disponibilité	$$		$	$$	$	07
08	- Mises en disponibilité (MED affectés aux 200 charges)	$$		$	XXXXXXXXX	$	08
09	- Garantie de traitement - 30 jours et plus	$$	$$	$	$$	$	09
10	- Maternité, paternité et adoption	$$	$$	$	$$	$	10
11	- Prestation de la C.S.S.T.	$$	$$	$	$$	$	11
12	- Prestation de la R.A.A.Q.	$$	$$	$	$$	$	12
13	- Libération syndicale non incluse dans la tâche	$$	$$	$	$$	$	13
14	- Prime de rétention et disparités régionales		XXXXXXXXXX	$		$	14
15	- Garantie de traitement - 29 jours et moins			$		$	15
16	- Congés de maladie monnayables			$		XXXXXXXXX	16
17	- Sélection de professeurs			$	XXXXXXXXX	$	17
18	- Prime de coordination départementale			$		$	18
19	- Suppléance			$		$	19
20	- Autres: _____			$		$	20
21	**Sous-total - Coûts de convention et sécurité d'emploi**	$	$	$	$	$	21
22	Avantages sociaux			$		$$	22
22'	Congés à traitements différés ou anticipés			$		$	22'
23	**TOTAL salarial** (lignes 21, 22 et 22')	$	$	$	$	$	23
24	- Hygiène et sécurité			$	XXXXXXXXX	$	24
25	- Frais de déménagement (financés par certifications de crédits)	$$		$	$$	$	25
26	- Frais de déplacement (entrevues des MED enseignants)			$		$	26
27	- Perfectionnement			$	$	$$	27
28	- Autres: _____			$		$	28
29	**TOTAL - COUTS DE CONVENTION**	$	$	$	$	$	29

(1) Dans le cas des enseignants, les dépenses de l'année et les dépenses admises ne comprennent pas les vacances. Les vacances sont comptabilisées dans le traitement régulier.

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

REVENUS - COUTS DE CONVENTION
AUTRES PERSONNELS

Champ 6150

Page 25

		Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Cert. de créd. reportées ant. 3'	Imputations (non récupér.) 3''	Autres revenus (1) 4	Certifications de crédits à reporter 5	Revenus totaux 6	
01	Coûts de convention							53 18 07 53 18 08 53 18 09	$	01
01'	CSST, RAAQ, Lib. syndicales						$$		$	01'
	Coûts de convention financés par certifications de crédits					Inscription des revenus d'imputation pour contrebalancer en tout ou en partie la dépense assumée par le collège				
02	- Préretraite		41 08 04 $$		41 08 04' $$			41 08 05 $$	$	02
03	- Prime de séparation et indemnité de dépt		41 17 04 $$		41 17 04' $$			41 17 05 $$	$	03
04	- Mesure de résorption		41 26 04 $$		41 26 04' $$			41 26 05 $$	$	04
05	- Reclassification, règl. de grief, et autre (salarial)		42 08 04 $$		42 08 04' $$			42 08 05 $$	$	05
06	- Caisse de crédit		42 17 04 $$		42 17 04' $$			42 17 05 $$	$	06
07	Mise en disponibilité: Régionalisation								$	07
08	Autres que dérég. (NON RÉCUPÉRABLES)	XXXXXXXXX					36 04 05		$	08
	Autres coûts									
09	- Frais de déménagement (Code 241)		42 26 04 $$		42 26 04' $$			42 26 05 $$	$	09
10	- Perfectionnement - cadres et gérants	All.revisée= 0 ??			XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	26 25 05 $	10
11	- Perfectionnement provincial - professionnels (P.N.E.) (Code 244)				XXXXXXXXX			XXXXXXXXX	$	11
12	Autres: Cette ligne sert notamment à inscrire le revenu du code DGEC 243								$	12
13	TOTAL		06 13 08 et 36 03 05 $		06 13 08 et 36 03 05 $	06 13 08 et 36 03 05 $	06 13 08 $	06 13 08 et 36 03 05 $	06 13 08 et 36 03 05 $	13

(1) Cette colonne sert lorsqu'un revenu provient d'un autre collège ou du prêt d'un MED à un autre eganisme. Lorsque le revenu provient d'un autre collège, ce dernier doit indiquer dans ses renseignements supplémentaires, au niveau de la dépense, qu'il a versé à votre collège tel montant pour tel individu.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 25 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS - COUTS DE CONVENTION
AUTRES PERSONNELS

Champ 8150

		Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Cert. de créd. reportées ant. 3'	Imputations (non récupér.) 3''	Autres revenus (1) 4	Certifications de crédits à reporter 5	Revenus totaux 6	
01	Coûts de convention								$	01
01'	CSST, RAAQ, Lib. syndicales						$$		$	01'
	Coûts de convention financés par certifications de crédits									
02	- Préretraite		$$		$$			$$	$	02
03	- Prime de séparation et indemnité de départ		$$		$$			$$	$	03
04	- Mesure de résorption		$$		$$			$$	$	04
05	- Reclassification, règl. de grief, et autre (salarial)		$$		$$			$$	$	05
06	- Caisse de crédit		$$		$$			$$	$	06
07	Mise en disponibilité: Dérégionalisation								$	07
08	Autres que dérég. (NON RÉCUPÉRABLES)	XXXXXXXXX							$	08
	Autres coûts									
09	- Frais de déménagement (Code 241)		$$		$$			$$	$	09
10	- Perfectionnement - cadres et gérants				XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	10
11	- Perfectionnement provincial - professionnels (P.N.E.) (Code 244)				XXXXXXXXX			XXXXXXXXX	$	11
12	Autres: _____								$	12
13	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Cette colonne sert lorsqu'un revenu provient d'un autre collège ou du prêt d'un MED à un autre organisme. Lorsque le revenu provient d'un autre collège, ce dernier doit indiquer dans ses renseignements supplémentaires, au niveau de la dépense, qu'il a versé à votre collège tel montant pour tel individu.

DEPENSES - COUTS DE CONVENTION
AUTRES PERSONNELS

Champ 8150

Page 26

			Nb d'indiv. admiss.	ta les ves	Dépenses totales 1	Vacances afférentes aux coûts conv. 2	Dépenses (1) de l'année (1)-(2) 3	Dépenses assumées par le collège 4	Dépenses (1) admises (2)+(3)-(4) 5	
01		- Préretraite			41 08 06 $$		$	41 08 07 $$	$	01
02		- Prime de séparation et indemnité de départ			41 17 06	51 06 04 + 51 12 04 + 51 18 04 + 51 26 04	50 06 06 + 50 12 06 + 50 18 06 + 50 26 06	41 17 07 $$	51 06 05 + 51 12 05 + 51 18 05 + 51 26 05	02
03		- Mesures de résorption		52 06 02 + 52 06 03	41 26 06			41 26 07 $$		03
04		- Reclassification, règl. de griefs, et autres (salariaux)			42 08 06			42 08 07 $$		04
05		- Caisse de crédit			42 17 06			42 17 07 $$		05
06		- Mises en disponibilité - Dérégionalisation			$$		$	$$	$	06
07		- Mises en disponibilité - Autres que dérégionalisation		52 06 07 + 52 06 08	$$		$	$$	XXXXXXXXXX	07
08		- Garantie de traitement - 30 jours et plus			$$	52 06 03 $$	$	52 06 05 $$	$	08
09		- Maternité, paternité et adoption			$$	52 06 08 $$	$	52 06 10 $$	$	09
10		- Prestation de la C.S.S.T.			$$	53 06 03 $$	$	53 06 05 $$	$	10
11		- Prestation de la R.A.A.Q.		53 06 02 + 53 06 03	$$	53 06 08 $$	$	53 06 10 $$	$	11
12		- Libération syndicale non incluse dans la tâche			$$	53 18 03 $$	$	53 18 05 $$	$	12
13		- Prime de rétention et disparités régionales				XXXXXXXXXX			$	13
14		- Garantie de traitement - 29 jours et moins		53 06 07 + 53 06 08	53 18 02 + 53 18 03				XXXXXX	14
15		- Congés de maladie monnayables - cadres et gérants				XXXXXXXXXX			XXXXXX	15
16		- professionnels non enseignants et soutien				XXXXXXXXXX			$	16
17		- Autres:							$	17
18		Sous-total - Coûts de convention et sécurité d'emploi			$	$	$	$	$	18
19		Avantages sociaux							$	19
20		TOTAL salarial (lignes 18 + 19)			$	$	$	$	$	20
		Autres coûts non inclus dans le compte salaire								
21		- Hygiène et sécurité: - cadres et gérants					$	$	XXXXXXXXXX	21
22		professionnels et soutien					$		$	22
23		- Frais de déménagement			42 26 04 $$		$	42 26 07 $$	$	23
24		- Frais de déplacement (entrevues des MED professionnels)					$	XXXXXXXXXX	$	24
25		- Perfectionnement - cadres et gérants					$	$	25 10 06 $$	25
26		- Perfectionnement - professionnels					$	$	$	26
27		- Perfectionnement - soutien					$	$	$	27
28		- Autres:					$		$	28
29		TOTAL - Coûts de convention			$	$	06 13 09 $	$	36 04 04 $	29

Dép.assumée trop basse ??

La dépense admise se calcule automatiquement après avoir inscrit le nombre d'individus régulier à temps complet et le per capita prévus aux différentes conventions collectives.

Lignes 14 et 17: la case de la colonne 2 sert à inscrire les vacances afférentes; la colonne 1 doit donc contenir les vacances afférentes.

Inscire ici les dépenses de perfectionnement des cadres et gérants même si certains oeuvrent à l'éducation des adultes ou aux cours d'été.
La dépense assumée par le collège peut être négative, ce qui signifie que le collège conserve la partie non dépensée de l'allocation.

(1) Dans le cas des personnels autres que les enseignants, les dépenses de l'année ne comprennent pas les vacanc
Néanmoins, les dépenses admises comprennent les vacances afférentes.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - COUTS DE CONVENTION
AUTRES PERSONNELS

Champ 8150

Page 26

		Nb d'individus admissibles	Per capita prévus dans les conv. collectives	Dépenses totales 1	Vacances afférentes aux coûts conv. 2	Dépenses (1) de l'année (1)-(2) 3	Dépenses assumées par le collège 4	Dépenses (1) admises (2)+(3)-(4) 5	
01	- Préretraite			$$		$	$$	$	01
02	- Prime de séparation et indemnité de départ			$$		$	$$	$	02
03	- Mesures de résorption			$$		$	$$	$	03
04	- Reclassification, règl. de griefs, et autres (salariaux)			$$		$	$$	$	04
05	- Caisse de crédit			$$		$	$$	$	05
06	- Mises en disponibilité - Dérégionalisation			$$		$	$$	XXXXXXXXXX	06
07	- Mises en disponibilité - Autres que dérégionalisation			$$		$	$$	$	07
08	- Garantie de traitement - 30 jours et plus		$$	$$		$	$$	$	08
09	- Maternité, paternité et adoption		$$	$$		$	$$	$	09
10	- Prestation de la C.S.S.T.		$$	$$		$	$$	$	10
11	- Prestation de la R.A.A.Q.		$$	$$		$	$$	$	11
12	- Libération syndicale non incluse dans la tâche				XXXXXXXXXX	$		$	12
13	- Prime de rétention et disparités régionales					$	$	XXXXXXXXXX	13
14	- Garantie de traitement - 29 jours et moins				XXXXXXXXXX	$	$	XXXXXXXXXX	14
15	- Congés de maladie monnayables - cadres et gérants				XXXXXXXXXX	$		$	15
16	- professionnels non enseignants et soutien					$		$	16
17	- Autres:					$		$	17
18	**Sous-total - Coûts de convention et sécurité d'emploi**			$	$	$	$	$	18
19	Avantages sociaux					$		$	19
20	**TOTAL salarial** (lignes 18 + 19)			$	$	$	$	$	20
	Autres coûts non inclus dans le compte salaire								
21	- Hygiène et sécurité: - cadres et gérants					$	$	XXXXXXXXXX	21
22	- professionnels et soutien					$		$	22
23	- Frais de déménagement			$$		$	$$	$	23
24	- Frais de déplacement (entrevues des MED professionnels)					$	XXXXXXXXXX	$	24
25	- Perfectionnement - cadres et gérants					$	$	$$	25
26	- Perfectionnement - professionnels					$	$	$	26
27	- Perfectionnement - soutien					$	$	$	27
28	- Autres:					$		$	28
29	**TOTAL - Coûts de convention**			$	$	$	$	$	29

(1) Dans le cas des personnels autres que les enseignants, les dépenses de l'année ne comprennent pas les vacances afférentes. Les vacances sont comptabilisées dans le traitement régulier.
Néanmoins, les dépenses admises comprennent les vacances afférentes.

01 Location - immeubles autorisés par décret
02 Location - immeubles autorisés par MESS
03 Location - services autorisés par MESS

04 TOTAL

05 Location - immeubles autorisés par décret
06 Location - immeubles autorisés par MESS
07 Location - services autorisés par MESS

08 TOTAL

LOCATIONS DE LOCAUX ET DE SERVICES

Champ 8200

REVENUS

	1 Allocation révisée	2 Revenus de certifications de crédits	3 Lettres d'autorisation	4 Revenus totaux	
				$	01
				$	02
				$	03
	06 14 08 et 36 05 05 $	06 14 08 et 36 05 05 $	06 14 08 et 36 05 05 $	$	04

DEPENSES

	1 Locations	2 Taxes	3 Autres	4 Dépenses totales	5 Dépenses assumées par le collège	6 Dépenses admises	
						$	05
					L'ajustement de la dépense admise se calcule automatiquement.	$	06
						$	07
	$	$	$	06 14 09 $	$	36 05 04 $	08

SERVICE DE LA DETTE À COURT TERME
(SEULEMENT LE FONDS DE FONCTIONNEMENT)

Le service de la dette à long terme et la dette sur résidences (hypothèques) (que le collège soit propriétaire ou non) sont comptabilisés au fonds des investissements.

09 Service de la dette à court terme

10 Service de la dette à court terme

Champ 8300

REVENUS

	1 Allocation révisée	1' Ajustements d'intér. DGEC	2 Autres revenus	3 Affectation des rev de placement	4 Revenus totaux (= 1+1'+2-3)	
	06 09 01 et 36 06 05	06 15 08 et 07 12 01	06 15 08	$$	$	09

DEPENSES

Cette case sert à financer ou à recupérer les intérêts calculés par le chiffrier des intérêts

17 11' 05
+ 20 11' 08
+ 29 30 05
+ 35 13 05
+ 31 19' 01
+ 37 17' 07

	1 Dépenses totales	2 Dépenses assumées par le collège	3 Dépenses admises	
	06 15 09	$	XXXXXXXXXX	10

Inscrire seulement les intérêts (aucun salaire ou frais bancaires)

LOCATIONS DE LOCAUX ET DE SERVICES

Champ 8200

REVENUS

		Allocation révisée	Revenus de certifications de crédits	Lettres d'autorisation	Revenus totaux	
		1	2	3	4	
01	Location - immeubles autorisés par décret				$	01
02	Location - immeubles autorisés par MESS				$	02
03	Location - services autorisés par MESS				$	03
04	TOTAL	$	$	$	$	04

DEPENSES

		Locations	Taxes	Autres	Dépenses totales	Dépenses assumées par le collège	Dépenses admises	
		1	2	3	4	5	6	
05	Location - immeubles autorisés par décret				$		$	05
06	Location - immeubles autorisés par MESS				$		$	06
07	Location - services autorisés par MESS				$	$	$	07
08	TOTAL	$	$	$	$	$	$	08

SERVICE DE LA DETTE À COURT TERME
(SEULEMENT LE FONDS DE FONCTIONNEMENT)

Champ 8300

REVENUS

		Allocation révisée	Ajustements d'intér. DGEC	Autres revenus	Affectation des rev.de placement	Revenus totaux (= 1+1'+2-3)	
		1	1'	2	3	4	
09	Service de la dette à court terme				$$	$	09

DEPENSES

		Dépenses totales	Dépenses assumées par le collège	Dépenses admises	
		1	2	3	
10	Service de la dette à court terme		$	XXXXXXXXX	10

RESULTATS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 8350

Page 28

			Revenus totaux 1	Dépenses totales 2	Résultats 3	Certifications de crédits à reporter 4	Récupération 5	Conservé (assumé) par le collège 6	
01	010	Développement de systèmes collectifs	29 01 08 $$	30 01 07 $$	$			$	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)	29 02 08 $$	30 02 07 $$	$			$	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)	29 03 08 $$	30 03 07 $$	$			$	03
04	013	Evaluation systémique	29 04 08 $$	30 04 07 $$	$			$	04
05	014	Coordination des programmes	29 05 08 $$	30 05 07 $$	$			$	05
06	015	Développement de programmes professionnels	29 06 08 $$	30 06 07 $$	$			$	06
07	016	Programmes d'accès à l'égalité	29 07 08 $$	39 07 07 $$	$			$	07
08	018	Projets spéciaux de développement	29 08 08 $$	30 08 07 $$	$			$	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial	29 09 08 $$	30 09 07 $$	$			$	09
10	020	Contentieux MESS/Fédé	29 10 08 $$	30 10 07 $$	$			$	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-informatique)	29 11 08 $$	30 11 07 $$	$			$	11
12	025	Production de manuels en français (imprimés)	29 12 08 $$	30 12 07 $$	$			$	12
13	026	Formation des Inuits	29 13 08 $$	30 13 07 $$	$			$	13
14	029	Handicapés sensoriels	29 14 08 $$	30 14 07 $$	$			$	14
15	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)	29 15 08 $$	30 15 07 $$	$			$	15
16	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)	29 16 08 $$	30 16 07 $$	$			$	16
17	036	Stages en entreprise (micro-informatique)	29 17 08 $$	30 17 07 $$	$			$	17
18	037	Stages en entreprise pour les professeurs	29 18 08 $$	30 18 07 $$	$			$	18
19	038	Promotion et diffusion du matériel didactique	29 19 08 $$	30 19 07 $$	$			$	19
20	039	Perfectionnement collectif (personnel enseignant)	29 20 08 $$	30 20 07 $$	$			$	20
21	040	Autres allocations financées - directeur général	29 21 08 $$	30 21 07 $$	$			$	21
22	041	Autres allocations financées (DRMF)	29 22 08 $$	30 22 07 $$	$			$	22
23	051	Autres allocations financées imprévues (DRMF)	29 23 08 $$	30 23 07 $$	$			$	23
24	052	Autres allocations imprévues (RECHERCHE)	29 24 08 $$	30 24 07 $$	$			$	24
25	063	Libérations patronales et synd. (année en cours)	29 25 08 $$	30 25 07 $$	$			$	25
26			29 26 08 $$	30 26 07 $$	$			$	26
27			29 27 08 $$	30 27 07 $$	$			$	27
28			29 28 08 $$	30 28 07 $$	$			$	28
29			29 29 08 $$	30 29 07 $$	$			$	29
30		TOTAL	29 30 08 $$	30 30 07 $$	$	06 16 08 $	36 07 06 $	$	30

Informations retranscrites automatiquement à partir de la page 29

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 28 FONDS DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 8350

Page 28

			Revenus totaux 1	Dépenses totales 2	Résultats 3	Certifications de crédits à reporter 4	Récupération 5	Conservé (assumé) par le collège 6	
01	010	Développement de systèmes collectifs	$$	$$	$			$	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)	$$	$$	$			$	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)	$$	$$	$			$	03
04	013	Evaluation systémique	$$	$$	$			$	04
05	014	Coordination des programmes	$$	$$	$			$	05
06	015	Développement de programmes professionnels	$$	$$	$			$	06
07	016	Programmes d'accès à l'égalité	$$	$$	$			$	07
08	018	Projets spéciaux de développement	$$	$$	$			$	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial	$$	$$	$			$	09
10	020	Contentieux MESS/Fédé	$$	$$	$			$	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-informatique)	$$	$$	$			$	11
12	025	Production de manuels en français (imprimés)	$$	$$	$			$	12
13	026	Formation des Inuits	$$	$$	$			$	13
14	029	Handicapés sensoriels	$$	$$	$			$	14
15	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)	$$	$$	$			$	15
16	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)	$$	$$	$			$	16
17	036	Stages en entreprise (micro-informatique)	$$	$$	$			$	17
18	037	Stages en entreprise pour les professeurs	$$	$$	$			$	18
19	038	Promotion et diffusion du matériel didactique	$$	$$	$			$	19
20	039	Perfectionnement collectif (personnel enseignant)	$$	$$	$			$	20
21	040	Autres allocations financées - directeur général	$$	$$	$			$	21
22	041	Autres allocations financées (DRMF)	$$	$$	$			$	22
23	051	Autres allocations financées imprévues (DRMF)	$$	$$	$			$	23
24	052	Autres allocations imprévues (RECHERCHE)	$$	$$	$			$	24
25	063	Libérations patronales et synd. (année en cours)	$$	$$	$			$	25
26			$$	$$	$			$	26
27			$$	$$	$			$	27
28			$$	$$	$			$	28
29			$$	$$	$			$	29
30		TOTAL	$$	$$	$	$	$	$	30

REVENUS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 8350

		Description	Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Imputations 4	Autres revenus Affect. intérêts 5	Cert. de créd. reportées ant. 5'	Autres revenus Autres 6	Autres revenus (total=4+5+5'+6) 7	Revenus totaux 8	
01	010	Développement de systèmes collectifs								$ 28 01 01 $		01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)								$ 28 02 01 $		02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)								$ 28 03 01 $		03
04	013	Evaluation systémique								$ 28 04 01 $		04
05	014	Coordination des programmes								$ 28 05 01 $		05
06	015	Développement de programmes professionnels								$ 28 06 01 $		06
07	016	Programmes d'accès à l'égalité								$ 28 07 01 $		07
08	018	Projets spéciaux de développement								$ 28 08 01 $		08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial								$ 28 09 01 $		09
10	020	Contentieux MESS/Fédé								$ 28 10 01 $		10
11	022	Développement de didacticiels (micro-informatique)								$ 28 11 01 $		11
12	025	Production de manuels en français (imprimés)								$ 26 12 01 $		12
13	026	Formation des Inuits								$ 28 13 01 $		13
14	029	Handicapés sensoriels								$ 28 14 01 $		14
15	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)								$ 28 15 01 $		15
16	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)								$ 28 16 01 $		16
17	036	Stages en entreprise (micro-informatique)								$ 28 17 01 $		17
18	037	Stages en entreprise pour les professeurs								$ 28 18 01 $		18
19	038	Promotion et diffusion du matériel didactique								$ 28 19 01 $		19
20	039	Perfectionnement collectif (personnel enseignant)								$ 28 20 01 $		20
21	040	Autres allocations financées - directeur général								$ 28 21 01 $		21
22	041	Autres allocations financées (DRMF)								$ 28 22 01 $		22
23	051	Autres allocations financées imprévues (DRMF)								$ 28 23 01 $		23
24	052	Autres allocations imprévues (RECHERCHE)								$ 28 24 01 $		24
25	063	Libérations patronales et synd. (année en cours)								$ 28 25 01 $		25
26										$ 28 26 01 $		26
27										$ 28 27 01 $		27
28										$ 28 28 01 $		28
29										$ 28 29 01 $		29
30		TOTAL	06 16 08 $	06 16 08 $	06 16 08 $	$	27 09 03 $	$	$	06 16 08 $	28 30 01 $	30

Le collège inscrit le virement des certifications de crédits reportées au 30 juin 1988 (page 14 du RFA).

Informations transférées automatiquement aux pages 28 et 30

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 8350

Page 29

		Description	Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Autres revenus: Imputations 4	Autres revenus: Affect. intérêts 5	Cert. de créd. reportées ant. 5'	Autres revenus: Autres 6	Autres revenus (total=4+5+5'+6) 7	Revenus totaux 8	
01	010	Développement de systèmes collectifs								$	$	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)								$	$	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)								$	$	03
04	013	Evaluation systémique								$	$	04
05	014	Coordination des programmes								$	$	05
06	015	Développement de programmes professionnels								$	$	06
07	016	Programmes d'accès à l'égalité								$	$	07
08	018	Projets spéciaux de développement								$	$	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial								$	$	09
10	020	Contentieux MESS/Fédé								$	$	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-informatique)								$	$	11
12	025	Production de manuels en français (imprimés)								$	$	12
13	026	Formation des Inuits								$	$	13
14	029	Handicapés sensoriels								$	$	14
15	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)								$	$	15
16	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)								$	$	16
17	036	Stages en entreprise (micro-informatique)								$	$	17
18	037	Stages en entreprise pour les professeurs								$	$	18
19	038	Promotion et diffusion du matériel didactique								$	$	19
20	039	Perfectionnement collectif (personnel enseignant)								$	$	20
21	040	Autres allocations financées - directeur général								$	$	21
22	041	Autres allocations financées (DRMF)								$	$	22
23	051	Autres allocations financées imprévues (DRMF)								$	$	23
24	052	Autres allocations imprévues (RECHERCHE)								$	$	24
25	063	Libérations patronales et synd. (année en cours)								$	$	25
26										$	$	26
27										$	$	27
28										$	$	28
29										$	$	29
30		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	$	30

DEPENSES - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 8350

		Description	Traitement enseignants 1	Traitement autres personnels (1) 2	Avantages sociaux 3	Autres dépenses 4	Imputations 5	Immobilisations 6	Dépenses totales 7	
01	010	Développement de systèmes collectifs							28 01 02 $	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)							28 02 02 $	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)							28 03 02 $	03
04	013	Evaluation systémique							28 04 02 $	04
05	014	Coordination des programmes							28 05 02 $	05
06	015	Développement de programmes professionnels							28 06 02 $	06
07	016	Programmes d'accès à l'égalité							28 07 02 $	07
08	018	Projets spéciaux de développement							28 08 02 $	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial							28 09 02 $	09
10	020	Contentieux MESS/Fédé							28 10 02 $	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-informatique)							28 11 02 $	11
12	025	Production de manuels en français (imprimés)							28 12 02 $	12
13	026	Formation des Inuits							28 13 02 $	13
14	029	Handicapés sensoriels							28 14 02 $	14
15	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)							28 15 02 $	15
16	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)							28 16 02 $	16
17	036	Stages en entreprise (micro-informatique)							28 17 02 $	17
18	037	Stages en entreprise pour les professeurs							28 18 02 $	18
19	038	Promotion et diffusion du matériel didactique							28 19 02 $	19
20	039	Perfectionnement collectif (personnel enseignant)							28 20 02 $	20
21	040	Autres allocations financées - directeur général							28 21 02 $	21
22	041	Autres allocations financées (DRMF)							28 22 02 $	22
23	051	Autres allocations financées imprévues (DRMF)							28 23 02 $	23
24	052	Autres allocations imprévues (RECHERCHE)							28 24 02 $	24
25	063	Libérations patronales et synd. (année en cours)							28 25 02 $	25
26									28 26 02 $	26
27									28 27 02 $	27
28									28 28 02 $	28
29									28 29 02 $	29
30		TOTAL	$	$	$	$	$	74 02 02 $	$	30
31		Répartition par catégorie (1):	*H-c. & cadres ->*	*Gérants ->*		*Profession. ->*		*Soutien ->*		31

Le collège doit répartir le traitement - autres personnels par catégorie de personnel.

Informations retranscrites automatiquement à partir de la page 29

28 30 02 et 06 16 09

Les traitements ne balancent pas !

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 30 FONDS DE FONCTIONNEMENT DEPENSES - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES Page 30

CHAMP 8350

		Description	Traitement enseignants 1	Traitement autres personnels (1) 2	Avantages sociaux 3	Autres dépenses 4	Imputations 5	Immobilisations 6	Dépenses totales 7	
01	010	Développement de systèmes collectifs							$	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)							$	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)							$	03
04	013	Evaluation systémique							$	04
05	014	Coordination des programmes							$	05
06	015	Développement de programmes professionnels							$	06
07	016	Programmes d'accès à l'égalité							$	07
08	018	Projets spéciaux de développement							$	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial							$	09
10	020	Contentieux MESS/Fédé							$	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-informatique)							$	11
12	025	Production de manuels en français (imprimés)							$	12
13	026	Formation des Inuits							$	13
14	029	Handicapés sensoriels							$	14
15	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)							$	15
16	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)							$	16
17	036	Stages en entreprise (micro-informatique)							$	17
18	037	Stages en entreprise pour les professeurs							$	18
19	038	Promotion et diffusion du matériel didactique							$	19
20	039	Perfectionnement collectif (personnel enseignant)							$	20
21	040	Autres allocations financées - directeur général							$	21
22	041	Autres allocations financées (DRMF)							$	22
23	051	Autres allocations financées imprévues (DRMF)							$	23
24	052	Autres allocations imprévues (RECHERCHE)							$	24
25	063	Libérations patronales et synd. (année en cours)							$	25
26									$	26
27									$	27
28									$	28
29									$	29
30		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	30
31		Répartition par catégorie (1):	*H-c. & cadres->*		*Gérants ->*		*Profession. ->*		*Soutien ->*	31

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES
REVENUS ET DÉPENSES

Champ 9090

Page 31

Inscription des revenus de certifications de crédits FME autres que pour les collèges fiduciaires

REVENUS DGEC

			1
01		Allocation révisée (formation non normalisée et encadrement)	06 19 08
02		Revenus de certifications de crédits (formation non normalisée et encadrement)	06 19 08
02		Revenus de certifications de crédits (encadrement FME - codes 690, 691, 696 à 698)	06 19 08
02"		Revenus de certifications de crédits (encadrement client. temp. - code 890)	06 19 08
03		Lettres d'autorisation (formation non normalisée et encadrement)	06 19 08
04		Allocation révisée: NORMES POUR LA FORMATION **Aucun rev. formation ??->**	
05		In	06' 36 02
06		In	
07		Fi	XXXXXX
08			*TOTAL des revenus DGEC* $

Inscription des revenus de certifications de crédits FME reliées à l'encadrement de la clientèle temporaire

36 11 04 et 06 19 08

36 06 01 et 06' 37 02

AUTRES REVENUS

09	813	MESS Autres	
10	812	MMSR - CFP (incluant les revenus pour immobilisations)	
11	850	Autres ministères québécois	
12	870	Autres organismes	
		Individus	
13	861	Inscriptions	
14	863	Scolarité	
15	864	Ventes de biens et services	
16	865	Dons	
17	869	Autres	
18	883	Revenus-locations	
19	888	Imputation	
19		Affectation de revenus d'intérêts	29 09 03
20	889	Autres _____	
21	899	*TOTAL des autres revenus*	06 19 08 $
22		TOTAL (Revenus DGEC et autres revenus)	$

DEPENSES

		1	
	Traitement - hors-cadres et cadres		23
	Traitement - gérants		24
	Traitement - enseignants		25
	Traitement - professionnels		26
	Traitement - soutien		27
310	Avantages sociaux		28
333	Hygiène et sécurité - PNE		29
334	Hygiène et sécurité - soutien		30
400	Communications et informations		31
530	Matériel de bureau et papeterie		32
540	Matériel didactique et spécialisé		33
620	Honoraires professionnels		34
630	Locations		35
641	Transport étudiant inter-campus		36
642	Transport étudiant - stages		37
643	Transport étudiant - stages - Institut de marine et Ecole des pêches		38
649	Transport étudiant - autres		39
650	Contrats		40
	Autre: _____		41
	Autre: _____		42
779	Imputation		43
781	Autres dépenses - Immobilisations	74 03 02	44
799	TOTAL	06 19 09 $	45

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES
REVENUS ET DÉPENSES

Champ 9090

Page 31

REVENUS DGEC

			1
01		Allocation révisée (formation non normalisée et encadrement)	
02		Revenus de certifications de crédits (formation non normalisée et encadrement)	
02		Revenus de certifications de crédits (encadrement FME - codes 690, 691, 696 à 698)	
02		Revenus de certifications de crédits (encadrement client. temp. - code 890)	
03		Lettres d'autorisation (formation non normalisée et encadrement)	
04		Allocation révisée: NORMES POUR LA FORMATION	
05		Indexation: (formation non normalisée et encadrement)	
06		Indexation: NORMES POUR LA FORMATION	
07		Financement (récupération)	XXXXXX
08		*TOTAL des revenus DGEC*	$

AUTRES REVENUS

09	813	MESS Autres	
10	812	MMSR - CFP (incluant les revenus pour immobilisations)	
11	850	Autres ministères québécois	
12	870	Autres organismes	
		Individus	
13	861	Inscriptions	
14	863	Scolarité	
15	864	Ventes de biens et services	
16	865	Dons	
17	869	Autres	
18	883	Revenus-locations	
19	888	Imputation	
19		Affectation de revenus d'intérêts	
20	889	Autres _____	
21	899	*TOTAL des autres revenus*	$
22		TOTAL (Revenus DGEC et autres revenus)	$

DEPENSES

		1	
	Traitement - hors-cadres et cadres		23
	Traitement - gérants		24
	Traitement - enseignants		25
	Traitement - professionnels		26
	Traitement - soutien		27
310	Avantages sociaux		28
333	Hygiène et sécurité - PNE		29
334	Hygiène et sécurité - soutien		30
400	Communications et informations		31
530	Matériel de bureau et papeterie		32
540	Matériel didactique et spécialisé		33
620	Honoraires professionnels		34
630	Locations		35
641	Transport étudiant inter-campus		36
642	Transport étudiant - stages		37
643	Transport étudiant - stages - Institut de marine et Ecole des pêches		38
649	Transport étudiant - autres		39
650	Contrats		40
	Autre: _____		41
	Autre: _____		42
779	Imputation		43
781	Autres dépenses - Immobilisations		44
799	TOTAL	$	45

EDUCATION DES ADULTES
REVENUS - COUTS DE CONVENTION

CHAMP 9100

Page 32

Pour des raisons de financement, ces revenus sont répartis en deux catégories, soit ENSEIGNANTS et AUTRES PERSONNELS.

		Allocation révisée	Revenus de certifications de crédits	Lettres d'autorisation	Cert. de créd. reportées ant.	Imputations (non récupér.)	Autres revenus (1)	Certifications de crédits à reporter	Revenus totaux	
		1	2	3	3'	3"	4	5	6	
	Coûts de convention - ENSEIGNANTS									
01	-Préretraite		43 08 04 $$		43 08 04' $$			43 08 05 $$	$	01
02	-Prime de séparation		43 17 04 $$		43 17 04' $$			43 17 05 $$	$	02
03	-Mesure de résorption		43 26 04 $$		43 26 04' $$			43 26 05 $$	$	03
04	-Prime de déplacement		44 08 04 $$		44 08 04' $$			44 08 05 $$	$	04
05	-Caisse de crédit		44 17 04 $$		44 17 04' $$			44 17 05 $$	$	05
05'	-CSST, RAAQ, Lib. syndicales						$$		$	05'
06	200 charges à l'éducation des ad							53 24 07 + 53 24 08 + 53 24 09	$	06
	Autres coûts									
07	-Frais de déménagement		44 26 04 $$		44 26 04' $$			44 26 05 $$	$	07
08	Sous-total ENSEIGNANTS	$	$	$	$	36 13 08 $	$	$	36 13 04 $	08

Utilisation de cette case pour comptabiliser les revenus pour la clientèle temporaire - partie non-MED enseignants

Inscription des revenus d'imputation pour contrebalancer en tout ou en partie la dépense assumée par le collège

	Coûts de convention - AUTRES PERSONNELS									
09	-Préretraite		43 08 04 $$		43 08 04' $$			43 08 05 $$	$	09
10	-Prime de séparation		43 17 04 $$		43 17 04' $$			43 17 05 $$	$	10
11	-Mesure de résorption		43 26 04 $$		43 26 04' $$			43 26 05 $$	$	11
12	-Prime de déplacement		44 08 04 $$		44 08 04' $$			44 08 05 $$	$	12
13	-Caisse de crédit		44 17 04 $$		44 17 04' $$			44 17 05 $$	$	13
13'	-CSST, RAAQ, Lib. syndicales						$$		$	13'
14		-----	-----			53 24 07 + 53 24 08 + 53 24 09	-----		-----	14
	Autres coûts									
15	-Frais de déménagement		44 26 04 $$		44 26 04' $$			44 26 05 $$	$	15
16	Sous-total - AUTRES PERSONNELS	$	$	$	$	$	$	$	$	16
17	TOTAL	06 20 08 $	06 20 08 $	06 20 08 $	06 20 08 $	36 14 04 et 06 20 08 $	06 20 08 $	06 20 08 $	36 14 04 $	17

(1) Cette colonne sert lorsqu'un revenu provient d'un autre collège ou du prêt d'un MED à un autre organisme. Si ce revenu provient d'un autre collège, ce dernier doit indiquer dans ses renseignements supplémentaires, au niveau de la dépense, qu'il a versé à votre collège tel montant pour tel individu.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 32 FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES
REVENUS - COUTS DE CONVENTION

CHAMP 9100

Page 32

		Allocation révisée	Revenus de certifications de crédits	Lettres d'autorisation	Cert. de créd. reportées ant.	Imputations (non récupér.)	Autres revenus (1)	Certifications de crédits à reporter	Revenus totaux	
	Coûts de convention - ENSEIGNANTS	1	2	3	3'	3"	4	5	6	
01	-Préretraite		$$		$$			$$	$	01
02	-Prime de séparation		$$		$$			$$	$	02
03	-Mesure de résorption		$$		$$			$$	$	03
04	-Prime de déplacement		$$		$$			$$	$	04
05	-Caisse de crédit		$$		$$			$$	$	05
05	-CSST, RAAQ, Lib. syndicales						$$		$	05'
06	200 charges à l'éducation des adultes								$	06
	Autres coûts									
07	-Frais de déménagement		$$		$$			$$	$	07
08	Sous-total ENSEIGNANTS	$	$	$	$	$	$	$	$	08
	Coûts de convention - AUTRES PERSONNELS									
09	-Préretraite		$$		$$			$$	$	09
10	-Prime de séparation		$$		$$			$$	$	10
11	-Mesure de résorption		$$		$$			$$	$	11
12	-Prime de déplacement		$$		$$			$$	$	12
13	-Caisse de crédit		$$		$$			$$	$	13
13'	-CSST, RAAQ, Lib. syndicales						$$		$	13'
14		-----	-----				-----		-----	14
	Autres coûts									
15	-Frais de déménagement		$$		$$			$$	$	15
16	Sous-total - AUTRES PERSONNELS	$	$	$	$	$	$	$	$	16
17	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	17

(1) Cette colonne sert lorsqu'un revenu provient d'un autre collège ou du prêt d'un MED à un autre organisme. Lorsque le revenu provient d'un autre collège, ce dernier doit indiquer dans ses renseignements supplémentaires, au niveau de la dépense, qu'il a versé à votre collège tel montant pour tel individu.

FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES (et cours d'été)
DEPENSES - COUTS DE CONVENTION

CHAMP 9100

Page 33

			Dépenses totales 1	Vacances afférentes aux coûts conv. 2	Dépenses (1) de l'année (1)-(2) 3	Dépenses assumées par le collège 4	Dépenses (1) admises E:(3)-(4) AP:(2)+(3)-(4) 5	
01		Préretraite	43 08 06 $$		$	43 08 07 $$	33 08 02 $	01
02		Prime de séparation	43 17 06 $$		$	43 17 07 $$	+ 33 08 03 $	02
03		Mesure de résorption	43 26 06 $$		$	43 26 07 $$	- 33 08 04 $	03
04		Prime de déplacement	44 08 06 $$		$	44 08 07 $$	- 52 09 03 $	04
05		Caisse de crédit	44 17 06 $$		$	44 17 07 $$	$	05
06		Mise en disponibilité - PERSONNEL NON ENSEIGNANT			$	$	XXXXXXXX	06
07		Non-MED affectés aux "200 charges" (partie e[illegible] coûts de convention s'il y a lieu)	$$		$	49 29 09 $$	36 13 03 $	07
08		Garantie de traitement - 30 jours et plus	$$	52 12 03 $$	$	52 12 05 $$	$$	08
09		Maternité, paternité et adoption	$$	52 12 08 $$	$	52 12 10 $$	$$	09
10		Prestation de la C.S.S.T.	$$	53 12 03 $$	$	53 12 05 $$	$$	10
11		Prestation de la R.A.A.Q.	$$	53 12 08 $$	$	53 12 10 $$	$$	11
12		Libération syndicale non incluse dans la tâche	$$	53 24 03 $$	$	53 24 05 $$	$$	12
13		Prime de rétention - PERSONNEL NON ENSEIGNANT		XXXXXXXX	$			13
14		Garantie de traitement - 29 jours et moins - enseignants		XXXXXXXX	$			14
15		- autres panels		XXXXXXXX	$		XXXX	15
16		Congés de maladie monnayables - cadres, gérants		XXXXXXXX	$		XXXX	16
17		- professionnels et soutien		XXXXXXXX	$			17
18		Autres enseig.: _____			$		36 13 03 $	18
19		Autres AP: _____			$		$	19
20		**Sous-total - Coûts de convention et sécurité d'emploi**	$		$	$	$$	20
21		Avantages sociaux - Enseignants			C3 ≠ C4+C5 →		$	21
21'		Avantages sociaux - PERSONNEL NON ENSEIGNANT					$	21'
22		**TOTAL salarial**	$	$	$	$	$	22
24		Frais de déménagement (financés par certifications de crédits)	44 26 06 $$			44 26 07 $$	$	24
25		Frais de déplacement (entrevues des MED PROFESSIONNELS)				XXXXXXXXXX	$	25
26		Frais de perfectionnement - Enseignants					36 13 03 $	26
27		- PERSONNEL NON ENSEIGNANT					$	27
28		Autres enseig.: _____			$		36 13 03 $	28
28'		Autres AP: _____			$		$	28'
29		**TOTAL des coûts de convention**	$	$	06 20 09 $	$	36 13 03 $	29

49 29 08 + 49 29 09

52 12 02 + 52 12 03

52 12 07 + 52 12 08

53 12 02 + 53 12 03

53 12 07 + 53 12 08

53 24 02 + 53 24 03

33 09 02 + 33 09 03 - 33 09 04 - 52 09 08

33 10 02 + 33 10 03 - 33 10 04 - 53 09 03

33 11 02 + 33 11 03 - 33 11 04 - 53 09 08

33 12 02 + 33 12 03 - 33 12 04 - 53 21 03

La dépense admise ne peut excéder la dépense admise coûts de convention - enseignants par le taux d'avantages sociaux du champ 1000.

Lignes 14, 15, 18 et 19: la case de la colonne 2 sert à inscrire les vacances afférentes; la colonne 1 doit donc contenir les vacances afférentes.

(1) Les vacances afférentes sont comptabilisées dans le traitement régulier. Dans le cas des personnels autres que les enseignants, les vacances afférentes sont incluses dans les dépenses admises.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES (et cours d'été)
DEPENSES - COUTS DE CONVENTION

CHAMP 9100

Page 33

			Dépenses totales 1	Vacances afférentes aux coûts conv. 2	Dépenses (1) de l'année (1)-(2) 3	Dépenses assumées par le collège 4	Dépenses (1) admises E:(3)-(4) AP:(2)+(3)-(4) 5	
01		Préretraite	$$		$	$$	$	01
02		Prime de séparation	$$		$	$$	$	02
03		Mesure de résorption	$$		$	$$	$	03
04		Prime de déplacement	$$		$	$$	$	04
05		Caisse de crédit			$	$	XXXXXXXX	05
06		Mise en disponibilité - PERSONNEL NON ENSEIGNANT			$	$$	$	06
07		Non-MED affectés aux "200 charges" (partie excluant les coûts de convention s'il y a lieu)	$$		$	$$	$$	07
08		Garantie de traitement - 30 jours et plus	$$	$$	$	$$	$$	08
09		Maternité, paternité et adoption	$$	$$	$	$$	$$	09
10		Prestation de la C.S.S.T.	$$	$$	$	$$	$$	10
11		Prestation de la R.A.A.Q.	$$	$$	$	$$	$$	11
12		Libération syndicale non incluse dans la tâche		XXXXXXXX	$		$	12
13		Prime de rétention - PERSONNEL NON ENSEIGNANT			$		$	13
14		Garantie de traitement - 29 jours et moins - enseignants			$	$	XXXXXXXX	14
15		- autres personnels		XXXXXXXX	$	$	XXXXXXXX	15
16		Congés de maladie monnayables - cadres, gérants		XXXXXXXX	$		$	16
17		- professionnels et soutien			$		$	17
18		Autres enseig.: _____			$		$	18
19		Autres AP: _____	$	$	$	$	$	19
20		**Sous-total - Coûts de convention et sécurité d'emploi**			$		$$	20
21		Avantages sociaux - Enseignants			$		$	21
21'		Avantages sociaux - PERSONNEL NON ENSEIGNANT						21'
22		**TOTAL salarial**	$	$	$	$	$	22
24		Frais de déménagement (financés par certifications de crédits)	$$		$	$$	$	24
25		Frais de déplacement (entrevues des MED PROFESSIONNELS)			$	XXXXXXXXXX	$	25
26		Frais de perfectionnement - Enseignants			$		$	26
27		- PERSONNEL NON ENSEIGNANT			$		$	27
28		Autres enseig.: _____			$		$	28
28'		Autres AP: _____			$		$	28'
29		**TOTAL des coûts de convention**	$	$	$	$	$	29

(1) Les vacances afférentes sont comptabilisées dans le traitement régulier. Dans le cas des personnels autres que les enseignants, les vacances afférentes sont incluses dans les dépenses admises.

FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES
RESULTATS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 9350

Page 34

			Revenus totaux 1	Dépenses totales 2	Résultats 3	Certifications de crédits à reporter 4	Récupération 5	Conservé (assumé) par le collège 6	
01	610	Développement de programmes	35 01 08 $$	35 14 07 $$	$			$	01
02	615	Recherche	35 02 08 $$	35 15 07 $$	$			$	02
03	620	Reconnaissance des acquis	35 03 08 $$	35 16 07 $$	$			$	03
04	631	Encadrement spécifique (SFA)	35 04 08 $$	35 17 07 $$	$			$	04
05	632	Encadrement spécifique (DRMF)	35 05 08 $$	35 18 07 $$	$			$	05
06	640	Représentation régionale	35 06 08 $$	35 19 07 $$	$			$	06
07	641	Concertation et développement régional	35 07 08 $$	35 20 07 $$	$			$	07
08	660	Formation à distance	35 08 08 $$	35 21 07 $$	$			$	08
09	690	Form. sur mesure (organismes autres que le cégep)	35 09 08 $$	35 22 07 $$	$			$	09
10	710	Insertion sociale et profess. chez les jeunes (I SPJ)	35 10 08 $$	35 23 07 $$	$			$	10
11	800	Projets ad hoc	35 11 08 $$	35 24 07 $$	$			$	11
12			35 12 08 $$	35 25 07 $$	$			$	12
13		TOTAL	$$	$$	$	06 21 08 $	36 14 06 $	$	13

Informations retranscrites automatiquement à partir de la page 35

35 13 08 + 06 21 08

35 26 07 + 06 21 09

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES
RESULTATS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 9350

Page 34

			Revenus totaux 1	Dépenses totales 2	Résultats 3	Certifications de crédits à reporter 4	Récupération 5	Conservé (assumé) par le collège 6	
01	610	Développement de programmes	$$	$$	$			$	01
02	615	Recherche	$$	$$	$			$	02
03	620	Reconnaissance des acquis	$$	$$	$			$	03
04	631	Encadrement spécifique (SFA)	$$	$$	$			$	04
05	632	Encadrement spécifique (DRMF)	$$	$$	$			$	05
06	640	Représentation régionale	$$	$$	$			$	06
07	641	Concertation et développement régional	$$	$$	$			$	07
08	660	Formation à distance	$$	$$	$			$	08
09	690	Form. sur mesure (organismes autres que le cégep)	$$	$$	$			$	09
10	710	Insertion sociale et profess. chez les jeunes (ISPJ)	$$	$$	$			$	10
11	800	Projets ad hoc	$$	$$	$			$	11
12			$$	$$	$			$	12
13		TOTAL	$$	$$	$	$	$	$	13

EDUCATION DES ADULTES
ALLOCATIONS SPECIALES

CHAMP 9350

Page 35

		REVENUS	Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Imputations 4	Autres revenus Affect. intérêts 5	Cert. de créd. reportées ant. 5'	Autres revenus Autres 6	Autres revenus (total=4+5+5'+6) 7	Revenus totaux 8	
01	610	Développement de programmes								$	34 01 01 $	01
02	615	Recherche								$	34 02 01 $	02
03	620	Reconnaissance des acquis								$	34 03 01 $	03
04	631	Encadrement spécifique (SFA)								$	34 04 01 $	04
05	632	Encadrement spécifique (DRMF)								$	34 05 01 $	05
06	640	Représentation régionale								$	34 06 01 $	06
07	641	Concertation et développement régional								$	34 07 01 $	07
08	660	Formation à distance								$	34 08 01 $	08
09	690	Form. sur mesure (organismes autres que le cégep)								$	34 09 01 $	09
10	710	Insertion sociale et profess. chez les jeunes (I SPJ)								$	34 10 01 $	10
11	800	Projets ad hoc								$	34 11 01 $	11
12										$	34 12 01 $	12
13		TOTAL	06 21 08 $	06 21 08 $	06 21 08 $	$	$	27 09 03 $	$	06 21 08 $	34 13 01 $	13

Le collège inscrit le virement des certifications de crédits reportées au 30 juin 1988 (page 14 du RFA)

Informations retranscrites automatiquement à la page 34 et ci-dessous

Utilisation de cette ligne pour les collèges fiduciaires seulement

		DEPENSES	Traitement enseignants 1			Autres dépenses 4	Imputations 5	Immobilisations 6	Dépenses totales 7	
14	610	Développement de programmes							34 01 02 $	14
15	615	Recherche							34 02 02 $	15
16	620	Reconnaissance des acquis							34 03 02 $	16
17	631	Encadrement spécifique (SFA)							34 04 02 $	17
18	632	Encadrement spécifique (DRMF)							34 05 02 $	18
19	640	Représentation régionale							34 06 02 $	19
20	641	Concertation et développement régional							34 07 02 $	20
21	660	Formation à distance							34 08 02 $	21
22	690	Form. sur mesure (organismes autres que le cégep)							34 09 02 $	22
23	710	Insertion sociale et profess. chez les jeunes (I SPJ)						06 21 09 et 34 13 02	34 10 02 $	23
24	800	Projets ad hoc							34 11 02 $	24
25									34 12 02 $	25
26		TOTAL	$	$	$	$	$	74 02 02 $	$	26
27		Répartition par catégorie (1)		*Gérants ->*		*Profession.->*		*Soutien ->*		27

Le collège doit répartir le traitement autres personnels par catégorie de personnel.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 35 FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES
ALLOCATIONS SPECIALES

CHAMP 9350

Page 35

		REVENUS	Allocation révisée 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation 3	Imputstions 4	Autres revenus Affect. intérêts 5	Cert. de créd. reportées ant. 5'	Autres revenus Autres 6	Autres revenus (total=4+5+5'+6) 7	Revenus totaux 8	
01	610	Développement de programmes								$	$	01
02	615	Recherche								$	$	02
03	620	Reconnaissance des acquis								$	$	03
04	631	Encadrement spécifique (SFA)								$	$	04
05	632	Encadrement spécifique (DRMF)								$	$	05
06	640	Représentation régionale								$	$	06
07	641	Concertation et développement régional								$	$	07
08	660	Formation à distance								$	$	08
09	690	Form. sur mesure (organismes autres que le cégep)								$	$	09
10	710	Insertion sociale et profess. chez les jeunes (ISPJ)								$	$	10
11	800	Projets ad hoc								$	$	11
12												12
13		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	$	13

		DEPENSES	Traitement enseignants 1	Traitement autres personnels (1) 2	Avantages sociaux 3	Autres dépenses 4	Imputations 5	Immobilisations 6	Dépenses totales 7	
14	610	Développement de programmes							$	14
15	615	Recherche							$	15
16	620	Reconnaissance des acquis							$	16
17	631	Encadrement spécifique (SFA)							$	17
18	632	Encadrement spécifique (DRMF)							$	18
19	640	Représentation régionale							$	19
20	641	Concertation et développement régional							$	20
21	660	Formation à distance							$	21
22	690	Form. sur mesure (organismes autres que le cégep)							$	22
23	710	Insertion sociale et profess. chez les jeunes (ISPJ)							$	23
24	800	Projets ad hoc							$	24
25										25
26		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	26
27		Répartition par catégorie (1):	*H-c. & cadres->*	*Gérants ->*		*Profession.->*		*Soutien ->*		27

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

Champ 8900

01	X	
02		Allocations spéciales - enseignants - fonctions connexes (Champ 8050)
03		Coûts de convention - enseignants (Champ 8100)
04		Coûts de convention - autres personnels (Champ 8150)
05		Location de locaux et de services (Champ 8200)
06		Service de la dette à court terme (Champ 8300)
07		Autres allocations spéciales (champ 8350)
08		SOUS-TOTAL
09		ALLOCATION - AJUSTEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS
10		FINANCEMENT (RECUPERATION)

22 12 06 - 22 12 03*

23 13 06 - 23 13 03* - 23 08* 04

25 13 06 - 25 13 03* - 25 08 04

	Dépenses admises 4	Revenus récupérables 5	Financement (récupération) 6	
	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	01
	22 24 06 $$	$$	06 11 08 $	02
	24 29 05 $$	$$	06 12 08 $	03
	26 29 05 $$	$$	06 13 08 $	04
	27 08 06 $$	$$	06 14 08 $	05
	XXXXXXXX	27 09 01 $$	06 15 08 $	06
			$$	07
			XXXXXXXX	08
	XXX		XXXXXXXX	09
			07 18 01 $	10

27 04 01 + 27 04 02 + 27 04 03

28 30 05 + 06 16 08

ÉDUCATION DES ADULTES

11		Champ 9900
12		Allocation révisée (plus index. s'il y a lieu) - formation DGEC (normes)
13		Pourcentages correspondant au volume admis (100 %) et au volum
13*		Coûts de convention - ENSEIGNANTS (9100)
14		Coûts de convention - AUTRES PERSONNELS (9100)
15		Autres allocations spéciales (champ 9350)
		FINANCEMENT (RECUPERATION)

33 07 05 + 33 14 05 + 33 18 05 + 33 26 05 + 33 28 05 + 43 08 06 - 43 08 07 + 43 17 06 - 43 17 07 + 43 26 06 - 43 26 07 + 44 08 06 - 44 08 07 + 44 17 06 - 44 26 07 + 52 09 02 - 52 09 05 + 52 09 07 + 52 09 10 + 53 09 02 - 53 09 05 + 53 09 07 - 53 09 10 + 53 21 02 - 53 21 05

33 29 05 - 36 13 03

33 08 06 - 33 08 03*

32 17 06 - 32 17 03*

34 13 05 + 06* 21 08

	Volume admis 1	Volume réalisé 2	Dépenses admises 3	Revenus récupérables 4	Indexation-réc. (Normes form.) 5	Financement (récupération) 6	
	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	31 04 01 $$	31 06 01 $$	XXXXXX	11
		XXXXXX					12
			$$	$$	XXXXXXXX	06 20 08 $	13
			$$	$$	XXXXXXXX	06 20 08 $	13*
						$$	14
						07 20 01 $	15

16		Champ 9082
17		Allocation révisée (et rétro s'il y a lieu)
		Pourcentages correspondant au volume admis (100 %) et au volume réalisé

COURS D'ÉTÉ

Volume admis 1	Volume réalisé 2	Dépenses admises 3	Revenus récupérables 4	Indexation-réc. (Normes form.) 5	Financement (récupération) 6	
XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	37 01 01 $$	37 04 01 $$	XXXXXX	16
100,0 %	XXXXXX					17

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

 FONDS DE FONCTIONNEMENT — FINANCEMENT (RECUPERATION) Page 36

Champ 8900

			Dépenses admises 4	Revenus récupérables 5	Financement (récupération) 6	
01	XXX		XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	01
02		Allocations spéciales - enseignants - fonctions connexes (Champ 8050)	$$	$$	$	02
03		Coûts de convention - enseignants (Champ 8100)	$$	$$	$	03
04		Coûts de convention - autres personnels (Champ 8150)	$$	$$	$	04
05		Location de locaux et de services (Champ 8200)	$$	$$	$	05
06		Service de la dette à court terme (Champ 8300)	XXXXXXXXX	$$	$	06
07		Autres allocations spéciales (champ 8350)			$$	07
08		SOUS-TOTAL			XXXXXXXXX	08
09		ALLOCATION - AJUSTEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	09
10		FINANCEMENT (RECUPERATION)			$	10

Champ 9900

ÉDUCATION DES ADULTES

			Volume admis 1	Volume réalisé 2	Dépenses admises 3	Revenus récupérables 4	Indexation-réc. (Normes form.) 5	Financement (récupération) 6	
11		Allocation révisée (plus index. s'il y a lieu) - formation DGEC (normes)	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	$$	$$	XXXXXX	11
12		Pourcentages correspondant au volume admis (100 %) et au volume réalisé	100.0 %	XXXXXX					12
13		Coûts de convention - ENSEIGNANTS (9100)			$$	$$	XXXXXXXX	$	13
13'		Coûts de convention - AUTRES PERSONNELS (9100)			$$	$$	XXXXXXXX	$	13'
14		Autres allocations spéciales (champ 9350)						$$	14
15		FINANCEMENT (RECUPERATION)						$	15

Champ 9082

COURS D'ÉTÉ

			Volume admis 1	Volume réalisé 2	Dépenses admises 3	Revenus récupérables 4	Indexation-réc. (Normes form.) 5	Financement (récupération) 6	
16		Allocation révisée (et rétro s'il y a lieu)	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	$$	$$	XXXXXX	16
17		Pourcentages correspondant au volume admis (100 %) et au volume réalisé	100.0 %	XXXXXX					17

GESTION DES SERVICES AUTOFINANCES ET COURS D'ETE
REVENUS - SOUTIEN A LA FORMATION

CHAMP 9000

Page 37

36 16 04 et 06 23 08

36 16 05 et 06 41 02

Le collège peut, à sa discrétion, présenter les autres services autofinancés en une seule colonne (Autres) ou les présenter séparément.

Les deux premières lignes servent pour écrire le nom du Service.

La troisième ligne sert pour inscrire le code SIFA (voir guide de codification: ex.: 9020, 9090, etc.).

Ces informations sont automatiquement transférées aux pages 04, 06 et 38.

			Cours d'été 2080 1	Centres spécialisés 2040 2	3	4	5	6	7	8	Revenus totaux 9	
		REVENUS DGEC										
01		Allocation révisée		06 24 08	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	01
02		Revenus de certifications de crédits (Code 20)	XXXXXXXXX	06 24 08	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	02
03		Lettres d'autorisation	XXXXXXXXX	06 24 08	XXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	03
04		Indexation		06 42 02	X	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	04
05		Financement (récupération)	XXXXXX	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	05
06		*TOTAL des revenus DGEC*	$	$							$	06
		AUTRES REVENUS										
07	813	MESS autres									$	07
08	812	MMSR - CFP									$	08
09	850	Autres ministères québécois									$	09
10	870	Autres organismes									$	10
		Individus										
11	861	Inscriptions									$	11
12	863	Scolarité									$	12
13	864	Ventes de biens et services									$	13
14	865	Dons									$	14
15	869	Autres									$	15
16	883	Revenus-locations									$	16
17	888	Imputation									$	17
17		Affectation de revenus d'intérêts									$	17
18	889	Autres									$	18
19	899	*TOTAL des autres revenus*	06 23 08 $	06 24 08 $	$	$	$	$	$	$	$	19
20	899	TOTAL (Revenus DGEC et autres revenus)	$	06 24 08 $	06 25 08 $	06 26 08 $	06 27 08 $	06 28 08 $	06 29 08 $	06 30 08 $	$	20

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 37 FONDS DE FONCTIONNEMENT

GESTION DES SERVICES AUTOFINANCES ET COURS D'ETE
REVENUS - SOUTIEN A LA FORMATION

CHAMP 9000

Page 37

			Cours d'été 9080 1	Centres spécialisés 2040 2	3	4	5	6	7	8	Revenus totaux 9	
		REVENUS DGEC										
01		Allocation révisée			XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	01
02		Revenus de certifications de crédits (Code 30)	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	02
03		Lettres d'autorisation	XXXXXXXXX		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	03
04		Indexation			XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	04
05		Financement (récupération)	XXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	05
06		*TOTAL des revenus DGEC*	$	$	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	$	06
		AUTRES REVENUS										
07	813	MESS autres									$	07
08	812	MMSR - CFP									$	08
09	850	Autres ministères québécois									$	09
10	870	Autres organismes									$	10
		Individus									$	11
11	861	Inscriptions									$	12
12	863	Scolarité									$	13
13	864	Ventes de biens et services									$	14
14	865	Dons									$	15
15	869	Autres									$	16
16	883	Revenus-locations									$	17
17	888	Imputation									$	17'
17'		Affectation de revenus d'intérêts									$	18
18	889	Autres									$	19
19	899	*TOTAL des autres revenus*	$	$	$	$	$	$	$	$	$	
20	899	TOTAL (Revenus DGEC et autres revenus)	$	$	$	$	$	$	$	$	$	20

GESTION DES SERVICES AUTOFINANCES ET COURS D'ETE
DEPENSES - SOUTIEN A LA FORMATION

CHAMP 9000

Page 38

			Cours d'été 9080	Centres spécialisés 2040	INFORMATIONS PROVENANT DE LA PAGE 37						Dépenses totales	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01		Traitement - hors-cadres et cadres									$	01
02		Traitement - gérants									$	02
03		Traitement - enseignants									$	03
04		Traitement - professionnels									$	04
05		Traitement - soutien									$	05
05'		Coûts de convention									$	06
06	310	Avantages sociaux									$	07
07	400	Communications et informations									$	08
08	511	Combustible - huile									$	09
09	512	Combustible - gaz									$	10
10	520	Electricité									$	11
11	530	Matériel de bureau et papeterie									$	12
12	540	Matériel didactique et spécialisé									$	13
13	620	Honoraires professionnels									$	14
14	630	Locations									$	15
15	640	Transport étudiant									$	16
16	651	Assurances									$	17
17	659	Contrats - autres									$	17'
17'		Perfectionnement (autofinancé)									$	18
18		Autre:									$	19
19		Autre:									$	20
20	699	Autres cotisations									$	21
21	779	Imputation									74 03 02 $	22
22	781	Autres dépenses - Immobilisations										
23	799	TOTAL	06 23 09 $	06 24 09 $	06 25 09 $	06 26 09 $	06 27 09 $	06 28 09 $	06 29 09 $	06 30 09 $	$	23

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT

GESTION DES SERVICES AUTOFINANCES ET COURS D'ETE
DEPENSES - SOUTIEN A LA FORMATION

CHAMP 9000

Page 38

			Cours d'été 9080	Centres spécialisés 2040							Dépenses totales	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01		Traitement - hors-cadres et cadres									$	01
02		Traitement - gérants									$	02
03		Traitement - enseignants									$	03
04		Traitement - professionnels									$	04
05		Traitement - soutien									$	05
05'		Coûts de convention									$	06
06	310	Avantages sociaux									$	07
07	400	Communicaions et informations									$	08
08	511	Combustible - huile									$	09
09	512	Combustible - gaz									$	10
10	520	Electricité									$	11
11	530	Matériel de bureau et papeterie									$	12
12	540	Matériel didactique et spécialisé									$	13
13	620	Honoraires professionnels									$	14
14	630	Locations									$	15
15	640	Transport étudiant									$	16
16	651	Assurances									$	17
17	659	Contrats - autres									$	17'
17'		Perfectionnement (autofinancé)									$	18
18		Autre:									$	19
19		Autre:									$	20
20	699	Autres cotisations									$	21
21	779	Imputation									$	22
22	781	Autres dépenses - Immobilisations									$	23
23	799	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	$	

DGEC-SFC-13:45-15/05/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par de de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - ENSEIGNANTS

CHAMP 8100

Page 39

x

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x dans cette case.

Une dépense n'est pas admissible si elle n'est pas supportée par une certification de crédits de la DECT.

	MESURE	Nombre d'individus	Numéro de certifications de crédits	Revenus de certifications de crédits	Cert. de créd. reportées ant.	Certifications de crédits à reporter	Dépenses partie enseignants	Dépenses partie organismes	Dépenses assumées par le collège	
		1	2	3	3'	4	5	6	7	
01		NO. CC ??								01
02		NO. CC ??								02
03		NO. CC ??								03
04										04
05										05
06										06
07										07
08										08
09	Total - Mesures de résorption	Doit être >0		23 02 02 $	23 02 03' $	23 02 05 $	24 01 01 $	24 01 01 $	24 01 04 $	09

La colonne 3' des pages 39 et 40 et la colonne 4' des pages 41 à 44 servent à virer aux revenus de l'année les certifications de crédits reportées au 30 juin 1988 (page 13).

Si la dépense n'est pas encore effectuée au moment de la vérification externe, le collège doit présenter le montant concerné dans la colonne 4.

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses:

Pour la P39 à partir de la ligne 1794, colonne C
Pour la P40 à partir de la ligne 1794, colonne G
Pour la P41 à partir de la ligne 1794, colonne K
Pour la P42 à partir de la ligne 1829, colonne C
Pour la P43 à partir de la ligne 1829, colonne G
Pour la P44 à partir de la ligne 1829, colonne K

	PRÉRETRAITE (code 113)									
10		NO. CC ??								10
11		NO. CC ??								11
12		NO. CC ??								12
13		NO. CC ??								13
14		NO. CC ??								14
15		NO. CC ??								15
16		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		16
17								XXXXXXXXXX		17
18	Total - Préretraite	Doit être >0		23 03 02 $	23 03 03' $	23 03 05 $	24 02 01 $	XXXXXXXXXX	24 02 04 $	18

24 02 01

	PRIME DE SÉPARATION (code 114)									
19		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		19
20		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		20
21		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		21
22		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		22
23		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		23
24		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		24
25		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		25
26		NO. CC ??						XXXXXXXXXX		26
27	Total - Prime de séparation	Doit être >0->		$	23 04 03' $	23 04 05 $	24 03 01 $	XXXXXXXXXX	24 03 04 $	27

24 03 01

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 39 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	Noms des personnels	Codes DGEC (130 à 136)
	MESURES DE RÉSORPTION	
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09	Total - Mesures de résorption	
	PRÉRETRAITE (code 113)	
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18	Total - Préretraite	
	PRIME DE SÉPARATION (code 114)	
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27	Total - Prime de séparation	

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - ENSEIGNANTS

Page 39

CHAMP 8100

	Nombre d'individus 1	Numéro de certifications de crédits 2	Revenus de certifications de crédits 3	Cert. de créd. reportées ant. 3'	Certifications de crédits à reporter 4	Dépenses partie enseignants 5	Dépenses partie organismes 6	Dépenses assumées par le collège 7	
									01
									02
									03
									04
									05
									06
									07
									08
			$	$	$	$	$	$	09
							XXXXXXXXXX		10
							XXXXXXXXXX		11
							XXXXXXXXXX		12
							XXXXXXXXXX		13
							XXXXXXXXXX		14
							XXXXXXXXXX		15
							XXXXXXXXXX		16
							XXXXXXXXXX		17
			$	$	$	$	XXXXXXXXXX	$	18
							XXXXXXXXXX		19
							XXXXXXXXXX		20
							XXXXXXXXXX		21
							XXXXXXXXXX		22
							XXXXXXXXXX		23
							XXXXXXXXXX		24
							XXXXXXXXXX		25
							XXXXXXXXXX		26
			$	$	$	$	XXXXXXXXXX	$	27

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par da de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - ENSEIGNANTS

CHAMP 8100

Page 40

	Noms des personnels	Codes DGEC (Codes 115, 116, 119)			Nombre d'individus 1	Numéro de certifications de crédits 2	Revenus de certifications de crédits 3	Cert. de créd. reportées ant. 3'	Certifications de crédits à reporter 4	Dépenses 5	Dépenses assumées par le collège 6	
RECLASS., GRIEFS, AUTRE SALARIAL												
01			CODE ??	NO. CC ??								01
02			CODE ??	NO. CC ??								02
03			CODE ??	NO. CC ??								03
04			CODE ??	NO. CC ??								04
05			CODE ??	NO. CC ??								05
06	Total - Reclass., règl. de griefs, autre salarial						23 05 02 $	23 05 03' $	23 05 05 $	24 04 01 $	24 04 04 $	06
PRIME DE DEPLACEMENT (Code 132)												
07												07
08												08
09												09
10												10
11												11
12	Total - Prime de déplacement						23 06 02 $	23 06 03' $	23 06 05 $	24 05 01 $	24 05 04 $	12
CAISSE DE CRÉDIT (Code 111)												
13												13
14												14
15				NO. CC ??								15
16				NO. CC ??								16
17				NO. CC ??								17
18	Total - Caisse de crédit						23 07 02 $	23 07 03' $	23 07 05 $	24 06 01 $	24 06 04 $	18
FRAIS DE DEMENAGEMENT (Code 14)					Doit être >0							
19				NO. CC ??								19
20				NO. CC ??								20
21				NO. CC ??								21
22				NO. CC ??								22
23				NO. CC ??								23
24	Total - Frais de déménagement			Doit être >0->			23 09 02 $	23 09 03' $	23 09 05 $	24 25 01 $	24 25 04 $	24

IMPORTANT

REMARQUES ANALOGUES À CELLES DE LA PAGE 39

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 40 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - ENSEIGNANTS

CHAMP 8100

Page 40

	Noms des personnels	Codes DGEC (Codes 115, 116, 119)	Nombre d'individus 1	Numéro de certifications de crédits 2	Revenus de certifications de crédits 3	Cert. de créd. reportées ant. 3'	Certifications de crédits à reporter 4	Dépenses 5	Dépenses assumées par le collège 6	
	RECLASS., GRIEFS, AUTRE SALARIAL									
01										01
02										02
03										03
04										04
05										05
06	Total - Reclass., règl. de griefs, autre salarial				$	$	$	$	$	06
	PRIME DE DEPLACEMENT (Code 132)									
07										07
08										08
09										09
10										10
11										11
12	Total - Prime de déplacement				$	$	$	$	$	12
	CAISSE DE CRÉDIT (Code 111)									
13										13
14										14
15										15
16										16
17										17
18	Caisse de crédit				$	$	$	$	$	18
	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT (Code 141)									
19										19
20										20
21										21
22										22
23										23
24	Total - Frais de déménagement				$	$	$	$	$	24

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cde de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

Page 41

	Noms des personnels	Codes DGEC	Nombre d'individus 1	Catégorie de personnels 100,120,170, 200 2	Numéro de certifications de crédits 3	Revenus de certifications de crédits 4	Cert. de créd. reportées ant. 4'	Certifications de crédits à reporter 5	Dépenses 6	Dépenses assumées par le collège 7	
	PRERETRAITE (Code 213)										
01			CAT.PERS. ?								01
02			CAT.PERS. ?								02
03			CAT.PERS. ?								03
04			CAT.PERS. ?								04
05											05
06											06
07											07
08	Total - Préretraite					25 02 02 $	25 02 03' $	25 02 05 $	26 01 01 $	26 01 04 $	08
	PRIME DE SEPARATION ET DÉ										
09											09
10											10
11											11
12											12
13											13
14											14
15											15
16			CODE ??	CAT.PERS. ?							16
17	Total - Prime de séparation et indemnité de départ (Codes 230, 233)		Doit être >0			25 03 02 $	25 03 03' $	25 03 05 $	26 02 01 $	26 02 04 $	17
	MESURE DE RESORPTION										
18			CODE ??	CAT.PERS. ?							18
19			CODE ??	CAT.PERS. ?							19
20			CODE ??	CAT.PERS. ?							20
21			CODE ??	CAT.PERS. ?							21
22			CODE ??	CAT.PERS. ?							22
23			CODE ??	CAT.PERS. ?							23
24			CODE ??	CAT.PERS. ?							24
25			CODE ??	CAT.PERS. ?							25
26	Total - Mesure de résorption		Doit être >0->			25 04 02 $	25 04 03' $	25 04 05 $	26 03 01 $	26 03 04 $	26

IMPORTANT

REMARQUES ANALOGUES À CELLES DE LA PAGE 39

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 41 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

Page 41

	Noms des personnels	Codes DGEC	Nombre d'individus 1	Catégorie de personnels 100,120,170, 200 2	Numéro de certifications de crédits 3	Revenus de certifications de crédits 4	Cert. de créd. reportées ant. 4'	Certifications de crédits à reporter 5	Dépenses 6	Dépenses assumées par le collège 7	
	PRÉRETRAITE (Code 213)										
01											01
02											02
03											03
04											04
05											05
06											06
07											07
08	Total - Préretraite					$	$	$	$	$	08
		(Codes 212, 214)									
	PRIME DE SEPARATION ET DEPART										
09											09
10											10
11											11
12											12
13											13
14											14
15											15
16											16
17	Total - Prime de séparation et indemnité de départ					$	$	$	$	$	17
		(Codes 230, 233)									
	MESURE DE RESORPTION										
18											18
19											19
20											20
21											21
22											22
23											23
24											24
25											25
26	Total - Mesure de résorption					$	$	$	$	$	26

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cde de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

Page 42

	personnels	Codes DGEC (Codes 215, 216, 219)		Nombre d'individus	Catégorie de personnels 100,120,170, 200	Numéro de certifications de crédits	Revenus de certifications de crédits	Cert. de créd. reportées ant.	Certifications de crédits à reporter	Dépenses	Dépenses assumées par le collège	
				1	2	3	4	4'	5	6	7	
	griefs, autres salariat		CODE ??	CAT.PERS. ?								01
			CODE ??	CAT.PERS. ?								02
			CODE ??	CAT.PERS. ?								03
			CODE ??	CAT.PERS. ?								04
												05
												06
												07
	Total - Reclass., règl. de griefs, autre						25 05 02 $	25 05 03' $	25 05 05 $	26 04 01 $	26 04 04 $	08
	CAISSE DE CRÉDIT (Code 211)											
												09
												10
												11
												12
												13
												14
												15
												16
	Total - Caisse de crédit			CAT.PERS. ?			25 06 02 $	25 06 03' $	25 06 05 $	26 05 01 $	26 05 04 $	17
				Doit être >0								
	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT (Code 24[illegible])											
				CAT.PERS. ?								18
				CAT.PERS. ?								19
				CAT.PERS. ?								20
				CAT.PERS. ?								21
				CAT.PERS. ?								22
				CAT.PERS. ?								23
				CAT.PERS. ?								24
				CAT.PERS. ?								25
	Total - Frais de déménagement		Doit être >0->				$	25 09 03' $	25 09 05 $	$	26 23 04 $	26

25 09 02 et 26 23 01

IMPORTANT

REMARQUES ANALOGUES À CELLES DE LA PAGE 39

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

Page 42

	Noms des personnels	Codes DGEC (Codes 215, 216, 219)	Nombre d'individus 1	Catégorie de personnels 100,120,170, 200 2	Numéro de certifications de crédits 3	Revenus de certifications de crédits 4	Cert. de créd. reportées ant. 4'	Certifications de crédits à reporter 5	Dépenses 6	Dépenses assumées par le collège 7	
	RECLASS., GRIEFS, AUTRES SALARIAL										
01											01
02											02
03											03
04											04
05											05
06											06
07											07
08	Total - Reclass., règl. de griefs, autre salarial					$	$	$	$	$	08
	CAISSE DE CRÉDIT (Code 211)										
09											09
10											10
11											11
12											12
13											13
14											14
15											15
16											16
17	Total - Caisse de crédit					$	$	$	$	$	17
	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT (Code 241)										
18											18
19											19
20											20
21											21
22											22
23											23
24											24
25											25
26	Total - Frais de déménagement					$	$	$	$	$	26

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par date de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - TOUTES CATEGORIES DE PERSONNELS

CHAMP 9100

Page 43

	Noms des personnels	Nombre d'individus	Catégories 100,120,140 170, 200	Numéro de certifications de crédits	Revenus de certifications de crédits	Cert. de créd. reportées ant.	Certifications de crédits à reporter	Dépenses	Dépenses assumées par le collège	
		1	2	3	4	4'	5	6	7	
	PRERETRAITE									
01		CAT.PERS. ?								01
02		CAT.PERS. ?								02
03		CAT.PERS. ?								03
04										04
05										05
06										06
07										07
08	Total - Préretraite				32 01 02 $	32 01 03' et 32 09 03' $	32 01 05 $	33 01 01 $	33 01 04 et 36 13 03 $	08
	PRIME DE SEPARATION									
09										09
10										10
11										11
12										12
13										13
14		CAT.PERS. ?								14
15		CAT.PERS. ?								15
16		CAT.PERS. ?								16
17	Total - Prime de séparation	Doit être >0			32 02 02 $	32 02 03' et 32 10 03' $	32 02 05 $	33 02 01 et 36 13 03 $	33 02 04 et 36 13 03 $	17
	MESURE DE RESORPTION									
18		CAT.PERS. ?								18
19		CAT.PERS. ?								19
20		CAT.PERS. ?								20
21		CAT.PERS. ?								21
22		CAT.PERS. ?								22
23		CAT.PERS. ?								23
24		CAT.PERS. ?								24
25		CAT.PERS. ?								25
26	Total - Mesure de résorption	Doit être >0->			32 03 02 $	32 03 03' et 32 11 03' $	32 03 05 $	33 03 01 et 36 13 03 $	33 03 04 et 36 13 03 $	26

IMPORTANT

REMARQUES ANALOGUES À CELLES DE LA PAGE 39

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 43 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - TOUTES CATEGORIES DE PERSONNELS CHAMP 9100

Page 43

	Noms des personnels	Nombre d'individus	Catégories 100,120,140 170, 200	Numéro de certifications de crédits	Revenus de certifications de crédits	Cert. de créd. reportées ant.	Certifications de crédits à reporter	Dépenses	Dépenses assumées par le collège	
		1	2	3	4	4'	5	6	7	
	PRÉRETRAITE									
01										01
02										02
03										03
04										04
05										05
06										06
07										07
08	Total - Préretraite				$	$	$	$	$	08
	PRIME DE SÉPARATION									
09										09
10										10
11										11
12										12
13										13
14										14
15										15
16										16
17	Total - Prime de séparation				$	$	$	$	$	17
	MESURE DE RÉSORPTION									
18										18
19										19
20										20
21										21
22										22
23										23
24										24
25										25
26	Total - Mesure de résorption				$	$	$	$	$	26

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cde de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - TOUTES CATEGORIES DE PERSONNELS

CHAMP 9100

Page 44

	Noms des personnels	Nombre d'individus	Catégories 100,120,140 170, 200	Numéro de certifications de crédits	Revenus de certifications de crédits	Cert. de créd. reportées ant.	Certifications de crédits à reporter	Dépenses	Dépenses assumées par le collège	
		1	2	3	4	4'	5	6	7	
	PRIME DE DÉPLACEMENT									
01		CAT.PERS. ?								01
02		CAT.PERS. ?								02
03		CAT.PERS. ?								03
04		CAT.PERS. ?								04
05		CAT.PERS. ?								05
06										06
07										07
08	Total - Prime de déplacement				32 04 02 $	32 04 03' et 32 12 03' $	32 04 05 $	33 04 01 et 36 13 03 $	33 04 04 et 36 13 03 $	08
	CAISSE DE CRÉDIT									
09										09
10										10
11										11
12										12
13										13
14										14
15										15
16		CAT.PERS. ?								16
17	Total - Caisse de crédit	Doit être >0			32 05 02 $	32 05 03' et 32 13 03' $	32 05 05 $	33 05 01 et 36 13 03 $	33 05 04 et 36 13 03 $	17
	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT									
18		CAT.PERS. ?								18
19		CAT.PERS. ?								19
20		CAT.PERS. ?								20
21		CAT.PERS. ?								21
22		CAT.PERS. ?								22
23		CAT.PERS. ?								23
24		CAT.PERS. ?								24
25		CAT.PERS. ?								25
26	Total - Frais de déménagement	Doit être >0->			32 07 02 $	32 07 03' et 32 15 03' $	32 07 05 $	33 24 01 $	33 24 04 et 36 13 03 $	26

IMPORTANT

REMARQUES ANALOGUES À CELLES DE LA PAGE 39

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 44 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - TOUTES CATEGORIES DE PERSONNELS CHAMP 9100

Page 44

	Noms des personnels	Nombre d'individus	Catégories 100,120,140 170, 200	Numéro de certifications de crédits	Revenus de certifications de crédits	Cert. de crédit reportées ant.	Certifications de crédits à reporter	Dépenses	Dépenses assumées par le collège	
		1	2	3	4	4'	5	6	7	
	PRIME DE DEPLACEMENT									
01										01
02										02
03										03
04										04
05										05
06										06
07										07
08	Total - Prime de déplacement				$	$	$	$	$	08
	CAISSE DE CREDIT									
09										09
10										10
11										11
12										12
13										13
14										14
15										15
16										16
17	Total - Caisse de crédit				$	$	$	$	$	17
	FRAIS DE DEMENAGEMENT									
18										18
19										19
20										20
21										21
22										22
23										23
24										24
25										25
26	Total - Frais de déménagement				$	$	$	$	$	26

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

FONCTIONS CONNEXES A L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNANTS

CHAMP 8050

Page 45

Code Nom . ies personnels
DGEC**IMPO**"TANT: Probl. de code DGEC!!!

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x à la ligne 857 de la colonne A de la page 39.

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses à partir de la ligne 186. de la colonne C.

Inscrire le code DGEC

Les seuls codes acceptables par le système sont:

910, 911, 912, 930, 942, 944, 946, 947, 948, 949 et xxx

(Le code xxx sert pour tous les cas imprévus).

	/---------- "Allocation" ----------\		/-------- E.T.C. utilisé au centième près (0,00) --------\					/----Dépenses assumées----\	
	No de certifications de crédits	ETC autorisés	MED	MED par substitution	Non-MED	Traitement annuel de base	Dépenses totales [traitement]	par les fonctions connexes	par le collège	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01									$	01
02									$	02
03									$	03
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09									$	09
10									$	10
11									$	11
12									$	12
13									$	13
14									$	14
15									$	15
16									$	16
17									$	17
18									$	18
19									$	19
20									$	20
21									$	21
22									$	22
23									$	23
24									$	24
25									$	25
26									$	26
27									$	27
28									$	28
29									$	29
30									$	30
31									$	31
32									$	32
33 Total - Fonctions connexes			ETC	ETC	ETC	ETC		$	$	$ 33

Assurez-vous que les personnels MED et MED par substitution sont conciliés avec les données des pages 47 et 48.

Traitement dû pour une tâche normale (<-> 1 ETC)

La plupart du temps la dépense sera égale à: (3+4+5) x traitement de base.

Traitement relié aux fonctions connexes (pas le traitement total)

De manière analogue à la façon de faire utilisée dans la page 19, la colonne 8 (traitement au titre de fonction connexe) COMPREND, s'il y a lieu, les vacances afférentes aux coûts de convention.

IL N'Y A PAS DE PAGE 46.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 45 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

FONCTIONS CONNEXES A L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNANTS

NOTE: la prochaine page est la page 47A
CHAMP 8050

Page 45

Code DGEC	Noms des personnels	"Allocation" No de certifications de crédits 1	"Allocation" ETC autorisés 2	E.T.C. utilisé au centième près (0,00) MED 3	E.T.C. MED par substitution 4	E.T.C. Non-MED 5	Traitement annuel de base 6	Dépenses totales [traitement] 7	Dépenses assumées par les fonctions connexes 8	Dépenses assumées par le collège 9	
											01
											02
											03
											04
											05
											06
											07
											08
											09
											10
											11
											12
											13
											14
											15
											16
											17
											18
											19
											20
											21
											22
											23
											24
											25
											26
											27
											28
											29
											30
											31
											32
33	Total - Fonctions connexes		ETC	ETC	ETC	ETC		$	$	$	33

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENS

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47 A

Traitement dû pour une tâche normale (<-> 1 ETC)

L'ETC est une mesure du travail annuel effectué, sauf si le travail est inférieur à la protection salariale (80 %). Dans ce cas, l'ETC est normalement égal à 0,80.

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x à la page 39.

Le traitement annuel versé doit être <=80 % du traitement de base si la tâche totale (**sur une base annuelle**) est <= 80 % d'une charge.

De manière analogue à la façon de faire utilisée dans la page 19, le traitement COMPREND, s'il y a lieu, les vacances afférentes.

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses:

Pour la P47A à partir de la ligne 1864, colonne F
Pour la P47B à partir de la ligne 1874, colonne F
Pour la P47C à partir de la ligne 1884, colonne F
Pour la P47D à partir de la ligne 1864, colonne I
Pour la P47E à partir de la ligne 1874, colonne I
Pour la P47F à partir de la ligne 1884, colonne I

Excluant les vacances afférentes

Coûts présentés aux pages 52 et 53. Dans certains cas de coûts de convention, l'ETC peut être nul.

Le système inscrit ici la différence entre la ligne 5 et les lignes 6, 7, 8, 11, 15, 17, 19, 23 et 25. Si cette différence est négative, il y a un message d'erreur.

A la ligne 20', le collège comptabilise seulement la dépense reliée à l'utilisation financée par le collège au champ 8100. Pour tous les autres cas, on comptabilise cette dépense à la ligne 20.

Pour les lignes 4' et 12' concernant les clientèles temporaires, veuillez vous référer à la fiche de comptabilisation C.E-7.

TOUS LES MED DOIVENT ETRE PRÉSENTÉS DANS CES PAGES, MEME CEUX QUI N'ENTRAINENT AUCUN COUT DE SECURITÉ D'EMPLOI ET MEME CEUX QUI TRAVAILLENT A 100 % A L'ENSEIGNEMENT REGULIER.

		2	3	4	8	9	10	
01	No de dossier de la DECT							01
03	*Traitement de base annuel*							03
	Nom du MED (non obligatoire) ->							
04'	No c.c. si client. temporaire							04'
04	Traitement versé pour l'année							04
05	ETC correspondant							05
		L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	
	UTILISATION							
06	Subst. à un non-MED à							06
07	Partie de tâche à l'ens.							07
	Education des adultes							
08	- sur "200 charges": ETC utilisé							08
09	Dépense assumée par SEA							09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi							10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé							11
12	Dépense assumée par SEA							12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp							12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi							13
	Autres activités subvent. par la DGEC							
14	a) no de certification de crédits							14
15	ETC utilisé							15
16	b) no de certification de crédits							16
17	ETC utilisé							17
	Partie assumée par les coûts de conv.							
18	Dépense							18
19	ETC correspondant							19
	Utilisation financée par le collège							
20	Dépense (via ch autres que 8100)							20
20'	Dépense assumée via ch 8100							20'
21	ETC correspondant							21
	Utilisation financée par la séc. d'emploi	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC			
22	Dépense							22
23	ETC correspondant							23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)							
24	Dépense							24
25	ETC correspondant							25

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 47 A

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47 A

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01	No de dossier de la DECT											01
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED (non obligatoire) ->											04'
04'	No c.c. si client. temporaire											04
04	Traitement versé pour l'année											05
05	ETC correspondant											
	UTILISATION											06
06	Subst. à un non-MED à l'ens. rég. (ETC)											07
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											
	Education des adultes											08
08	- sur "200 charges": ETC utilisé											09
09	Dépense assumée par SEA											10
10	Dépense assumée par séc. d'emploi											11
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé											12
12	Dépense assumée par SEA											12'
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp.											13
13	Dépense assumée par séc. d'emploi											
	Autres activités subvent. par la DGEC											14
14	a) no de certification de crédits											15
15	ETC utilisé											16
16	b) no de certification de crédits											17
17	ETC utilisé											
	Partie assumée par les coûts de conv.											18
18	Dépense											19
19	ETC correspondant											
	Utilisation financée par le collège											20
20	Dépense (via ch autres que 8100)											20'
20'	Dépense assumée via ch 8100											21
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											22
22	Dépense											23
23	ETC correspondant											
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											24
24	Dépense											25
25	ETC correspondant											

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47 B

		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
01	No de dossier de la DECT											01
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED (non obligatoire) ->											
04'	No c.c. si client. temporaire											04'
04	Traitement versé pour l'année											04
05	ETC correspondant											05
		L04' vs L12'	L04' vs L12'						L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	
	UTILISATION											
06	Subst. à un non-MED à l'ens. rég. (ETC)											06
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé											08
09	Dépense assumée par SEA											09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi											10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé											11
12	Dépense assumée par SEA											12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp											12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi											13
	Autres activités subvent. par la DGEC											
14	a) no de certification de crédits											14
15	ETC utilisé											15
16	b) no de certification de crédits											16
17	ETC utilisé											17
	Partie assumée par les coûts de conv.											
18	Dépense											18
19	ETC correspondant											19
	Utilisation financée par le collège											
20	Dépense (via ch autres que 8100)											20
20'	Dépense assumée via ch 8100											20'
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	21
	Utilisation financée par la séc. d'emploi	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	
22	Dépense											22
23	ETC correspondant											23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25

Pour explications, consulter la page 47 A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47 B

		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
01	No de dossier de la DECT											01
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED (non obligatoire) ->											
04'	No c.c. si client. temporaire											04'
04	Traitement versé pour l'année											04
05	ETC correspondant											05
	UTILISATION											
06	Subst. à un non-MED à l'ens. rég. (ETC)											06
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé											08
09	Dépense assumée par SEA											09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi											10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé											11
12	Dépense assumée par SEA											12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp.											12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi											13
	Autres activités subvent. par la DGEC											
14	a) no de certification de crédits											14
15	ETC utilisé											15
16	b) no de certification de crédits											16
17	ETC utilisé											17
	Partie assumée par les coûts de conv.											
18	Dépense											18
19	ETC correspondant											19
	Utilisation financée par le collège											
20	Dépense (via ch autres que 8100)											20
20'	Dépense assumée via ch 8100											20'
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	21
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
22	Dépense											22
23	ETC correspondant											23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (PrED)

CHAMP 8100

Page 47
C

		26	27	28	29	30	
01	No						01
03	Trai						03
	Non						
04'	No						04'
04	Trai						04
05	ETC						05
		L04' vs L12'		L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	
	UTI						
06	Sub						06
07	Part						07
	Edu						
08	- su						08
09							09
10							10
11	- au						11
12							12
12'							12'
13							13
	Auto						
14							14
15							15
16							16
17							17
	Part						
18							18
19							19
	Utili						
20							20
20'							20'
21		ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	21
	Utili	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	
22							22
23							23
	Part						
24							24
25							25

Pour explications, consulter
la page 47 A

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITÉ (MED)

CHAMP 8100

Page 47
C

		28	29	28	28	28	27	28	29	30	
01	No de										01
03	*Traite*										03
	Nom										
04'	No c										04'
04	Trate										04
05	ETC										05
	UTIL										
06	Subst										06
07	Partie										07
	Educ										
08	- sur										08
09	D										09
10	D										10
11	- autr										11
12	D										12
12'	D										12'
13	D										13
	Autre										
14											14
15											15
16											16
17											17
	Parti										
18											18
19											19
	Utilis										
20											20
20'											20'
21		ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	21
	Utilis										
22											22
23											23
	Parti										
24											24
25											25
DGEC-S											

SECURITE D'EMPLOI – ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47
D

		37	38	39	40	
01	No de					01
03	*Traite*					03
	Nom					
04'	No c					04'
04	Traite					04
05	ETC c					05
	UTILI		L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	
06	Subst					06
07	Partie					07
	Educa					
08	- sur "					08
09	D					09
10	D					10
11	- autre					11
12	D					12
12'	D					12'
13	D					13
	Autres					
14						14
15						15
16						16
17						17
	Partie					
18						18
19						19
	Utilisa					
20						20
20'						20'
21						21
	Utilisa	ETC	ETC	ETC	ETC	
22		Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	22
23						23
	Partie					
24						24
25						25

Pour explications, consulter
la page 47A

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 47 D

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47 D

		31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	
01	No de dossier de la DECT											01
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED (non obligatoire) ->											
04'	No c.c. si client. temporaire											04'
04	Traitement versé pour l'année											04
05	ETC correspondant											05
	UTILISATION											
06	Subst. à un non-MED à l'ens. rég. (ETC)											06
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé											08
09	Dépense assumée par SEA											09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi											10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé											11
12	Dépense assumée par SEA											12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp.											12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi											13
	Autres activités subvent. par la DGEC											
14	a) no de certification de crédits											14
15	ETC utilisé											15
16	b) no de certification de crédits											16
17	ETC utilisé											17
	Partie assumée par les coûts de conv.											
18	Dépense											18
19	ETC correspondant											19
	Utilisation financée par le collège											
20	Dépense (via ch autres que 8100)											20
20'	Dépense assumée via ch 8100											20'
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	21
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
22	Dépense											22
23	ETC correspondant											23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47 E

		41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	
01	No de dossier de la DECT											01
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED (non obligatoire) ->											
04'	No c.c. si client. temporaire											04'
04	Traitement versé pour l'année											04
05	ETC correspondant											05
		L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'					L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	
	UTILISATION											
06	Subst. à un non-MED à l'ens. rég. (ETC)											06
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé											08
09	Dépense assumée par SEA											09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi											10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé											11
12	Dépense assumée par SEA											12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp											12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi											13
	Autres activités subvent. par la DGEC											
14	a) no de certification de crédits											14
15	ETC utilisé											15
16	b) no de certification de crédits											16
17	ETC utilisé											17
	Partie assumée par les coûts de conv.											
18	Dépense											18
19	ETC correspondant											19
	Utilisation financée par le collège											
20	Dépense (via ch autres que 8100)											20
20'	Dépense assumée via ch 8100											20'
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	21
	Utilisation financée par la séc. d'emploi	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	
22	Dépense											22
23	ETC correspondant											23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25

Pour explications, consulter la page 47 A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 47 E

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47 E

	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	
01 No de dossier de la DECT											01
03 *Traitement de base annuel*											03
Nom du MED (non obligatoire) ->											04'
04' No c.c. si client. temporaire											04
04 Traitement versé pour l'année											05
05 ETC correspondant											
UTILISATION											06
06 Subst. à un non-MED à l'ens. rég. (ETC)											07
07 Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											
Education des adultes											08
08 - sur "200 charges": ETC utilisé											09
09 Dépense assumée par SEA											10
10 Dépense assumée par séc. d'emploi											11
11 - autre que sur "200 ch.": ETC utilisé											12
12 Dépense assumée par SEA											12'
12' Dépense Séc. emploi - Client. temp.											13
13 Dépense assumée par séc. d'emploi											
Autres activités subvent. par la DGEC											14
14 a) no de certification de crédits											15
15 ETC utilisé											16
16 b) no de certification de crédits											17
17 ETC utilisé											
Partie assumée par les coûts de conv.											18
18 Dépense											19
19 ETC correspondant											
Utilisation financée par le collège											20
20 Dépense (via ch autres que 8100)											20'
20' Dépense assumée via ch 8100											21
21 ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	
Utilisation financée par la séc. d'emploi											22
22 Dépense											23
23 ETC correspondant											
Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											24
24 Dépense											25
25 ETC correspondant											

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

C:\AMP 8100

		51	52	53	54	55	56	57	58	59	TOTAL 60	
01	No de dossier de la DECT											01
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED (non obligatoire) ->											
04'	No c.c. si client. temporaire											04'
04	Traitement versé pour l'année										$	04
05	ETC correspondant										ETC	05
		L04' vs L12'	L04' vs L12'	L					L04' vs L12'	L04' vs L12'		
	UTILISATION											
06	Subst. à un non-MED à l'ens. rég. (ETC)										ETC	06
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)										ETC	07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé										ETC	08
09	Dépense assumée par SEA										$	09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi										24 08 01 $	10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé										ETC	11
12	Dépense assumée par SEA										$	12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp										24 07 01 $	12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi										24 07 01 $	13
	Autres activités subvent. par la DGEC											14
14	a) no de certification de crédits										ETC	15
15	ETC utilisé											16
16	b) no de certification de crédits										ETC	17
17	ETC utilisé											
	Partie assumée par les coûts de conv.										$	18
18	Dépense										24 07 01 et 24 07 04	19
19	ETC correspondant											
	Utilisation financée par le collège										$	20
20	Dépense (via ch autres que 8100)										$	20'
20'	Dépense assumée via ch 8100										ETC	21
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC		
	Utilisation financée par la séc. d'emploi	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??	Δ ETC ??		
22	Dépense										24 07 01 $	22
23	ETC correspondant										ETC	23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense										24 07 01 $	24
25	ETC correspondant										ETC	25

Pour explications, consulter la page 47A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 47 F — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

Page 47 F

		51	52	53	54	55	56	57	58	59	TOTAL 60	
01	No de dossier de la DECT											01
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED (non obligatoire) ->											
04'	No c.c. si client. temporaire											04'
04	Traitement versé pour l'année										$	04
05	ETC correspondant										ETC	05
	UTILISATION											
06	Subst. à un non-MED à l'ens. rég. (ETC)										ETC	06
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)										ETC	07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé										ETC	08
09	Dépense assumée par SEA										$	09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi										$	10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé										ETC	11
12	Dépense assumée par SEA										$	12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp.										$	12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi										$	13
	Autres activités subvent. par la DGEC											14
14	a) no de certification de crédits										ETC	15
15	ETC utilisé											16
16	b) no de certification de crédits										ETC	17
17	ETC utilisé											
	Partie assumée par les coûts de conv.										$	18
18	Dépense										ETC	19
19	ETC correspondant											
	Utilisation financée par le collège										$	20
20	Dépense (via ch autres que 8100)										$	20'
20'	Dépense assumée via ch 8100										ETC	21
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC		
	Utilisation financée par la séc. d'emploi										$	22
22	Dépense										ETC	23
23	ETC correspondant											
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)										$	24
24	Dépense										ETC	25
25	ETC correspondant											

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

Page 48 A

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01	No de dossier											01
												02
												03
												04'
04'	No c.c. si chèq. temporaire											04
04	Traitement versé pour l'année											05
05	ETC correspondant											06
06	Partie (ETC) substituée											
	VENTILATION DE LA LIGNE 06	L04' vs L12'	L04' vs L12'						L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											07
	Éducation des adultes											
08												08
09												09
10												10
11												11
12												12
12'												12'
13	Dépense assumée par sec. d'emploi											13
	Autres activités subvent. par la DGEC											
14	a) no de certification de crédits											14
15	ETC u											15
16	b) no de c											16
17	ETC u											17
	Partie assumée											
18	Dépense											18
19	ETC corre											19
	Utilisation financ											
20	Dépense											20
20'	Dépense											20'
21	ETC corre					ETC		ETC			ETC	21
	Utilisation financ					?? Δ ETC ??		Δ ETC ??			? Δ ETC ??	
22	Dépense											22
23	ETC correspondant											23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x à la page 39.

Pour explications, consulter la page 47 A.

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses:

Pour la P48A à partir de la ligne 1864, colonne L
Pour la P48B à partir de la ligne 1874, colonne L
Pour la P48C à partir de la ligne 1884, colonne L

Les pages 48 A,B,C servent à détailler les tâches effectuées par un professeur non-MED qui s'est substitué à un MED (par exemple pour effectuer une recherche via un programme de subvention accordé dans le cadre des fonctions connexes).

Les lignes 7, 8, 11, 15, 17, 19, 21, 23 et 25 servent à ventiler la ligne 06 qui doit elle-même être égale à la substitution (ligne 6 des pages 47) pour chaque MED remplacé.

Si la substitution est faite par plus d'une personne, le collège peut entrer l'information globale concernant cette substitution dans une seule colonne.

Dans un tel cas, il faut indiquer le nombre de substituts dans la ligne 02 (au lieu des noms des MED par substitution). Le traitement de base à inscrire est la moyenne des traitements de base des substituts.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 48 A

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

Page 48 A

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02	Nom de famille du MED par substitution											02
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											04'
04'	No c.c. si client. temporaire											04
04	Traitement versé pour l'année											05
05	ETC correspondant											06
06	Partie (ETC) substituée											
	VENTILATION DE LA LIGNE 06											07
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											
	Education des adultes											08
08	- sur "200 charges": ETC utilisé											09
09	Dépense assumée par SEA											10
10	Dépense assumée par séc. d'emploi											11
11	- autre que sur "2 ... utilisé											12
12	Dépense as...											12'
12'	Dépense S... C... L temp.											13
13	Dépense as... d'emploi											
	Autres activités subv... par la DGEC											14
14	a) no de certification de crédits											15
15	ETC utilisé											16
16	b) no de certification de crédits											17
17	ETC utilisé											
	Partie assumée par les coûts de conv.											18
18	Dépense											19
19	ETC correspondant											
	Utilisation financée par le collège											20
20	Dépense (via ch autres que 8100)											20'
20'	Dépense assumée via ch 8100											21
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											22
22	Dépense											23
23	ETC correspondant											
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											24
24	Dépense											25
25	ETC correspondant											

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

Page 48 B

		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
01	No de dossier du MED remplacé											01
												02
												03
04'	No C.E.											04'
04	Traitement versé pour l'année											04
05	ETC correspondant											05
06	Partie (ETC) substituée											06
	VENTILATION DE LA LIGNE 06	L04' vs L12'	L04' vs L12'						L04' vs L12'	L04' vs L12'	L04' vs L12'	07
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											08
	Education des adultes											09
08	- sur "200 charges": ETC utilisé											10
09	Dépense assumée par SEA											11
10	Dépense assumée par séc. d'emploi											12
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé											12'
12	Dépense assumée par SEA											13
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp											
13	Dépense assumée par séc. d'emploi											14
	Autres activités subvent. par la DGEC											15
14	a) no de cer											16
15	ETC u											17
16	b) no de c											18
17	ETC u											19
	Partie assumée											20
18	Dépense											20'
19	ETC corre											21
	Utilisation financ											22
20	Dépense (											23
20'	Dépense											24
21	ETC corre	ETC		ETC		ETC					ETC	25
	Utilisation financ	??	Δ ETC ??		Δ ETC ??		Δ ETC ??				Δ ETC ??	
22	Dépense											
23	ETC correspondant											
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense											
25	ETC correspondant											

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x à la ligne 857 de la colonne A de la page 39.

Pour explications, consulter les pages 47A et 48A.

Les pages 48 A,B,C servent à détailler les tâches effectuées par un professeur non-MED qui s'est substitué à un MED (par exemple pour effectuer une recherche via un programme de subvention accordé dans le cadre des fonctions connexes).

Les lignes 7, 8, 11, 15, 17, 19, 21, 23 et 25 servent à ventiler la ligne 06 qui doit elle-même être égale à la substitution (ligne 6 des pages 47) pour chaque MED remplacé.

Si la substitution est faite par plus d'une personne, le collège peut entrer l'information globale concernant cette substitution dans une seule colonne.

Dans un tel cas, il faut indiquer le nombre de substituts dans la ligne 02 (au lieu des noms des MED par substitution). Le traitement de base à inscrire est la moyenne des traitements de base des substituts.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 48 B

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

Page 48 B

		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02	Nom de famille du MED par substitution											02
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											
04'	No c.c. si client. temporaire											04'
04	Traitement versé pour l'année											04
05	ETC correspondant											05
06	Partie (ETC) substituée											06
	VENTILATION DE LA LIGNE 06											
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé											08
09	Dépense assumée par SEA											09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi											10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé											11
12	Dépense assumée par SEA											12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp.											12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi											13
	Autres activités subvent. par la DGEC											
14	a) no de certification de crédits											14
15	ETC utilisé											15
16	b) no de certification de crédits											16
17	ETC utilisé											17
	Partie assumée par les coûts de conv.											
18	Dépense											18
19	ETC correspondant											19
	Utilisation financée par le collège											
20	Dépense (via ch autres que 8100)											20
20'	Dépense assumée via ch 8100											20'
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	21
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
22	Dépense											22
23	ETC correspondant											23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

Page 48 C — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

Page 48 C

		21	22	23	24	25	26	27	28	29	TOTAL	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02												02
03												03
04'												04'
04	Traitement versé pour l'année										$	04
05	ETC correspondant										ETC	05
06	Partie (ETC) substituée										ETC	06
	VENTILATION DE LA LIGNE 06	L04' vs L12'	L04' vs L12'						L04' vs L12'	L04' vs L12'	47L6C50+L6C30	
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)										ETC	07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé										ETC	08
09	Dépense assumée par SEA										$	09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi										24 08 01 $	10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé										ETC	11
12	Dépense assumée par SEA										$	12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp										24 07 01 $	12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi										24 07 01 $	13
	Autres activités subvent. par la DGEC											
14	a) no de codification de crédits											14
15	ETC u										ETC	15
16	b) no de c											16
17	ETC u										ETC	17
	Partie assumée										$	18
18	Dépense										$	19
19	ETC corre											
	Utilisation financ										$	20
20	Dépense										$	20'
20'	Dépense										ETC	21
21	ETC corre				ETC	ETC	ETC				ETC	
	Utilisation financ				??	Δ ETC ??	Δ ETC ??				24 07 01 $	22
22	Dépense										ETC	23
23	ETC correspondant											
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)										24 07 01 $	24
24	Dépense										ETC	25
25	ETC correspondant											

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x à la ligne 857 de la colonne A de la page 39.

Pour explications, consulter les pages 47A et 48A.

Les pages 48 A,B,C servent à détailler les tâches effectuées par un professeur non-MED qui s'est substitué à un MED (par exemple pour effectuer une recherche via un programme de subvention accordé dans le cadre des [illegible] connexes).

Les lignes 7, 8, 11, 15, 17, 19, 21, 23 et 25 servent à ventiler la ligne 06 qui doit elle-même être égale à la substitution (ligne 6 des pages 47) pour chaque MED remplacé.

Si la substitution est faite par plus d'une personne, le collège peut entrer l'information globale concernant cette substitution dans une seule colonne.

Dans un tel cas, il faut indiquer le nombre de substituts dans la ligne 02 (au lieu des noms des MED par substitution). Le traitement de base à inscrire est la moyenne des traitements de base des substituts.

24 07 01 et 24 07 04

Impression RD 39

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 48 C — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

Page 48 C

		21	22	23	24	25	26	27	28	29	TOTAL	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02	Nom de famille du MED par substitution											02
03	*Traitement de base annuel*											03
	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											
04'	No c.c. si client. temporaire											04'
04	Traitement versé pour l'année										$	04
05	ETC correspondant										ETC	05
06	Partie (ETC) substituée										ETC	06
	VENTILATION DE LA LIGNE 06											
07	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)										ETC	07
	Education des adultes											
08	- sur "200 charges": ETC utilisé										ETC	08
09	Dépense assumée par SEA										$	09
10	Dépense assumée par séc. d'emploi										$	10
11	- autre que sur "200 ch.": ETC utilisé										ETC	11
12	Dépense assumée par SEA										$	12
12'	Dépense Séc. emploi - Client. temp.										$	12'
13	Dépense assumée par séc. d'emploi										$	13
	Autres activités subvent. par la DGEC											
14	a) no de certification de crédits											14
15	ETC utilisé										ETC	15
16	b) no de certification de crédits											16
17	ETC utilisé										ETC	17
	Partie assumée par les coûts de conv.											
18	Dépense										$	18
19	ETC correspondant										ETC	19
	Utilisation financée par le collège											
20	Dépense (via ch autres que 8100)										$	20
20'	Dépense assumée via ch 8100										$	20'
21	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	21
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
22	Dépense										$	22
23	ETC correspondant										ETC	23
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
24	Dépense										$	24
25	ETC correspondant										ETC	25

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSE

NON-MED SUR "200 CHARGES" AUX ADULTES"
ENSEIGNANTS

CHAMP 9100

Traitement dû pour une tâche normale

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x à la page 39.

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses à partir de la ligne 1900 de la colonne C.

de crédits
tempor.

	Traitement de base	Pour l'année — Traitement total versé	Pour l'année — E.T.C. total correspondant	Travail au titre de 200 charges — Traitement versé	Travail au titre de 200 charges — E.T.C. correspondant	Travail au titre de 200 charges — Nombre d'heures enseignées	Dépenses assumées par — le service de l'éducation des adultes (1)	Dépenses assumées par — l'enveloppe "200 charges non-MED"	Dépenses assumées par — le collège	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01									$	01
02									$	02
03									$	03
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09									$	09
10									$	10

L'ETC correspondant n'est pas égal au nombre d'heures enseignées sur 525 heures, mais il est plutôt égal à la mesure de la charge confiée par le collège au titre d'une des 200 charges des adultes.

Incluant, s'il y a lieu, les vacances afférentes à des coûts de convention

Les lignes 11 à 28 sont réservées pour présenter les enseignants non-MED affectés aux clientèles temporaires.

11							no.de c.c. ??		$		11
12							no.de c.c. ??		$		12
13							no.de c.c. ??		$		13
14							no.de c.c. ??		$		14
15							no.de c.c. ??		$		15
16							no.de c.c. ??		$		16
17							no.de c.c. ??		$		17
18							no.de c.c. ??		$		18
19							no.de c.c. ??		$		19
20							no.de c.c. ??		$		20
21							no.de c.c. ??		$		21
22							no.de c.c. ??		$		22
23							no.de c.c. ??		$		23
24							no.de c.c. ??		$		24
25							no.de c.c. ??		$		25
26							no.de c.c. ??		$		26
27							no.de c.c. ??		$		27
28							no.de c.c. ??		$		28
29	TOTAL	$	$	ETC		hrs	$	33 07 01	$	33 07 04 et 33 07 01	29

(1) Taux horaire x nombre d'heures (ou périodes) enseignées.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 49 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NON-MED SUR "200 CHARGES" AUX ADULTES"
ENSEIGNANTS

CHAMP 9100

Page 49

	Nom de l'enseignant	No certif. de crédits si client. tempor. 1'	Traitement de base 1	Pour l'année: Traitement total versé 2	Pour l'année: E.T.C. total correspondant 3	Travail au titre de 200 charges: Traitement versé 4	Travail au titre de 200 charges: E.T.C. correspondant 5	Travail au titre de 200 charges: Nombre d'heures enseignées 6	Dépenses assumées par: le service de l'éducation des adultes (1) 7	Dépenses assumées par: l'enveloppe "200 charges non-MED" 8	Dépenses assumées par: le collège 9	
01											$	01
02											$	02
03											$	03
04											$	04
05											$	05
06											$	06
07											$	07
08											$	08
09											$	09
10											$	10

Les lignes 11 à 28 sont réservées pour présenter les enseignants non-MED affectés aux clientèles temporaires.

11											$	11
12											$	12
13											$	13
14											$	14
15											$	15
16											$	16
17											$	17
18											$	18
19											$	19
20											$	20
21											$	21
22											$	22
23											$	23
24											$	24
25											$	25
26											$	26
27											$	27
28											$	28
29	TOTAL		$	$	ETC	$	ETC	hrs	$	$	$	29

(1) Taux horaire x nombre d'heures (ou périodes) enseignées.

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

MISES EN DISPONIBILITÉ - DÉRÉGIONALISATION
AUTRES PERSONNELS

CHAMF 8150

Page 50

	CATEGORIE DE PERSONNELS	Noms des personnels	Nombre d'individus 1	Numéro de dossier DECT-DGEC 2	Traitement versé de l'année 3	Déduction partie travaillée 4	Dépenses 5	Dépenses assumées par le collège 6	
	HORS-CADRES ET CADRES								
01							$		01
02							$		02
03							$		03
04							$		04
05							$		05
06	Total - Hors-cadres et cadres		Doit				26 06 01 $	26 06 04 $	06
	GERANTS								
07							$		07
08							$		08
09							$		09
10							$		10
11							$		11
12			Doit être >0		$	$	26 06 01 $	26 06 04 $	12
13							$		13
14							$		14
15							$		15
16							$		16
17							$		17
18	Total - Professionnels		Doit être >0		$	$	26 06 01 $	26 06 04 $	18
	SOUTIEN								
19							$		19
20							$		20
21							$		21
22							$		22
23							$		23
24							$		24
25							$		25
26	Total - Soutien		Doit être>0->		$	$	26 06 01 $	26 06 04 $	26

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x à la ligne 857 de la colonne A de la page 39.

Le collège doit présenter seulement les individus concernant la dérégionalisation - autres personnels. Pour tous les autres cas, le collège complète la page 51 du RFA.

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses à partir de la ligne 1900 de la colonne F.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 50 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

MISES EN DISPONIBILITÉ - DÉRÉGIONALISATION
AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

Page 50

	CATEGORIE DE PERSONNELS	Noms des personnels	Nombre d'individus 1	Numéro de dossier DECT-DGEC 2	Traitement versé de l'année 3	Déduction partie travaillée 4	Dépenses 5	Dépenses assumées par le collège 6	
	HORS-CADRES ET CADRES								
01							$		01
02							$		02
03							$		03
04							$		04
05							$		05
06	Total - Hors-cadres et cadres				$	$	$	$	06
	GERANTS								
07							$		07
08							$		08
09							$		09
10							$		10
11							$		11
12	Total - Gérants				$	$	$	$	12
	PROFESSIONNELS								
13							$		13
14							$		14
15							$		15
16							$		16
17							$		17
18	Total - Professionnels				$	$	$	$	18
	SOUTIEN								
19							$		19
20							$		20
21							$		21
22							$		22
23							$		23
24							$		24
25							$		25
26	Total - Soutien				$	$	$	$	26

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

MISES EN DISPONIBILITÉ
AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

Page S1

	CATEGORIE DE PERSONNELS	Noms des personnels	Nombre d'individus 1	Traitement versé de l'année 2	Déduction partie travaillée 3	Dépenses 4	Dépenses assumées par le collège 5	
01	HORS-CADRES ET CADRES							
02	Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un x à la ligne 857 de la colonne A de la page 39.					$	$	01
03						$	$	02
04						$	$	03
05						$	$	04
06	Total - Hors-cadres et cadres					$	$	05
				$	$	26 07 01 $	26 07 04 $	06
			Doit être >0					
	GERANTS							
07						$	$	07
08						$	$	08
09	Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses à partir de la ligne 1900 de la colonne I.					$	$	09
10						$	$	10
11						$	$	11
12						$	$	12
				$	$	26 07 01 $	26 07 04 $	
			Doit être >0					
13						$	$	13
14						$	$	14
15						$	$	15
16						$	$	16
17						$	$	17
18	Total - Professionnels					$	$	18
				$	$	26 07 01 $	26 07 04 $	
			Doit être >0					
	SOUTIEN							
19						$	$	19
20						$	$	20
21						$	$	21
22						$	$	22
23						$	$	23
24						$	$	24
25						$	$	25
26	Total - Soutien					$	$	26
		Doit être>0->		$	$	26 07 01 $	26 07 04 $	

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

MISES EN DISPONIBILITÉ
AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

Page 51

	CATÉGORIE DE PERSONNELS	Noms des personnels	Nombre d'individus 1	Traitement versé de l'année 2	Déduction partie travaillée 3	Dépenses 4	Dépenses assumées par le collège 5	
	HORS-CADRES ET CADRES							
01						$	$	01
02						$	$	02
03						$	$	03
04						$	$	04
05						$	$	05
06	Total - Hors-cadres et cadres			$	$	$	$	06
	GÉRANTS							
07						$	$	07
08						$	$	08
09						$	$	09
10						$	$	10
11						$	$	11
12	Total - Gérants			$	$	$	$	12
	PROFESSIONNELS							
13						$	$	13
14						$	$	14
15						$	$	15
16						$	$	16
17						$	$	17
18	Total - Professionnels			$	$	$	$	18
	SOUTIEN							
19						$	$	19
20						$	$	20
21						$	$	21
22						$	$	22
23						$	$	23
24						$	$	24
25						$	$	25
26	Total - Soutien			$	$	$	$	26

		GARANTIE DE TRAITEMENT					MATERNITE - PATERNITE - ADOPTION					
		Nombre d'individus 1	Dépenses totales excluant vac/c. conv. 2	Vacances afférentes aux coûts de convention 3	Dépenses totales de l'année (2)+(3) 4	Dépenses assumées par le collège 5	Nombre d'individus 6	Dépenses totales excluant vac./c. conv. 7	Vacances afférentes aux coûts de convention 8	Dépenses totales de l'année (7)+(8) 9	Dépenses assumées par le collège 10	
01	CHAMP 9100 - ENSEIGNANTS		24 09 01	24 09 01 et 24 09 02	$	24 09 04		24 10 01	24 10 01	$	24 10 04	01
	CHAMP 8150 - AUTRES PERS.											
02	Hors-cadres et cadres									$		02
03	Gérants									$		03
04	Professionnels									$		04
05	Soutien									$		05
06	Total - Champ 8150	ind.	26 08 01 $	26 08 01 et 26 08 02 $	$	26 08 04 $	ind.	26 09 01 $	26 09 01 et 26 09 02 $	$	26 09 04 $	06
	CHAMP 9100 - TOUS LES PERS.											
07	Hors-cadres et cadres				$					$		07
08	Gérants				$					$		08
09	Enseignants		36 13 03	33 08 05	$	36 13 03		36 13 03	33 09 05	$	36 13 03	09
10	Professionnels				$					$		10
11	Soutien				$					$		11
12	Total - Champ 9100	ind.	33 08 01 $	33 08 01 et 33 08 02 $	$	33 08 04 $	ind.	33 09 01 $	33 09 01 et 33 09 02 $	$	33 09 04 $	12

Les vacances afférentes ne sont pas calculées par individu mais ESTIMÉES à partir des critères suivants: **Enseignants:** 20 % du traitement sans dépasser un coût correspondant à 44 jours; **Autres personnels:** environ 8 % jusqu'à concurrence du nombre de jours prévus par les conventions ou par le PAS.

Coûts de convention pour les professeurs sur 200 charges (MED ou non) aux adultes ou en complément de tâche à l'éducation des adultes

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 52

Page 52 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

GARANTIE DE TRAITEMENT (30 JOURS ET PLUS DE CALENDRIER)
MATERNITÉ, PATERNITÉ ET ADOPTION

		GARANTIE DE TRAITEMENT					MATERNITE - PATERNITE - ADOPTION					
		Nombre d'individus 1	Dépenses totales excluant vac/c. conv. 2	Vacances afférentes aux coûts de convention 3	Dépenses totales de l'année (2)+(3) 4	Dépenses assumées par le collège 5	Nombre d'individus 6	Dépenses totales excluant vac./c. conv. 7	Vacances afférentes aux coûts de convention 8	Dépenses totales de l'année (7)+(8) 9	Dépenses assumées par le collège 10	
01	CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS				$					$		01
	CHAMP 8150 - AUTRES PERS.											02
02	Hors-cadres et cadres				$					$		03
03	Gérants				$					$		04
04	Professionnels				$					$		05
05	Soutien				$					$		
06	Total - Champ 8150	ind.	$	$	$	$	ind.	$	$	$	$	06
	CHAMP 9100 - TOUS LES PERS.											07
07	Hors-cadres et cadres				$					$		08
08	Gérants				$					$		09
09	Enseignants				$					$		10
10	Professionnels				$					$		11
11	Soutien				$					$		
12	Total - Champ 9100	ind.	$	$	$	$	ind.	$	$	$	$	12

DGEC-SFC-13:45-15/06/89

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

COMMISSION DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (CSST)
REGIE DE L'ASSURANCE AUTO DU QUEBEC (RAAQ)
LIBERATION SYNDICALE NON INCLUSE DANS LA TACHE

Page 53

	COMMISSION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL					RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC					
	Nombre d'individus	Dépenses totales excluant vac./c. conv.	Vacances afférentes aux coûts de convention	Dépenses totales de l'année (2)+(3)	Dépenses assumées par le collège	Nombre d'individus	Dépenses totales excluant vac./c. conv.	Vacances afférentes aux coûts de convention	Dépenses totales de l'année (7)+(8)	Dépenses assumées par le collège	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS		24 11 01	24 11 01 et 24 11 02	$	24 11 04		24 12 01	24 12 01 et 24 12 02	$	24 12 04	01
CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS									$		02
02 Hors-cadres et cadres									$		03
03 Gérants									$		04
04 Professionnels									$		05
05 Soutien								26 11 01 et 26 11 02	$		06
06 Total - Champ 8150	ind.	26 10 01	$ 26 10 01 et 26 10 02	$	26 10 04	$ 24 10 01	ind. 26 11 01	$	$	26 11 04	$
CHAMP 9100 - TOUS LES PERSONNELS											
07 Hors-cadres et cadres				$					$		07
08 Gérants				$					$		08
09 Enseignants		36 13 03	33 10 05	$	36 13 03		36 13 03	33 11 05	$	36 13 03	09
10 Professionnels				$					$		10
11 Soutien				$					$		11
12 Total - Champ 9100	ind.	33 10 01	$ 33 10 01 et 33 10 02	$	33 10 04	$ ind.	33 11 01	$ 33 11 01 et 33 11 02	$	33 11 04	$ 12

Les vacances afférentes ne sont pas calculées par individu mais ESTIMÉES à partir des critères suivants: **Enseignants**: 20 % du traitement sans dépasser un coût correspondant à 44 jours; **Autres personnels**: environ 8 % jusqu'à concurrence du nombre de jours prévus par les conventions ou par le PAS.

LIBERATION SYND. NON INCLUSE DANS TACHE

	1	2	3	4	5	
13		24 13 01	24 13 01 et 24 13 02	$	24 13 04	
14 Hors-cadres et cadres						
15 Gérants						
16 Professionnels						
17 Soutien		26 12 01	26 12 01 et 26 12 02	$	26 12 04	
18 Total - Champ 8150	ind.		$	$		$
CHAMP 9100 - TOUS LES PERSONNELS						
19 Hors-cadres et cadres				$		
20 Gérants			33 12 05	$		
21 Enseignants		36 13 03		$	36 13 03	
22 Professionnels			33 12 01 et 33 12 02	$		
23 Soutien		33 12 01		$	33 12 04	
24 Total - Champ 9100	ind.		$	$		$

Coûts de convention pour les professeurs sur 200 charges (MED ou non) aux adultes ou en complément de tâche à l'éducation des adultes

Les dépenses aux colonnes 02 et 07 doivent être présentées au brut. Les revenus reliés à ces dépenses doivent être présentées dans les colonnes 07, 08 et 09 aux lignes 13 à 24

REVENUS AFFÉRENTS

CSST	RAAQ	LIB. SYND.	
23 01' 04	23 01' 04	23 01' 04	13
REVENUS ???	REVENUS ???	REVENUS ???	13'
			14
			15
			16
			17
25 01' 04 $	25 01' 04 $	25 01' 04 $	18
REVENUS ???	REVENUS ???	REVENUS ???	
32 13' 04	32 13' 04	32 13' 04	19
32 13' 04	32 13' 04	32 13' 04	20
32 05' 04	32 05' 04	32 05' 04	21
32 13' 04	32 13' 04	32 13' 04	22
32 13' 04	32 13' 04	32 13' 04	23
$	$	$	24
REVENUS ???	REVENUS ???	REVENUS ???	

La ligne 13' sert à présenter seulement la dépense concernant les articles 3.1.11 (FNEEQ) (CSN) et 3.3.10 (FEC/ CEQ).

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 53 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COMMISSION DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (CSST)
REGIE DE L'ASSURANCE AUTO DU QUEBEC (RAAQ)
LIBERATION SYNDICALE NON INCLUSE DANS LA TACHE

Page 53

	COMMISSION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL					REGIE DE L'ASSURANCE AUTO DU QUEBEC					
	Nombre d'individus 1	Dépenses totales excluant vac./c. conv. 2	Vacances afférentes aux coûts de convention 3	Dépenses totales de l'année (2)+(3) 4	Dépenses assumées par le collège 5	Nombre d'individus 6	Dépenses totales excluant vac./c. conv. 7	Vacances afférentes aux coûts de convention 8	Dépenses totales de l'année (7)+(8) 9	Dépenses assumées par le collège 10	
01 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS				$					$		01
CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS											
02 Hors-cadres et cadres				$					$		02
03 Gérants				$					$		03
04 Professionnels				$					$		04
05 Soutien				$					$		05
06 Total - Champ 8150	ind.	$	$	$	$	ind.	$	$	$	$	06
CHAMP 9100 - TOUS LES PERSONNELS											
07 Hors-cadres et cadres				$					$		07
08 Gérants				$					$		08
09 Enseignants				$					$		09
10 Professionnels				$					$		10
11 Soutien				$					$		11
12 Total - Champ 9100	ind.	$	$	$	$	ind.	$	$	$	$	12

	LIBERATION SYND. NON INCLUSE DANS TACHE					REVENUS AFFÉRENTS			
	1	2	3	4	5	CSST	RAAQ	LIB. SYND.	
13 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS				$					13
13' CHAMP 8100 - Lib. ens. - Fédérations				$					13'
CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS									
14 Hors-cadres et cadres				$					14
15 Gérants				$					15
16 Professionnels				$					16
17 Soutien				$					17
18 Total - Champ 8150	ind.	$	$	$	$	$	$	$	18
CHAMP 9100 - TOUS LES PERSONNELS									
19 Hors-cadres et cadres				$					19
20 Gérants				$					20
21 Enseignants				$					21
22 Professionnels				$					22
23 Soutien				$					23
24 Total - Champ 9100	ind.	$	$	$	$	$	$	$	24

CES DONNEES NE FONT PAS L'OBJET DE LA VERIFICATION EXTERNE

		Cadres et hors-cadres		Gérants		Enseignants	
		Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant
		1	2	3	4	5	6
	Décès						
01	Conjoint ou enfant						01
02	Père, mère, beau-père, belle-mère, frère et soeur						02
03	Beau-frère, belle-soeur, gendre, bru, grand-père, grand-mère						03
	Mariage						
04	Salarié						04
05	Père, mère, fils, fille, frère, soeur, demi-frère, de						05
06	Déménagement						06
07	Force majeure (désastre, feu, vol, inondation)						07
08	Quarantaine décrétée par l'autorité médicale compéten						08
09	Juré, témoin						09
	Raison personnelle à même						
10	- la banque de congés maladie non monnayables						10
11	- la banque de congés maladie monnayables						11
12	Autres						12
13	Total (lignes 01 à 12)		$		$		$ 13
14	Paternité						14

		Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	
15	Prime de soir et ou de nuit	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	15
16	Prime de chef d'équipe	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	16
17	Paternité							17
18	Congés de maladie monnayables							18
19	Suppléance	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX			19
20	Total (lignes 15 à 19)	ind.	$	ind.	$	ind.	$	20

Les pages 54 et 55 doivent être complétées par le collège.

Ces données ne sont pas soumises à la vérification externe.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX
CONGES SOCIAUX ET AUTRES

Page 54

CES DONNEES NE FONT PAS L'OBJET DE LA VERIFICATION EXTERNE

		Cadres et hors-cadres		Gérants		Enseignants		
		Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	
		1	2	3	4	5	6	
	Décès							
01	Conjoint ou enfant							01
02	Père, mère, beau-père, belle-mère, frère et soeur							02
03	Beau-frère, belle-soeur, gendre, bru, grand-père, grand-mère							03
	Mariage							
04	Salarié							04
05	Père, mère, fils, fille, frère, soeur, demi-frère, demi-soeur							05
06	Déménagement							06
07	Force majeure (désastre, feu, vol, inondation)							07
08	Quarantaine décrétée par l'autorité médicale compétente							08
09	Juré, témoin							09
	Raison personnelle à même							
10	- la banque de congés maladie non monnayables							10
11	- la banque de congés maladie monnayables							11
12	Autres							12
13	Total (lignes 01 à 12)	jrs	$	jrs	$	jrs	$	13
14	Paternité							14

		Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	
15	Prime de soir et ou de nuit	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	15
16	Prime de chef d'équipe	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	16
17	Paternité							17
18	Congés de maladie monnayables							18
19	Suppléance	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX			19
20	Total (lignes 15 à 19)	ind.	$	ind.	$	ind.	$	20

CES DONNEES NE FONT PAS L'OBJET DE LA VERIFICATION EXTERNE

		Professionnels		Soutien		Total	
		Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant
		1	2	3	4	5	6
	Décès						
01	Conjoint ou enfant					jrs	$ 01
02	Père, mère, beau-père, belle-mère, frère et soeur					jrs	$ 02
03	Beau-frère, belle-soeur, gendre, bru, grand-père, grand-mère					jrs	$ 03
	Mariage						
04	Salarié					jrs	$ 04
05	Père, mère, fils, fille, frère, soeur, demi-frère, de					jrs	$ 05
06	Déménagement					jrs	$ 06
07	Force majeure (désastre, feu, vol, inondation)					jrs	$ 07
08	Quarantaine décrétée par l'autorité médicale compéten					jrs	$ 08
09	Juré, témoin					jrs	$ 09
	Raison personnelle à même						
10	- la banque de congés maladie non monnayables					jrs	$ 10
11	- la banque de congés maladie monnayables					jrs	$ 11
12	Autres					jrs	$ 12
13	Total (lignes 01 à 12)					$ jrs	$ 13
14	Paternité					jrs	14

		Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant
15	Prime de soir et ou de nuit	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX			ind.	$ 15
16	Prime de chef d'équipe	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX			ind.	$ 16
17	Paternité					ind.	$ 17
18	Congés de maladie monnayables					ind.	$ 18
19	Suppléance	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	ind.	$ 19
20	Total (lignes 14 à 18)	ind.	$	ind.	$	ind.	$ 20

Les pages 54 et 55 doivent être complétées par le collège.

Ces données ne sont pas soumises à la vérification externe.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX
CONGES SOCIAUX ET AUTRES

Page 55

CES DONNEES NE FONT PAS L'OBJET DE LA VERIFICATION EXTERNE

		Professionnels		Soutien		Total		
		Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	
		1	2	3	4	5	6	
	Décès							
01	Conjoint ou enfant					jrs	$	01
02	Père, mère, beau-père, belle-mère, frère et soeur					jrs	$	02
03	Beau-frère, belle-soeur, gendre, bru, grand-père, grand-mère					jrs	$	03
	Mariage							
04	Salarié					jrs	$	04
05	Père, mère, fils, fille, frère, soeur, demi-frère, demi-soeur					jrs	$	05
06	Déménagement					jrs	$	06
07	Force majeure (désastre, feu, vol, inondation)					jrs	$	07
08	Quarantaine décrétée par l'autorité médicale compétente					jrs	$	08
09	Juré, témoin					jrs	$	09
	Raison personnelle à même							
10	- la banque de congés maladie non monnayables					jrs	$	10
11	- la banque de congés maladie monnayables					jrs	$	11
12	Autres					jrs	$	12
13	Total (lignes 01 à 12)	jrs	$	jrs	$	jrs	$	13
14	Paternité					jrs		14

		Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	
15	Prime de soir et ou de nuit	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX			ind.	$	15
16	Prime de chef d'équipe	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX			ind.	$	16
17	Paternité					ind.	$	17
18	Congés de maladie monnayables					ind.	$	18
19	Suppléance	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	XXXXXXXXX	ind.	$	19
20	Total (lignes 14 à 18)	ind.	$	ind.	$	ind.	$	20

BILAN
AU 30 JUIN 1989

ACTIF

	compte		1988-1989 1	2	3	1987-1988 4	
01	0500	ENCAISSE				58 51 01	17
02	0510	FONDS DETENUS EN FIDUCIE		80 02 03 $		58 51 01 $	18
03	0511	Obligations	59 11 08 $$		59 04 08 $$		
04	0524	Autres	59 18 09 $$		59 12 09 $$		19
05	0525	AVANCES INTER-FONDS		$	XXXXXX	58 51 01 $	
06	0526	Au fonds de fonctionnement	$$		$$		20
07	0527	Aux autres fonds					21
08	0530	PLACEMENTS A COURT TERME				58 51 01	22
09	0540	INTERETS COURUS A RECEVOIR				58 51 01	23
10	0560	COMPTES A RECEVOIR				58 51 01	24
11	0740	AUTRES ACTIFS À COURT TERME				58 51 01	25
12	0550	SUBVENTIONS A RECEVOIR		59 23 05 $$		59 23 02 $$	26
13	0600	IMMOBILISATIONS		60 10 16 $$		60 10 01 $$	27
14	0690	BIENS LOUES (CONTRATS LOCATION-ACQUISITION)		73 03 05 $$		73 03 01 $$	28
15	0740	AUTRES ACTIFS À LONG TERME					29
16	0749	**TOTAL DE L'ACTIF**					30

Si > 0: 11 14 06 - 11 14 03

Si > 0: 11 14 04 - 11 14 01

S'il y a un compte débiteur et créditeur, seulement le solde résiduel apparaîtra, selon le cas, à l'actif ou au passif.

PASSIF

	compte		1988-1989 1	2	3	1987-1988 4	
0750						58 51 01	17
0800		COMPTES A PAYER ET FRAIS COURUS				58 51 01	18
0810		DEPOTS DE GARANTIE ET RETENUES SUR CONTRAT				58 51 01	19
0860		AVANCES INTER-FONDS		$		58 51 01 $	20
0861		Du fonds de fonctionn.	$$		$$		21
0862		Des autres fonds					22
0870		AUTRES PASSIFS COURT T.				58 51 01	23
0880		EMPRUNTS A LONG TERME		$		$	24
0881		Obligations à payer	76 09 18 $$		76 06 18 $$		25
0886		Fonds d'amortissement	76 13 18 $$		76 10 18 $$		26
0882		Billets à payer	77 09 10 $$		77 06 10 $$		27
0883		Hypothèques à payer	77 18 10 $$		77 15 10 $$		28
0884		Balances de prix d'achat					29
0890		OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS LOC.- ACQ.		73 13 18 $$		73 09 18 $$	30
		AUTRES PASSIFS LONG T.					31
		SOLDE DE FONDS		57 37 03 $$		57 01 03 $$	32
		FONDS DE DONATION		$$		75 01 09 $$	33
0989		**TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS**		$		$	34

Si < 0: 11 14 06 - 11 14 03

Si < 0: 11 14 04 - 11 14 01

Vient de: 75 05 09
Va à: 80 03 03

PASSIF EVENTUEL ET ENGAGEMENTS (1)

Les comptes suivants sont présentés pour fins d' information et ne sont pas intégrés dans le syst ème comptable

			1	2	3	4	
35	0992	Poursuites judiciaires					35
36	0993	Réclamations contestées					36
37	0994	Autres					37
38		TOTAL PASSIF EVENTUEL		$		$	38
39	0991	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AGRANDISSEMENT					39

(1) Tous les passifs éventuels, évalués ou non, de même que les engagements contractuels, doivent faire l'objet d'une note au rapport financier annuel, décrivant leurs natures.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

BILAN
AU 30 JUIN 1989

ACTIF

	compte		1 1988-1989	2	3 1987-1988	4
01	0500	ENCAISSE				
02	0510	FONDS DETENUS EN FIDUCIE		$		$
03	0511	Obligations	$$		$$	
04	0524	Autres	$$		$$	
05	0525	AVANCES INTER-FONDS		$	XXXXXX	$
06	0526	Au fonds de fonctionnement	$$		$$	
07	0527	Aux autres fonds				
08	0530	PLACEMENTS A COURT TERME				
09	0540	INTERETS COURUS A RECEVOIR				
10	0560	COMPTES A RECEVOIR				
11	0740	AUTRES ACTIFS À COURT TERME				
12	0550	SUBVENTIONS A RECEVOIR		$$		$$
13	0600	IMMOBILISATIONS		$$		$$
14	0690	BIENS LOUES (CONTRATS LOCATION-ACQUISITION)		$$		$$
15	0740	AUTRES ACTIFS À LONG TERME				
16	0749	**TOTAL DE L'ACTIF**		$		$

PASSIF

			1 1988-1989	2	3 1987-1988	4	
	0750	EMPRUNTS A COURT TERME					17
	0800	COMPTES A PAYER ET FRAIS COURUS					18
	0810	DEPOTS DE GARANTIE ET RETENUES SUR CONTRATS					19
	0860	AVANCES INTER-FONDS		$		$	20
	0861	Du fonds de fonctionn.	$$		$$		21
	0862	Des autres fonds					22
	0870	AUTRES PASSIFS COURT T.					23
	0880	EMPRUNTS A LONG TERME		$		$	24
	0881	Obligations à payer	$$		$$		25
	0886	Fonds d'amortissement	$$		$$		26
	0882	Billets à payer	$$		$$		27
	0883	Hypothèques à payer	$$		$$		28
	0884	Balances de prix d'achat					29
	0890	OBLIGATIONS DECOULANT DE CONTRATS LOC.- ACQ.		$$		$$	30
		AUTRES PASSIFS LONG T.					31
	0900	SOLDE DE FONDS		$$		$$	32
	0910	FONDS DE DONATION		$$		$$	33
	0989	**TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS**		$		$	34

PASSIF EVENTUEL ET ENGAGEMENTS (1)

Les comptes suivants sont présentés pour fins d'information et ne sont pas intégrés dans le système comptable

			1	2	3	4	
35	0992	Poursuites judiciaires					35
36	0993	Réclamations contestées					36
37	0994	Autres					37
38		TOTAL PASSIF EVENTUEL		$		$	38
39	0991	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AGRANDISSEMENT					39

(1) Tous les passifs éventuels, évalués ou non, de même que les engagements contractuels, doivent faire l'objet d'une note au rapport financier annuel, décrivant leurs natures.

Page 57 FONDS DES INVESTISSEMENTS

		CONCILIATION DU SOLDE DE FONDS DEBIT 1	CREDIT 2	SOLDE au 30 juin 1989 3	COMPOSITION DU SOLDE DE FONDS Page 5 SOLDE au 30 juin 1988 4	VARIATION DE L'ANNÉE 5	SOLDE au 30 juin 1989 6	
01	Solde au 30 juin 1988			56 32 04	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	01
02	Subvention à l'ancien propriétaire			XXXXXX			$	02
03	Subventions du gouvernement provincial pour acquisitions d'immobilisations			$		$	$	03
04	Subventions autres			$		$	$	04
05	Actifs acquis par le fonds de fonctionnement			$		XXXXXX	$	05
06	- Assumés par le solde de fonds		71 13 08 $$			$		06
07	- Par le solde de fonds		74 05 01 $$			$		07
08	- Par les allocations spéciales et autres fonds		74 05 02 $$			$		08
09	- Annulés et/ou vendus par la suite	74 08 03 $$				$		09
10	Perte nette sur actifs annulés lors d'un sinistre (feu ou autres)			$		XXXXXX	$	10
11	- Actifs annulés	74 08 05 $$		XXXXXX		$		11
12	- Produit de réclamations d'assurance	XXXXXX	79 07 08 $$	XXXXXX		$		12
13	Actifs annulés	74 08 06 $$	XXXXXX	$		$	$	13
14	Gain (perte) sur disposition d'actifs	Si<0:74 17 04 $$	Si≥0:74 17 04 $$	$		$	$	14
15	Contribution nette du fonds de fonctionnement dans les contrats de location-acquisition (73 03 02 - 73 12 18)	XXXXXX	XXXXXX	73 11 18 $$		XXXXXX		15
16	- Contribution du fonds de fonctionnement	XXXXXX	74 04 03 $$			$		16
17	- Intérêts sur contrats de location-acquisition	58 46 01 $				$		17
18	Annulation des biens loués et des obligations découlant de contrats de location-acquisition (75 07 01 + 75 07 02 + 59 17 09 - 75 11 05)	$$	XXXXXX	$		$	$	18
19	Actifs acquis par acte ou par don	XXXXXX	75 04 09 $$	$		$	$	19
20	Frais de financement des investissements, de la dette à long terme et subvention de la DGEC	XXXXXX	58 19 01	$		$	$	20
21	-Frais d'intérêts sur emprunt temporaire et frais de crédit	$$	——					21
22	-Frais de fiducie	75 07 03 $$	——					22
23	-Frais d'émissions d'obligations	$$	——					23
24	-Escompte / Prime sur émission d'obligations; gains rachat obligations (75 07 04 + 59 09 08)	59 10 08 $$	59 06 08 $$					24
25	-Gain (perte) sur change étranger	58 40 01	58 40 01					25
26	-Frais d'intérêts sur obligation et dette sur résidences **Ne pas oublier d'inscrire le montant->**	58 41 01	58 18 01 $					26
27	Subventions du gouv. prov. pour remb. en cap. d'empr. à long terme (oblig., fonds d'amort. et dettes sur résid.)	XXXXXX		58 17 01 $		$	$	27
28	Subventions et remboursements sur les résidences dont le collège n'est pas propriétaire	58 35 01	58 20 01 $	$		$	$	28
29	Remboursement d'emprunt à long terme par le fonds de fonctionnement		77 08 10 $$	$		$	$	29
30	Remboursement de la taxe de vente fédérale		78 06 04 $$	$		$	$	30
31	Remboursements, rabais ou escomptes encaissés par le collège	(59 07 08 + 59 14 09)	78 17 05 $$	$		$	$	31
32	Intérêts revenus provenant de:		XXXXXX	$		XXXXXX	$	32
33	- Fonds détenus en fiducie		$$			$		33
34	- Sur placements autres qu'en fiducie		75 07 04* $$			$		34
35	Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains du collège		79 22 03 $$	$		$	$	35
36	Autre _____			$		$	$	36
37	Solde au 30 juin 1989 **L37C03=L37C06**	$	$	56 32 02 $	$	$	$	37

Impression BL 16

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 57 FONDS DES INVESTISSEMENTS

		CONCILIATION DU SOLDE DE FONDS DEBIT 1	CREDIT 2	SOLDE au 30 juin 1989 3	COMPOSITION DU SOLDE DE FONDS Page 57 SOLDE au 30 juin 1988 4	VARIATION DE L'ANNÉE 5	SOLDE au 30 juin 1989 6	
					XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	01
01	Solde au 30 juin 1988			XXXXXX			$	02
02	Subvention à l'ancien propriétaire			$		$	$	03
03	Subventions du gouvernement provincial pour acquisitions d'immobilisations			$		$	$	04
04	Subventions autres			$		XXXXXX	$	05
05	Actifs acquis par le fonds de fonctionnement		$$			$		06
06	- Assumés par le solde de fonds		$$			$		07
07	- Par le solde de fonds		$$			$		08
08	- Par les allocations spéciales et autres fonds	$$				$		09
09	- Annulés et/ou vendus par la suite			$		XXXXXX	$	10
10	Perte nette sur actifs annulés lors d'un sinistre (feu ou autres)	$$		XXXXXX		$		11
11	- Actifs annulés	XXXXXX	$$	XXXXXX		$		12
12	- Produit de réclamations d'assurance	$$	XXXXXX	$		$	$	13
13	Actifs annulés	$$	$$	$		$	$	14
14	Gain (perte) sur disposition d'actifs	XXXXXX	XXXXXX	$$		XXXXXX	$	15
15	Contribution nette du fonds de fonctionnement dans les contrats de location-acquisition	XXXXXX	$$			$		16
16	- Contribution du fonds de fonctionnement	$				$		17
17	- Intérêts sur contrats de location-acquisition	$$	XXXXXX	$		$	$	18
18	Annulation des biens loués et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	XXXXXX	$$	$		$	$	19
19	Actifs acquis par acte ou par don	XXXXXX		$		$	$	20
20	Frais de financement des investissements, de la dette à long terme et subvention de la DGEC							21
21	-Frais d'intérêts sur emprunt temporaire et frais de crédit	$$	—					22
22	-Frais de fiducie	$$	—					23
23	-Frais d'émissions d'obligations	$$	—					24
24	-Escompte / Prime sur émission d'obligations; gains rachat obligations	$$	$$					25
25	-Gain (perte) sur change étranger							26
26	-Frais d'intérêts sur obligation et dette sur résidences		$					27
27	Subventions du gouv. prov. pour remb. en cap. d'empr. à long terme (oblig., fonds d'amort. et dettes sur résid.)	XXXXXX		$		$	$	28
28	Subventions et remboursements sur les résidences dont le collège n'est pas propriétaire		$	$		$	$	29
29	Remboursement d'emprunt à long terme par le fonds de fonctionnement		$$	$		$	$	30
30	Remboursement de la taxe de vente fédérale		$$	$		$	$	31
31	Remboursements, rabais ou escomptes encaissés par le collège		$$	$		XXXXXX	$	32
32	Intérêts revenus provenant de:		XXXXXX	$		$		33
33	- Fonds détenus en fiducie		$$			$		34
34	- Sur placements autres qu'en fiducie		$$	$		$	$	35
35	Revenus de locatir sous-bail de bâtisses ou terrains du collège			$		$	$	36
36	Autre _____							
37	Solde au 30 juin 1989	$	$	$	$	$	$	37

DGEC-SFC-12:52-15/06/89

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - RESSOURCES

Du 1er juillet 1988 AU 30 JUIN 1989

		1	
	Emprunts à long terme		
01	Obligations (valeur nominale)	59 05 08	$$
02	Billets	77 07 10	$$
03	Hypothèques (Dettes sur résidences)	77 16 10	$$
04	Balances de prix d'achat		
05	Subventions du gouvernement provincial pour acquisitions d'immobilisations		
06	Subventions autres		
	Actifs acquis à même le fonds de fonctionnement		
07	-Assumés par le solde de fonds	71 13 08	$$
08	-Par le solde de fonds	74 05 01	$$
09	-Par les allocations spéciales et autres	74 05 02	$$
10	Produit de réclamations d'assurance	79 07 08	$$
11	Produits de vente d'actifs	74 16 04	$$
12	Contribution du fonds de fonct. pour rembours. de contrats de location-acquisition	74 04 03	$$
13	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	73 10 18	$$
14	Virements des biens loués en vertu des contrats de location-acquisition	73 03 04	$$
15	Dons	75 02 09	$$
16	Revenus de placement du fonds de donations	75 03 09	$$
	Subventions du gouvernement provincial		
17	Pour remboursement d'emprunts à long terme (partie capital et fonds d'amortissement)	57 27 03	$$
18	Pour remboursement d'intérêts sur obligations et dettes sur résidences	57 26 02	$$
19	Pour remb. des frais d'emprunt temp., frais de crédit, émiss. d'obl. et frais de fiducie	57 20 02	$$
20	Pour remb. en capital et intérêts sur résidences dont le collège n'est pas propriétaire	57 28 02	$$
21	Remboursement d'emprunts à long terme par le fonds de fonctionnement	77 08 10	$$
22	Prime sur émissions d'obligations ou gains sur rachats d'obligations	59 06 08	$$
23	Remboursement de la taxe de vente fédérale	78 06 04	$$
24	Remboursement, rabais ou escomptes encaissés	78 17 05	$$
25	Revenus d'intérêts provenant des fonds détenus en fiducie (59 07 08 + 59 14 09)		$$
26	Revenus d'intérêts sur placements autres qu'en fiducie	75 07 04*	$$
27	Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains du collège	79 22 03	$$
27'	Remboursement de la dette obligataire à même le fonds d'amortissement	76 12 18	$$
28	Autres _____		
	_____		
29	Total des ressources		$

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - AFFECTATION

Du 1er juillet 1988 AU 30 JUIN 1989

	1	
Remboursements d'emprunts à long terme (partie capital et fonds d'amortissement)		
Obligations	76 08 18	$$ 30
Contribution au fonds d'amortissement	76 11 18	$$ 31
Billets	77 08 10	$$ 32
Hypothèques (Dettes sur résidences)	77 17 10	$$ 33
Balances de prix d'achat		34
Remboursements en capital et int. sur résid. (60 10 02 + 60 10 03 + 60 10 04 + 60 10 05 + 60 10 06 + 60 10 07 + 60 10 08 + 60 10 09 + 60 10 10 + 60 10 11 + 60 10 13 - 60 10 03) 'est (75 07 04 + 59 09 08)	57 28 01	$$ 35
		36
Acquisitions d'immobilisations		$$ 37
Frais d'émissions d'obligations		$$ 38
Escompte sur obligations (57 25 01 - 57 25 02)	59 10 08	$$ 39
Gain (perte) sur change étranger		$$ 40
Frais d'intérêts sur obligations et sur dettes s	57 26 01	$$ 41
Frais de fiducie	75 07 03	$$ 42
Frais d'intérêts sur emprunt temporaire et frais d (75 07 01 + 75 07 02 + 59 17 09 - 75 11 05)		$$ 43
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisi	73 03 03	$$ 44
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisi	73 11 18	$$ 45
Intérêts sur contrats de location-acquisition	57 17 01	$$ 46
Autres _____ (56 01 04 + 56 02 04 + 56 05 04 + 56 08 04 + 56 09 04 + 56 10 04 + 56 11 04 - 56 17 04 - 56 18 04 - 56 19 04 - 56 20 04 - 56 23 04)		47
_____		48
Total des affectations		$ 49
Total des ressources		$ 50
Variation de l'année		$$ 51
Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1988		
Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1989	80 01 03	$ 52

Ne balance pas avec le fonds **juin 1989**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - RESSOURCES

Du 1er juillet 1988 AU 30 JUIN 1989

		1
	Emprunts à long terme	
01	Obligations (valeur nominale)	$$
02	Billets	$$
03	Hypothèques (Dettes sur résidences)	$$
04	Balances de prix d'achat	
05	Subventions du gouvernement provincial pour acquisitions d'immobilisations	
06	Subventions autres	
	Actifs acquis à même le fonds de fonctionnement	
07	-Assumés par le solde de fonds	$$
08	-Par le solde de fonds	$$
09	-Par les allocations spéciales et autres	$$
10	Produit de réclamations d'assurance	$$
11	Produits de vente d'actifs	$$
12	Contribution du fonds de fonct. pour rembours. de contrats de location-acquisition	$$
13	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	$$
14	Virements des biens loués en vertu des contrats de location-acquisition	$$
15	Dons	$$
16	Revenus de placement du fonds de donations	$$
	Subventions du gouvernement provincial	
17	Pour remboursement d'emprunts à long terme (partie capital et fonds d'amortissement)	$$
18	Pour remboursement d'intérêts sur obligations et dettes sur résidences	$$
19	Pour remb. des frais d'emprunt temp., frais de crédit, émiss. d'obl. et frais de fiducie	$$
20	Pour remb. en capital et intérêts sur résidences dont le collège n'est pas propriétaire	$$
21	Remboursement d'emprunts à long terme par le fonds de fonctionnement	$$
22	Prime sur émissions d'obligations ou gains sur rachats d'obligations	$$
23	Remboursement de la taxe de vente fédérale	$$
24	Remboursement, rabais ou escomptes encaissés	$$
25	Revenus d'intérêts provenant des fonds détenus en fiducie	$$
26	Revenus d'intérêts sur placements autres qu'en fiducie	$$
27	Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains du collège	$$
27'	Remboursement de la dette obligataire à même le fonds d'amortissement	$$
28	Autres _____	
	_____	
29	Total des ressources	$

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - AFFECTATION

Du 1er juillet 1988 AU 30 JUIN 1989

	1	
Remboursements d'emprunts à long terme (partie capital et fonds d'amortissement)		
Obligations	$$	30
Contribution au fonds d'amortissement	$$	31
Billets	$$	32
Hypothèques (Dettes sur résidences)	$$	33
Balances de prix d'achat		34
Remboursements en capital et int. sur résidences dont le collège n'est pas propriétaire	$$	35
		36
Acquisitions d'immobilisations	$$	37
Frais d'émissions d'obligations	$$	38
Escompte sur obligations	$$	39
Gain (perte) sur change étranger	$$	40
Frais d'intérêts sur obligations et sur dettes sur résidences	$$	41
Frais de fiducie	$$	42
Frais d'intérêts sur emprunt temporaire et frais de crédit	$$	43
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	$$	44
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	$$	45
Intérêts sur contrats de location-acquisition	$$	46
Autres _____		47
_____		
Total des affectations	$	48
Total des ressources	$	49
Variation de l'année	$	50
Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1988	$$	51
Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1989	$	52

FONDS DES INVESTISSEMENTS

FONDS EN FIDUCIE ET SUBVENTIONS À RECEVOIR

AU 30 JUIN 1989

Page 59

FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE - OBLIGATIONS (1)

OBLIGATIONS

compte	Description (une colonne pour chaque émission) ->	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6	Série 7	TOTAL 8	
01								57 24 02 et 58 22 01		01
02										02
03										03
04	Solde au 30 juin 1988								56 03 03	$ 04
05	Ajouter: Emission d'obligations							57 33 02 et 58 25 01	58 01 01	$ 05
06	Primes sur émissions d'obl. ou gains sur rachats d'obl.									$ 06
07	Revenus d'intérêts sur placements									$ 07
08	Déduire: Rembours. des emprunts temporaires et des dép. d'immob							57 23 01 et 58 38 01		$ 08
09	Frais relatifs à l'émission									$ 09
10	Escomptes sur émission d'obligations									$ 10
11	Solde au 30 juin 1989	$	$	$	$	$	$	57 24 01 et 58 39 01	56 03 01	$ 11

(1) Section à compléter s'il y a eu émission d'o **bligations dans l'année ou si les soldes en fidu** **cie ont varié.**

FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE - AUTRES

	Description (une colonne pour chaque cas) -->	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL 9	
	compte										
12	Solde au 30 juin 1988								57 33 02 et 58 25 01	56 04 03	$ 12
13	Ajouter: Versements										$ 13
14	Revenus d'intérêts sur placements										$ 14
15	Déduire: Rembours. de dépenses										$ 15
16	Rembours. des emprunts temporaires								57 21 01 et 58 43 01		$ 16
17	Frais de crédit										$ 17
18	Solde au 30 juin 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	56 04 01	$ 18

SUBVENTIONS À RECEVOIR

(Revenus À LONG TERME provenant de sources autres que le MESS ou le MMSR)

	Description (une ligne par subvention)	Année d'octroi (19XX) 1	Solde au 30 juin 1988 2	Subventions de l'année 3	Subventions encaissées 4	Solde au 30 juin 1989 (2)+(3)-(4) 5	
19						$	19
20						$	20
21						$	21
22						$	22
23	TOTAL		56 12 04 $	$	$	56 12 02 $	23

EXEMPLE: Si une subvention est due depuis l'année 1985-1986, inscrire 1985.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

FONDS EN FIDUCIE ET SUBVENTIONS À RECEVOIR
AU 30 JUIN 1989

FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE - OBLIGATIONS (1)

	compte	OBLIGATIONS Description (une colonne pour chaque émission) ->	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6	Série 7	TOTAL 8	
01											01
02											02
03											03
04		Solde au 30 juin 1988								$	04
05		Ajouter: Emission d'obligations								$	05
06		Primes sur émissions d'obl. ou gains sur rachats d'obl.								$	06
07		Revenus d'intérêts sur placements								$	07
08		Déduire: Rembours. des emprunts temporaires et des dép. d'immob.								$	08
09		Frais relatifs à l'émission								$	09
10		Escomptes sur émission d'obligations								$	10
11		Solde au 30 juin 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	11

(1) Section à compléter s'il y a eu émission d'obligations dans l'année ou si les soldes en fiducie ont varié.

FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE - AUTRES

	compte	Description (une colonne pour chaque cas) -->	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL 9	
12		Solde au 30 juin 1988									$	12
13		Ajouter: Versements									$	13
14		Revenus d'intérêts sur placements									$	14
15		Déduire: Rembours. de dépenses									$	15
16		Rembours. des emprunts temporaires									$	16
17		Frais de crédit									$	17
18		Solde au 30 juin 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	18

SUBVENTIONS À RECEVOIR
(Revenus À LONG TERME provenant de sources autres que le MESS ou le MMSR)

		Description (une ligne par subvention)	Année d'octroi (19XX) 1	Solde au 30 juin 1988 2	Subventions de l'année 3	Subventions encaissées 4	Solde au 30 juin 1989 (2)+(3)-(4) 5	
19							$	19
20							$	20
21							$	21
22							$	22
				$	$	$	$	
23		TOTAL						23

Page 60 FONDS DES INVESTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS
AU 30 JUIN 1989

	compte		Solde au 30 juin 1988	Init. nouvelles et parachèvem. à financer	Vient de: 67 10 05 Va à: 60 06 04	Vient de: 67 11 05 Va à: 60 06 04 spéciales 1986-1987	Vient de: 68 10 05 Va à: 60 06 05 spéciales 1987-1988	Vient de: 68 11 05 Va à: 60 06 05 spéciales 1988-1989	Vient de: 69 10 05 Va à: 60 06 06 normalisées	Vient de: 69 11 05 Va à: 60 06 06	
			1	2	3	4	5	6	7	8	
01	0610	Initiatives nouvelles et parachèvements en cours	61 11 01 $$	61 11 02 $$	XXXXXXXXX	$$	$$	$$	Vient de: 69 19 05 Va à: 60 08 06		01
02	0625	Terrains			XXXXXXXXX	$$	$$	$$			02
03	0630	Aménagement de terrains		Vient de: 67 19 05 Va à: 60 08 04	XXXXXXXXX	67 12 05 - 60 02 04 - 60 03 04	68 12 05 - 60 02 05 - 60 03 05	69 12 05 - 60 02 06 - 60 03 06			03
04	0635	Immeubles (construction et agrandissement)			XXXXXXXXX	$$	$$	$$	70 01 07 $$	71 06 08 $$	04
05	0640	Préfabriqués			XXXXXXXXX	$$	$$	$$	70 04 07 $$	71 07 08 $$	05
06	0650	Améliorations et transformations			XXXXXXXXX	$$	$$	$$	70 05 07 $$	71 08 08 $$	06
07	0660	Fonds de bibliothèque			XXXXXXXXX	67 20 05 - 60 07 04 $$	68 20 05 - 60 07 05 $$	69 20 05 - 60 07 06 $$	70 06 07 $$	71 09 08 + 71 10 08 $$	07
08	0670	Mobilier			XXXXXXXXX	67 30 05 $$	68 30 05 $$	69 30 05 $$	70 06 07 $$	71 09 08 + 71 10 08 $$	08
09	0680	Appareillage et outillage			XXXXXXXXX						09
									C7≠P70L8C7		
10	0600	TOTAL	56 13 04 $	58 37 01 $	XXXXXXXXX	58 37 01 $	58 37 01 $	58 37 01 $	58 37 01 $	58 37 01 $	10
					58 37 01					C8≠P71L13C8	

	compte		Autres acquisitions approuvées	Virements Location-acquis.	Acquisition par le fonds de fonctionnement	Disposition d'actifs	Vient de: 68 19 05 Va à: 60 08 05	Actifs acquis par acte ou don (1)	/--Virements d'ini. nouv. et par.--\ Débit	Crédit	Solde au 30 juin 1989	
			9	10	11	12	13	14	15		16	
01	0610	Initiatives nouvelles et parachèvements en cours				61 11 03 $$				$	$	01
02	0625	Terrains									$	02
03	0630	Aménagement de terrains									$	03
04	0635	Immeubles (construction et agrandissement)									$	04
05	0640	Préfabriqués									$	05
06	0650	Améliorations et transformations									$	06
07	0660	Fonds de bibliothèque									$	07
08	0670	Mobilier		73 01 04 $$							$	08
09	0680	Appareillage et outillage		73 02 04 $$							$	09
			C9≠P72L15C5			C12≠P61L11C3+P74L8C3,4,5,6		C14≠P61L11C4				
10	0600	TOTAL	58 37 01 $	58 37 01 $	58 37 01 $	$	58 37 01 $	$	$	56 13 02 $		10
					C11≠P74L5C3		C13≠P75L4C9					

(1): Les actifs acquis par acte ou par don peuvent provenir de la page 75 et/ou des fonds spéciaux.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS
AU 30 JUIN 1989

Page 60

compte			Solde au 30 juin 1988	Init. nouvelles et parachèvem. à financer		Acquisitions: Allocations spéciales 1986-1987	Allocations spéciales 1987-1988	Allocations spéciales 1988-1989	Allocations normalisées	Dépenses assumées par le fonds de fonct.	
			1	2	3	4	5	6	7	8	
01	0610	Initiatives nouvelles et parachèvements en cours	$$	$$	XXXXXXXXX	$$	$$	$$			01
02	0625	Terrains			XXXXXXXXX	$$	$$	$$			02
03	0630	Aménagement de terrains			XXXXXXXXX						03
04	0635	Immeubles (construction et agrandissement)			XXXXXXXXX						04
05	0640	Préfabriqués			XXXXXXXXX	$$	$$	$$	$$	$$	05
06	0650	Améliorations et transformations			XXXXXXXXX	$$	$$	$$	$$	$$	06
07	0660	Fonds de bibliothèque			XXXXXXXXX	$$	$$	$$	$$	$$	07
08	0670	Mobilier			XXXXXXXXX	$$	$$	$$	$$	$$	08
09	0680	Appareillage et outillage									09
10	0600	TOTAL	$	$	XXXXXXXXX	$	$	$	$	$	10

compte			Autres acquisitions approuvées	Virements Location-acquis.	Acquisition par le fonds de fonctionnement	Disposition d'actifs	Actifs acquis par acte ou par don (1)	Virements d'ini. nouv. et par. Débit	Virements d'ini. nouv. et par. Crédit	Solde au 30 juin 1989	
			9	10	11	12	13	14	15	16	
01	0610	Initiatives nouvelles et parachèvements en cours				$$			$	$	01
02	0625	Terrains								$	02
03	0630	Aménagement de terrains								$	03
04	0635	Immeubles (construction et agrandissement)								$	04
05	0640	Préfabriqués								$	05
06	0650	Améliorations et transformations								$	06
07	0660	Fonds de bibliothèque		$$						$	07
08	0670	Mobilier		$$						$	08
09	0680	Appareillage et outillage									09
10	0600	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	10

(1): Les actifs acquis par acte ou par don peuvent provenir de la page 75 et/ou des fonds spéciaux.

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS EN COURS - SOMMAIRE
AU 30 JUIN 1989

compte			Solde au au 30 juin 1988 1	Dépenses à financer 2	Disposition d'actifs 3	Virements aux immob. 4	Solde au 30 juin 1989 (1)+(2)-(3)-(4) 5	
01	0611	Construction et agrandissement		$$			$	01
02	0612	Contrats		$$			$	02
03	0613	Honoraires professionnels		$$			$	03
04	0614	Imprévus		$$			$	04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains		$$			$	05
06	0615	Mobilier		$$			$	06
07	0616	Appareillage et outillage		$$			$	07
08	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat		$$			$	08
09	0618	Déménagement		$$			$	09
10	0619	Autres		$$			$	10
11	0610	TOTAL	60 01 01 $	60 01 02 $	60 01 12 $	$	$	11

62A 01 04 + 62B 01 04 + 62C 01 04 + 62D 01 04 + 62E 01 04 + 62F 01 04 + 63A 01 04 + 63B 01 04 + 63C 01 04 + 63D 01 04 + 63E 01 04 + 63F 01 04 + 64A 01 04	62A 02 04 + 62B 02 04 + 62C 02 04 + 62D 02 04 + 62E 02 04 + 62F 02 04 + 63A 02 04 + 63B 02 04 + 63C 02 04 + 63D 02 04 + 63E 02 04 + 63F 02 04 + 64A 02 04	62A 03 04 + 62B 03 04 + 62C 03 04 + 62D 03 04 + 62E 03 04 + 62F 03 04 + 63A 03 04 + 63B 03 04 + 63C 03 04 + 63D 03 04 + 63E 03 04 + 63F 03 04 + 64A 03 04	62A 04 04 + 62B 04 04 + 62C 04 04 + 62D 04 04 + 62E 04 04 + 62F 04 04 + 63A 04 04 + 63B 04 04 + 63C 04 04 + 63D 04 04 + 63E 04 04 + 63F 04 04 + 64A 04 04	62A 05 04 + 62B 05 04 + 62C 05 04 + 62D 05 04 + 62E 05 04 + 62F 05 04 + 63A 05 04 + 63B 05 04 + 63C 05 04 + 63D 05 04 + 63E 05 04 + 63F 05 04
62A 07 04 + 62B 07 04 + 62C 07 04 + 62D 07 04 + 62E 07 04 + 62F 07 04 + 63A 07 04 + 63B 07 04 + 63C 07 04 + 63D 07 04 + 63E 07 04 + 63F 07 04 + 64A 07 04	62A 08 04 + 62B 08 04 + 62C 08 04 + 62D 08 04 + 62E 08 04 + 62F 08 04 + 63A 08 04 + 63B 08 04 + 63C 08 04 + 63D 08 04 + 63E 08 04 + 63F 08 04 + 64A 08 04	62A 09 04 + 62B 09 04 + 62C 09 04 + 62D 09 04 + 62E 09 04 + 62F 09 04 + 63A 09 04 + 63B 09 04 + 63C 09 04 + 63D 09 04 + 63E 09 04 + 63F 09 04 + 64A 09 04	62A 10 04 + 62B 10 04 + 62C 10 04 + 62D 10 04 + 62E 10 04 + 62F 10 04 + 63A 10 04 + 63B 10 04 + 63C 10 04 + 63D 10 04 + 63E 10 04 + 63F 10 04 + 64A 10 04	62A 11 04 + 62B 11 04 + 62C 11 04 + 62D 11 04 + 62E 11 04 + 62F 11 04 + 63A 11 04 + 63B 11 04 + 63C 11 04 + 63D 11 04 + 63E 11 04 + 63F 11 04 + 64A 11 04

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS EN COURS - SOMMAIRE
AU 30 JUIN 1989

Page 61

compte			Solde au au 30 juin 1988 1	Dépenses à financer 2	Disposition d'actifs 3	Virements aux immob. 4	Solde au 30 juin 1989 (1)+(2)-(3)-(4) 5	
01	0611	Construction et agrandissement		$			$	01
02	0612	Contrats		$			$	02
03	0613	Honoraires professionnels		$			$	03
04	0614	Imprévus		$			$	04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains		$			$	05
06	0615	Mobilier		$			$	06
07	0616	Appareillage et outillage		$			$	07
08	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat		$			$	08
09	0618	Déménagement		$			$	09
10	0619	Autres		$			$	10
11	0610	TOTAL	$	$	$	$	$	11

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1)

AU 30 JUIN 1989

Page 62 A

Utiliser une page par décret

compte	DECRET	Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988 (1)-(2)					Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01 0611	Construction et agrandissement					71 01 01	61 01 02 $		$		01
						71 02 01	61 02 02 $		$		02
						71 03 01	61 03 02 $				03
						71 04 01	61 04 02 $				04
						71 05 01	61 05 02 $				05
				$	$	$	$			$	06
07 0615	Mobilier					71 08 01	61 06 02 $				07
08 0616	Appareillage et outillage					71 09 01	61 07 02 $				08
09 0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					71 10 01	61 08 02 $				09
10 0618	Déménagement					71 11 01	61 09 02 $				10
11 0619	Autres					71 12 01	61 10 02 $				11
				$	$	$	$	$	$	$	12
				$	$	$	$	$	$	80 24 04 $	13

Si on veut inscrire 70 %, écrire 70 et le système se charge d'ajouter le symbole "%"

Pour les fins de la présentation dans le RFA, tout projet accordé dans l'année est inscrit dans la colonne 1.

SI LE DÉCRET PRÉVOIT UN BUDGET FINANCÉ EN PARTIE PAR LE MESS, ET EN PARTIE PAR UNE AUTRE SOURCE, N'INDIQUER ICI QUE LES PARTIES À FINANCER PAR LE MESS.

La colonne 7 doit contenir toutes les dépenses non approuvées par la DGEC avant le1er juillet.

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

Numéro ou date (aa-mm-jj) % d'avancement

On doit écrire 3jan89 (sans séparation entre les mots) et le système convertira cette date en un numéro séquentiel tout en faisant apparaître la date sous la forme: 89-01-03.

...ion.

...ancés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.

...dgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo... cation approuvée dans le décret.

...pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989

Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 62 A — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1) AU 30 JUIN 1989 — Page 62 A

compte		DÉCRET	Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
					1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement						$		$		01
02	0612	Contrats						$		$		02
03	0613	Honoraires professionnels						$		$		03
04	0614	Imprévus						$		$		04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains						$		$		05
06		TOTAL DÉCRET			$	$	$	$	$	$	$	06
		LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET	Numéro ou date (aa-mm-j)	% d'avancement (3)								
07	0615	Mobilier						$		$		07
08	0616	Appareillage et outillage						$		$		08
09	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat						$		$		09
10	0618	Déménagement						$		$		10
11	0619	Autres						$		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET			$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1)
AU 30 JUIN 1989

Page 62 B

compte — DECRET — Numéro — % d'avancement (3)

			Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
			1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement			71 01 01	61 01 02 $		$		01
02	0612	Contrats			71 02 01	61 02 02 $		$		02
03	0613	Honoraires professionnels			71 03 01	61 03 02 $		$		03
04	0614	Imprévus			71 04 01	61 04 02 $		$		04
05	0628	Terrains et aménag			71 05 01	61 05 02 $		$		05
06		TOTAL DECRET	$	$	$	$	$	$	$	06
		LETTRE D'AUTORISATION								
07	0615	Mobilier			71 08 01	61 06 02 $		$		07
08	0616	Appareillage et out			71 09 01	61 07 02 $		$		08
09	0617	Appareillage et out			71 10 01	61 08 02 $		$		09
10	0618	Déménagement			71 11 01	61 09 02 $		$		10
11	0619	Autres			71 12 01	61 10 02 $		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL	$	$	$	$	$	$	80 24 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 22

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 62 B — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1) AU 30 JUIN 1989 — Page 62 B

compte		Numéro DECRET	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement					$		$		01
02	0612	Contrats					$		$		02
03	0613	Honoraires professionnels					$		$		03
04	0614	Imprévus					$		$		04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains					$		$		05
06		TOTAL DECRET		$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

			Numéro	ou date (aa-mm-jj)	% d'avancement (3)							
07	0615	Mobilier						$		$		07
08	0616	Appareillage et outillage						$		$		08
09	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat						$		$		09
10	0618	Déménagement						$		$		10
11	0619	Autres						$		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET				$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL				$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRE(1)
AU 30 JUIN 1989

Page 62 C

compte		Numéro DECRET	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement				71 01 01	61 01 02 $		$		01
02	0612	Contrats				71 02 01	61 02 02 $		$		02
03	0613	Honoraires professionnels				71 03 01	61 03 02 $		$		03
04	0614	Imprévus				71 04 01	61 04 02 $		$		04
05	0628	Terrains et aménage				71 05 01	61 05 02 $		$		05
06		TOTAL DECRET		$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION O

07	0615	Mobilier				71 08 01	61 06 02 $		$		07
08	0616	Appareillage et outil				71 09 01	61 07 02 $		$		08
09	0617	Appareillage et outil				71 10 01	61 08 02 $		$		09
10	0618	Déménagement				71 11 01	61 09 02 $		$		10
11	0619	Autres				71 12 01	61 10 02 $		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET		$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL		$	$	$	$	$	$	60 24 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 23

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 62 C — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1) — AU 30 JUIN 1989 — Page 62 C

compte		Numéro DECRET	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement					$		$		01
02	0612	Contrats					$		$		02
03	0613	Honoraires professionnels					$		$		03
04	0614	Imprévus					$		$		04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains					$		$		05
06		TOTAL DECRET		$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

			Numéro ou date (aa-mm-jj)	% d'avancement (3)							
07	0615	Mobilier					$		$		07
08	0616	Appareillage et outillage					$		$		08
09	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$		$		09
10	0618	Déménagement					$		$		10
11	0619	Autres					$		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET		$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET(1) AU 30 JUIN 1989

Page 62 D

compte		Numéro / DECRET	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement				71 01 01	61 01 02 $		$		01
02	0612	Contrats				71 02 01	61 02 02 $		$		02
03	0613	Honoraires professionnels				71 03 01	61 03 02 $		$		03
04	0614	Imprévus				71 04 01	61 04 02 $		$		04
05	0628	Terrains et aménage				71 05 01	61 05 02 $		$		05
06		TOTAL DECRET		$	$	$	$	$	$	$	06
		LETTRE D'AUTORISATION O									
07	0615	Mobilier				71 08 01	61 06 02 $		$		07
08	0616	Appareillage et outil				71 09 01	61 07 02 $		$		08
09	0617	Appareillage et outil				71 10 01	61 08 02 $		$		09
10	0618	Déménagement				71 11 01	61 09 02 $		$		10
11	0619	Autres				71 12 01	61 10 02 $		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET		$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL		$	$	$	$	$	$	80 24 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so Ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aɛ immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie quła péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 24

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 62 D — FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1)
AU 30 JUIN 1989

Page 62 D

Numéro: ____ % d'avancement (3): ____

compte	DÉCRET	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
		1	2	3	4	5	6	7	
01 0611	Construction et agrandissement				$		$		01
02 0612	Contrats				$		$		02
03 0613	Honoraires professionnels				$		$		03
04 0614	Imprévus				$		$		04
05 0628	Terrains et aménagement de terrains				$		$		05
06	TOTAL DÉCRET	$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET

Numéro ou date (aa-mm-j): ____ % d'avancement (3): ____

07 0615	Mobilier				$		$		07
08 0616	Appareillage et outillage				$		$		08
09 0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat				$		$		09
10 0618	Déménagement				$		$		10
11 0619	Autres				$		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET	$	$	$	$	$	$	$	12
13 0610	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRE(1)
AU 30 JUIN 1989

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
	DECRET			1	2	3	4	5	6	7	
01 0611	Construction et agrandissement					71 01 01	61 01 02 $		$		01
02 0612	Contrats					71 02 01	61 02 02 $		$		02
03 0613	Honoraires professionnels					71 03 01	61 03 02 $		$		03
04 0614	Imprévus					71 04 01	61 04 02 $		$		04
05 0628	Terrains et arr					71 05 01	61 05 02 $		$		05
06	TOTAL DECR			$	$	$	$	$	$	$	06
LETTRE D'AUTORISAT											
07 0615	Mobilier					71 08 01	61 06 02 $		$		07
08 0616	Appareillage c					71 09 01	61 07 02 $		$		08
09 0617	Appareillage c					71 10 01	61 08 02 $		$		09
10 0618	Déménagemer					71 11 01	61 09 02 $		$		10
11 0619	Autres					71 12 01	61 10 02 $		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET			$	$	$	$	$	$	$	12
13 0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	80 24 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so Ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie quela péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 25

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 62 E — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1) AU 30 JUIN 1989 — Page 62 E

compte — Numéro DECRET — % d'avancement (3)

			Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
			1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement				$		$		01
02	0612	Contrats				$		$		02
03	0613	Honoraires professionnels				$		$		03
04	0614	Imprévus				$		$		04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains				$		$		05
06		TOTAL DECRET	$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

Numéro ou date (aa-mm-jj) — % d'avancement (3)

07	0615	Mobilier				$		$		07
08	0616	Appareillage et outillage				$		$		08
09	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat				$		$		09
10	0618	Déménagement				$		$		10
11	0619	Autres				$		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRE(1)
AU 30 JUIN 1989

Page 62 F

compte		Numéro / DECRET	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement				71 01 01	61 01 02 $		$		01
02	0612	Contrats				71 02 01	61 02 02 $		$		02
03	0613	Honoraires professionnels				71 03 01	61 03 02 $		$		03
04	0614	Imprévus				71 04 01	61 04 02 $		$		04
05	0628	Terrain				71 05 01	61 05 02 $		$		05
06		TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTO

Pour explications, consulter la page 62 A.

07	0615	Mobilie				71 08 01	61 06 02 $		$		07
08	0616	Appare				71 09 01	61 07 02 $		$		08
09	0617	Appare				71 10 01	61 08 02 $		$		09
10	0618	Démén				71 11 01	61 09 02 $		$		10
11	0619	Autres				71 12 01	61 10 02 $		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET		$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL		$	$	$	$	$	$	80 24 04 $	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aa immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie quia péremption de crédit ne doit pas être faite.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 62 F — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1) — AU 30 JUIN 1989 — Page 62 F

compte	DÉCRET	Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01 0611	Construction et agrandissement						$		$		01
02 0612	Contrats						$		$		02
03 0613	Honoraires professionnels						$		$		03
04 0614	Imprévus						$		$		04
05 0628	Terrains et aménagement de terrains						$		$		05
06	TOTAL DÉCRET			$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET

		Numéro ou date (aa-mm-j)	% d'avancement (3)							
07 0615	Mobilier					$		$		07
08 0616	Appareillage et outillage					$		$		08
09 0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$		$		09
10 0618	Déménagement					$		$		10
11 0619	Autres					$		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET			$	$	$	$	$	$	$	12
13 0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENTUDÉCRET (1)

AU 30 JUIN 1989

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption ce crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
	DECRET			1	2	3	4	5	6	7	
01 0611	Construction et agrandissement					71 01 01	61 01 02 $				01
02 0612	Contrats					71 02 01	61 02 02 $				02
03 0613	Honoraires professionnels					71 03 01	61 03 02 $				03
04 0614	Imprévus					71 04 01	61 04 02 $				04
05 0628	Terrains et aména					71 05 01	61 05 02 $				05
06	TOTAL DECRET			$	$	$	$	$	$		06
	LETTRE D'AUTORISATION										
07 0615	Mobilier					71 08 01	61 06 02 $				07
08 0616	Appareillage et out					71 09 01	61 07 02 $				08
09 0617	Appareillage et out					71 10 01	61 08 02 $				09
10 0618	Déménagement					71 11 01	61 09 02 $				10
11 0619	Autres					71 12 01	61 10 02 $				11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET			$	$	$	$	$	$		12
13 0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	80 25 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financ:s par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas reflèter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie quia péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 27

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 63 A — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1) — AU 30 JUIN 1989 — Page 63 A

compte	DÉCRET	Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2) 1	Dépenses de l'année 2	Dépenses assumées par le collège 3	Dépenses à financer (2)-(3) 4	Péremption de crédit si projet terminé 5	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5) 6	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989 7	
01 0611	Construction et agrandissement						$				01
02 0612	Contrats						$				02
03 0613	Honoraires professionnels						$				03
04 0614	Imprévus						$				04
05 0628	Terrains et aménagement de terrains						$				05
06	TOTAL DÉCRET				$	$	$	$	$		06

LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET

		Numéro ou date (aa-mm-jj)	% d'avancement (3)								
07 0615	Mobilier						$				07
08 0616	Appareillage et outillage						$				08
09 0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat						$				09
10 0618	Déménagement						$				10
11 0619	Autres						$				11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET				$	$	$	$	$		12
13 0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENTADÉCRET (1)

AU 30 JUIN 1989

compte		Numéro DECRET	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2) 1	Dépenses de l'année 2	Dépenses assumées par le collège 3	Dépenses à financer (2)-(3) 4	Péremption de crédit s projet terminé 5	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5) 6	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989 7	
01	0611	Construction et agrandissement				71 01 01	61 01 02 $				01
02	0612	Contrats				71 02 01	61 02 02 $				02
03	0613	Honoraires professionnels				71 03 01	61 03 02 $				03
04	0614	Imprévus				71 04 01	61 04 02 $				04
05	0628	Terrains et				71 05 01	61 05 02 $				05
06		TOTAL DE			$	$	$	$	$		06

Pour explications, consulter la page 62 A.

LETTRE D'AUTORIS

07	0615	Mobilier				71 08 01	61 06 02 $				07
08	0616	Appareillag				71 09 01	61 07 02 $				08
09	0617	Appareillag				71 10 01	61 08 02 $				09
10	0618	Déménagem				71 11 01	61 09 02 $				10
11	0619	Autres				71 12 01	61 10 02 $				11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET			$	$	$	$	$		12
13	0610	TOTAL		$	$	$	$	$	$	80 25 04 $	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so Ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie quà péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 28

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-19 Collège: No:

Page 63 B — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1) AU 30 JUIN 1989 — Page 63 B

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
	DÉCRET			1	2	3	4	5	6	7	
01	0611 Construction et agrandissement						$				01
02	0612 Contrats						$				02
03	0613 Honoraires professionnels						$				03
04	0614 Imprévus						$				04
05	0628 Terrains et aménagement de terrains						$				05
06	TOTAL DÉCRET				$	$	$	$	$		06

LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET

		Numéro ou date (aa-mm-jj)	% d'avancement (3)								
07	0615 Mobilier						$				07
08	0616 Appareillage et outillage						$				08
09	0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat						$				09
10	0618 Déménagement						$				10
11	0619 Autres						$				11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET				$	$	$	$	$		12
13	0610 TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENTUADÉCRET (1)

AU 30 JUIN 1989

Page 63 C

compte			Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
		DECRET			1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement					71 01 01	61 01 02 $				01
02	0612	Contrats					71 02 01	61 02 02 $				02
03	0613	Honoraires professionnels					71 03 01	61 03 02 $				03
04	0614	Imprévus					71 04 01	61 04 02 $				04
05	0628	Terrains et					71 05 01	61 05 02 $				05
06		TOTAL DEC				$	$	$	$	$		06

LETTRE D'AUTORIS

Pour explications, consulter la page 62 A.

07	0615	Mobilier					71 08 01	61 06 02 $				07
08	0616	Appareillage					71 09 01	61 07 02 $				08
09	0617	Appareillage					71 10 01	61 08 02 $				09
10	0618	Déménagem					71 11 01	61 09 02 $				10
11	0619	Autres					71 12 01	61 10 02 $				11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET				$	$	$	$	$		12
13	0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	80 25 04 $	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so lde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avencement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie quela péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 29

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 63 C

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1)

AU 30 JUIN 1989

Page 63 C

compte		Numéro DECRET	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement					$				01
02	0612	Contrats					$				02
03	0613	Honoraires professionnels					$				03
04	0614	Imprévus					$				04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains					$				05
06		TOTAL DECRET			$	$	$	$	$		06

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

			Numéro ou date (aa-mm-j)	% d'avancement (3)							
07	0615	Mobilier					$				07
08	0616	Appareillage et outillage					$				08
09	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$				09
10	0618	Déménagement					$				10
11	0619	Autres					$				11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET			$	$	$	$	$		12
13	0610	TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENTADÉCRET (1)
AU 30 JUIN 1989

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2) 1	Dépenses de l'année 2	Dépenses assumées par le collège 3	Dépenses à financer (2)-(3) 4	Péremption de crédit si projet terminé 5	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5) 6	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989 7	
	DECRET										
01	0611 Construction et agrandissement					71 01 01	61 01 02 $				01
02	0612 Contrats					71 02 01	61 02 02 $				02
03	0613 Honoraires prof					71 03 01	61 03 02 $				03
04	0614 Imprévus					71 04 01	61 04 02 $				04
05	0628 Terrains et am					71 05 01	61 05 02 $				05
06	TOTAL DECR				$	$	$	$	$		06
LETTRE D'AUTORISAT											
07	0615 Mobilier					71 08 01	61 06 02 $				07
08	0616 Appareillage e					71 09 01	61 07 02 $				08
09	0617 Appareillage el					71 10 01	61 08 02 $				09
10	0618 Déménagement					71 11 01	61 09 02 $				10
11	0619 Autres					71 12 01	61 10 02 $				11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET				$	$	$	$	$		12
13	0610 TOTAL			$	$	$	$	$	$	80 25 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so Ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aœ immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie quela péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 30

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 63 D — FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1)
AU 30 JUIN 1989

Page 63 D

compte	DÉCRET (Numéro)	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
			1	2	3	4	5	6	7	
01 0611	Construction et agrandissement					$				01
02 0612	Contrats					$				02
03 0613	Honoraires professionnels					$				03
04 0614	Imprévus					$				04
05 0628	Terrains et aménagement de terrains					$				05
06	TOTAL DÉCRET			$	$	$	$	$		06

LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET

		Numéro ou date (aa-mm-jj)	% d'avancement (3)							
07 0615	Mobilier					$				07
08 0616	Appareillage et outillage					$				08
09 0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$				09
10 0618	Déménagement					$				10
11 0619	Autres					$				11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET			$	$	$	$	$		12
13 0610	TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financ … r autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 e … gal à l'allocation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le c… de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENTADÉCRET (1)
AU 30 JUIN 1989

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
	DECRET			1	2	3	4	5	6	7	
01 0611	Construction et agrandissement					71 01 01	61 01 02 $				01
02 0612	Contrats					71 02 01	61 02 02 $				02
03 0613	Honoraires pr					71 03 01	61 03 02 $				03
04 0614	Imprévus					71 04 01	61 04 02 $				04
05 0628	Terrains et a					71 05 01	61 05 02 $				05
06	TOTAL DEC				$	$	$	$	$		06
LETTRE D'AUTORISA											
07 0615	Mobilier					71 08 01	61 06 02 $				07
08 0616	Appareillage					71 09 01	61 07 02 $				08
09 0617	Appareillage					71 10 01	61 08 02 $				09
10 0618	Déménagement					71 11 01	61 09 02 $				10
11 0619	Autres					71 12 01	61 10 02 $				11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET				$	$	$	$	$		12
13 0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	80 25 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie quela péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 31

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 63 E

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1)

AU 30 JUIN 1989

Page 63 E

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
	DECRET			1	2	3	4	5	6	7	
01	0611 Construction et agrandissement						$				01
02	0612 Contrats						$				02
03	0613 Honoraires professionnels						$				03
04	0614 Imprévus						$				04
05	0628 Terrains et aménagement de terrains						$				05
06	TOTAL DECRET				$	$	$	$	$		06

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

		Numéro ou date (aa-mm-jj)	% d'avancement (3)							
07	0615 Mobilier						$			07
08	0616 Appareillage et outillage						$			08
09	0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat						$			09
10	0618 Déménagement						$			10
11	0619 Autres						$			11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET				$	$	$	$	$	12
13	0610 TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LEBÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENTUDÉCRET (1)

AU 30 JUIN 1989

DECRET Numéro ____ % d'avancement (3) ____

compte		Solde budgétaire au 30 juin 1988(2) 1	Dépenses de l'année 2	Dépenses assumées par le collège 3	Dépenses à financer (2)-(3) 4	Péremption de crédit si projet terminé 5	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5) 6	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989 7	
01 0611	Construction et agrandissement			71 01 01	61 01 02 $				01
02 0612	Contrats			71 02 01	61 02 02 $				02
03 0613	Honoraires professionnels			71 03 01	61 03 02 $				03
04 0614	Imprévus			71 04 01	61 04 02 $				04
05 0628	Terrains et am			71 05 01	61 05 02 $				05
06	TOTAL DECRE		$	$	$	$	$		06

LETTRE D'AUTORISATI

07 0615	Mobilier		71 08 01	61 06 02 $				07
08 0616	Appareillage et		71 09 01	61 07 02 $				08
09 0617	Appareillage et		71 10 01	61 08 02 $				09
10 0618	Déménagement		71 11 01	61 09 02 $				10
11 0619	Autres		71 12 01	61 10 02 $				11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET		$	$	$	$	$	12
13 0610	TOTAL	$	$	$	$	$	$ 80 25 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que ledécret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égalerles montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrit s à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le so ide budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allo cation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré au immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'a..ocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie qu'a péremption de crédit ne doit pas être faite.

Impression BL 32

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 63 F — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS DONT LES DÉPENSES NE SONT PAS RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET (1) AU 30 JUIN 1989 — Page 63 F

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
	DÉCRET			1	2	3	4	5	6	7	
01	0611 Construction et agrandissement						$				01
02	0612 Contrats						$				02
03	0613 Honoraires professionnels						$				03
04	0614 Imprévus						$				04
05	0628 Terrains et aménagement de terrains						$				05
06	TOTAL DÉCRET				$	$	$	$	$		06

LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET

		Numéro	ou date (aa-mm-j)	% d'avancement (3)							
07	0615 Mobilier						$				07
08	0616 Appareillage et outillage						$				08
09	0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat						$				09
10	0618 Déménagement						$				10
11	0619 Autres						$				11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET				$	$	$	$	$		12
13	0610 TOTAL				$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

FONDS DES INVESTISSEMENTS

PARACHEVEMENT DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET NOTE: la prochaine page est la page 67

CAISSE D'ACCROISSEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES (1)

AU 30 JUIN 1989

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
	DECRET			1	2	3	4	5	6	7	
01	0611 Construction et agrandissement					71 01 01	61 01 02 $		$		01
02	0612 Contrats					71 02 01	61 02 02 $		$		02
03	0613 Honoraires pro					71 03 01	61 03 02 $		$		03
04	0614 Imprévus					71 04 01	61 04 02 $		$		04
06	TOTAL DECR			$	$	$	$	$	$	$	06
	LETTRE D'AUTORISAT										
07	0615 Mobilier					71 08 01	61 06 02 $		$		07
08	0616 Appareillage et					71 09 01	61 07 02 $		$		08
09	0617 Appareillage et					71 10 01	61 08 02 $		$		09
10	0618 Déménagement					71 11 01	61 09 02 $		$		10
11	0619 Autres					71 12 01	61 10 02 $		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AU			$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610 TOTAL			$	$	$	$	$	$	80 26 04 $	13

Pour explications, consulter la page 62 A.

Le saut du numéro de ligne 04 à 06 assure le "jumelage" avec les lignes correspondantes des pages 62 (A à F) et 63 (A à F)

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

IL N'Y A PLUS DE PAGES 64B, 65 ET 66.

Impression BL 33

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 64 A — FONDS DES INVESTISSEMENTS — PARACHEVEMENT DONT LES DÉPENSES SONT RÉPARTIES SPÉCIFIQUEMENT AU DÉCRET — NOTE: la prochaine page est la page 67 — Page 64 A

CAISSE D'ACCROISSEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES (1)

AU 30 JUIN 1989

compte		Numéro DECRET	% d'avancement (3)	Solde budgétaire au 30 juin 1988(2)	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (2)-(3)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)-(4)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
				1	2	3	4	5	6	7	
01	0611	Construction et agrandissement					$		$		01
02	0612	Contrats					$		$		02
03	0613	Honoraires professionnels					$		$		03
04	0614	Imprévus					$		$		04
06		TOTAL DECRET		$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

			Numéro ou date (aa-mm-j)	% d'avancement (3)								
07	0615	Mobilier						$		$		07
08	0616	Appareillage et outillage						$		$		08
09	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat						$		$		09
10	0618	Déménagement						$		$		10
11	0619	Autres						$		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET			$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 72 col. 3.
Dans le cas d'un décret adopté en 1988-89, le solde budgétaire au 30 juin 1988 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1989
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

	compte	LES DÉPENSES NON APPROUVÉES AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 1989 ENTRAINENT LA PÉREMPTION DES SOLDES	Code de projet	Solde budgétaire au 30 juin 1988	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (3)-(4)	CRÉDITS À PÉRIMER (2)-(5)	Dépenses approuvées entre 1 juil. 1989 et le 31 oct. 1989	
			1	2	3	4	5	6	7	
		AMELIORATIONS ET TRANSFORMATIONS								
01							$	$		01
02								$		02
03								$		03
04								$		04
05								$		05
06								$		06
07								$		07
08								$		08
09								$		09
10		Terrains:				71 05 03	60 02 04	$		10
11		Aménagement de terrains:				71 05 03	60 03 04	$		11
12		*SOUS-TOTAL AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS TERRAINS*		$	$	71 06 03	$ 60 06 04	$		12
		EQUIPEMENT								
13		•Mobilier :						$		13
14								$		14
15								$		15
16								$		16
17								$		17
18								$		18
19		•Fonds de bibliothèque :				71 07 03	60 07 04	$		19
20		*SOUS-TOTAL MOBILIER*	XXXXXX	$	$	71 08 03	$ 60 08 04	$	$	20
21		•Appareillage et outillage:						$		21
22								$		22
23								$		23
24								$		24
25								$		25
26								$		26
27								$		27
28								$		28
29								$		29
30		*SOUS-TOTAL APPAREILLAGE ET OUTILLAGE*		$	$	71 09 03	$ 60 09 04	$	$	30
31		**TOTAL (lignes 12, 20 et 30)**		$	$		$	$	80 28 04 $	31

PÉREMPTION AUTOMATIQUE DES SOLDES

Mettre dans la colonne 7 toutes les dépenses de l'année approuvées par la DGEC entre le 1er juillet et le 31 octobre.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 67 FONDS DES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MEME LES ALLOCATIONS SPÉCIALES DE L'ANNÉE 1986-1987
AU 30 JUIN 1989

Page 67

LES DÉPENSES NON APPROUVÉES AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 1989 ENTRAINENT LA PÉREMPTION DES SOLDES

compte		Code de projet	Solde budgétaire au 30 juin 1988	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (3)-(4)	CRÉDITS À PÉRIMER (2)-(5)	Dépenses approuvées entre 1 juil. 1989 et le 31 oct. 1989	
		1	2	3	4	5	6	7	
	AMELIORATIONS ET TRANSFORMATIONS								
01						$	$		01
02						$	$		02
03						$	$		03
04						$	$		04
05						$	$		05
06						$	$		06
07						$	$		07
08						$	$		08
09						$	$		09
10	Terrains:					$	$		10
11	Aménagement de terrains:					$	$		11
12	*SOUS-TOTAL AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS ET TERRAINS*		$	$	$	$	$	$	12
	EQUIPEMENT								
13	•Mobilier :					$	$		13
14						$	$		14
15						$	$		15
16						$	$		16
17						$	$		17
18						$	$		18
19	•Fonds de bibliothèque :					$	$		19
20	*SOUS-TOTAL MOBILIER*	XXXXXX	$	$	$	$	$	$	20
21	•Appareillage et outillage:					$	$		21
22						$	$		22
23						$	$		23
24						$	$		24
25						$	$		25
26						$	$		26
27						$	$		27
28						$	$		28
29						$	$		29
30	*SOUS-TOTAL APPAREILLAGE ET OUTILLAGE*		$	$	$	$	$	$	30
31	**TOTAL (lignes 12, 20 et 30)**		$	$	$	$	$	$	31

	compte		Code de projet	Solde budgétaire au 30 juin 1988	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par par le collège	Dépenses à financer (3)-(4)	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (2)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
			1	2	3	4	5	6	7	
		AMELIORATIONS ET TRANSFORMATIONS								
01							$	$		01
02							$	$		02
03							$	$		03
04							$			04
05							$			05
06							$			06
07							$			07
08							$			08
09							$			09
10		Terrains:				71 05 04	60 02 05 $			10
11		Aménagement de terrains:				71 05 04	60 03 05 $			11
12		*SOUS-TOTAL AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS TERRAINS*		$	$	71 06 04 $	60 06 05 $			$ 12
		EQUIPEMENT								
13		-Mobilier :					$			13
14							$	$		14
15							$	$		15
16							$	$		16
17							$	$		17
18							$	$		18
19		-Fonds de bibliothèque :				71 07 04	60 07 05 $	$		19
20		*SOUS-TOTAL MOBILIER*	XXXXXX	$	$	71 08 04 $	60 08 05 $	$		$ 20
21		-Appareillage et outillage:					$	$		21
22							$	$		22
23							$	$		23
24							$	$		24
25							$	$		25
26							$	$		26
27							$	$		27
28							$	$		28
29							$	$		29
30		*SOUS-TOTAL APPAREILLAGE ET OUTILLAGE*		$	$	71 09 04 $	60 09 05 $	$		$ 30
31		**TOTAL (lignes 12, 20 et 30)**		$	$	$	$	$	80 29 04 $	31

Mettre ici toutes les dépenses non approuvées par la DGEC avant le 1er juillet.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 | Collège: | No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MEME LES ALLOCATIONS SPÉCIALES DE L'ANNÉE 1987-1988
AU 30 JUIN 1989

Page 68

	compte		Code de projet	Solde budgétaire au 30 juin 1988	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par par le collège	Dépenses à financer (3)-(4)	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (2)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
			1	2	3	4	5	6	7	
		AMELIORATIONS ET TRANSFORMATIONS								
01							$	$		01
02							$	$		02
03							$	$		03
04							$	$		04
05							$	$		05
06							$	$		06
07							$	$		07
08							$	$		08
09							$	$		09
10		Terrains:					$	$		10
11		Aménagement de terrains:					$	$		11
12		*SOUS-TOTAL AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS ET TERRAINS*		$	$	$	$	$	$	12
		EQUIPEMENT								
13		•Mobilier :					$	$		13
14							$	$		14
15							$	$		15
16							$	$		16
17							$	$		17
18							$	$		18
19							$	$		19
20		•Fonds de bibliothèque :	XXXXXX	$	$	$	$	$	$	20
21		*SOUS-TOTAL MOBILIER*					$	$		21
22		•Appareillage et outillage:					$	$		22
23							$	$		23
24							$	$		24
25							$	$		25
26							$	$		26
27							$	$		27
28							$	$		28
29							$	$		29
30		*SOUS-TOTAL APPAREILLAGE ET OUTILLAGE*		$	$	$	$	$	$	30
31		**TOTAL (lignes 12, 20 et 30)**		$	$	$	$	$	$	31

	compte		Code de projet	Allocation de l'année 1988-1989	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (3)-(4)	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (2)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
			1	2	3	4	5	6	7	
		AMELIORATIONS ET TRANSFORMATIONS								
01							$	$		01
02							$	$		02
03							$	$		03
04							$			04
05							$			05
06							$			06
07							$			07
08							$			08
09							$			09
10		Terrains:				71 05 05	60 02 06 $			10
11		Aménagement de terrains:				71 05 05	60 03 06 $			11
12		*SOUS-TOTAL AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS TERRAINS*		$	$	71 06 05 $	60 06 06 $			$ 12
		EQUIPEMENT								
13		•Mobilier :					$			13
14							$	$		14
15							$	$		15
16							$	$		16
17							$	$		17
18							$	$		18
19		•Fonds de bibliothèque :				71 07 05	60 07 06 $	$		19
20		*SOUS-TOTAL MOBILIER*	XXXXXX	$	$	71 08 05 $	60 08 06 $	$		$ 20
21		•Appareillage et outillage:					$	$		21
22							$	$		22
23							$	$		23
24							$	$		24
25							$	$		25
26							$	$		26
27							$	$		27
28							$	$		28
29							$	$		29
30		*SOUS-TOTAL APPAREILLAGE ET OUTILLAGE*		$	$	71 09 05 $	60 09 06 $	$		$ 30
31		**TOTAL (lignes 12, 20 et 30)**		$	$	$	$	$	80 30 04 $	31

Mettre ici toutes les dépenses non approuvées par la DGEC avant le 1er juillet.

Impression BL 36

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 69 FONDS DES INVESTISSEMENTS DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MEME LES ALLOCATIONS SPÉCIALES DE L'ANNÉE 1988-1989 AU 30 JUIN 1989 Page 69

compte		Code de projet	Allocation de l'année 1988-1989	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le collège	Dépenses à financer (3)-(4)	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (2)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
		1	2	3	4	5	6	7	
	AMELIORATIONS ET TRANSFORMATIONS								
01						$	$		01
02						$	$		02
03						$	$		03
04						$	$		04
05						$	$		05
06						$	$		06
07						$	$		07
08						$	$		08
09						$	$		09
10	Terrains:					$	$		10
11	Aménagement de terrains:					$	$		11
12	*SOUS-TOTAL AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS ET TERRAINS*		$	$	$	$	$	$	12
	EQUIPEMENT								
13	•Mobilier :					$	$		13
14						$	$		14
15						$	$		15
16						$	$		16
17						$	$		17
18						$	$		18
19	•Fonds de bibliothèque :					$	$		19
20	*SOUS-TOTAL MOBILIER*	XXXXXX	$	$	$	$	$	$	20
21	•Appareillage et outillage:					$	$		21
22						$	$		22
23						$	$		23
24						$	$		24
25						$	$		25
26						$	$		26
27						$	$		27
28						$	$		28
29						$	$		29
30	*SOUS-TOTAL APPAREILLAGE ET OUTILLAGE*		$	$	$	$	$	$	30
31	**TOTAL (lignes 12, 20 et 30)**		$	$	$	$	$	$	31

DGEC-SFC-12.49-15/06/89

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MEME LES ALLOCATIONS FORMALISÉES
AU 30 JUIN 1989

	compte		Solde budgétaire au 30 juin 1988	Allocation de l'année 1988-1989	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le fonds de fonctionnement	Dépenses autres alloc. assumées par normes d'inv.	Dépenses à financer	Solde budgétaire au 30 juin 1989	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
			1	2	3	4	5	6	(4)-(5)+(6) 7	(1)+(2)+(3)-(7) 8	9	
		AMELIORATIONS ET TRANSFORMATIONS										
01	0650	Améliorations et transformations					71 06 06		60 06 07 $			01
02	0628	Terrains et aménagement de terrains					71 05 06		$			02
03		SOUS-TOTAL				$	$	$	$	$		03
		EQUIPEMENTS										
04	0660	- Fonds de bibliothèque					71 07 06		60 07 07 $			04
05	0670	- Mobilier					71 08 06		60 08 07 $			05
06	0680	- Appareillage et outillage					71 09 06		60 09 07 $			06
07		SOUS-TOTAL				$	$	$	$	$		07
							C06-P71L13C09					
08		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	80 31 04 $	08

Colonne servant à inscrire les ajustements aux allocations faites par la DGEC dans l'exercice (ex : à la suite de la récupération de taxe fédérale). Cette colonne sert aussi pour inscrire des ajustements faits par le collège à la suite d'échanges d'actifs. *Des explications sont nécessaires dans ces cas.

Page 70 FONDS DES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MEME LES ALLOCATIONS NORMALISÉES AU 30 JUIN 1989

Page 70

compte		Solde budgétaire au 30 juin 1988	Allocation de l'année 1988-1989	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le fonds de fonctionnement	Dépenses autres alloc. assumées par normes d'inv.	Dépenses à financer (4)-(5)+(6)	Solde budgétaire au 30 juin 1989 (1)+(2)+(3)-(7)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1989	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	AMELIORATIONS ET TRANSFORMATIONS										
01 0650	Améliorations et transformations							$			01
02 0626	Terrains et aménagement de terrains							$			02
03	SOUS-TOTAL				$	$	$	$	$		03
	EQUIPEMENTS										
04 0660	- Fonds de bibliothèque							$			04
05 0670	- Mobilier							$			05
06 0680	- Appareillage et outillage							$			06
07	SOUS-TOTAL				$	$	$	$	$		07
08	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	$	08

SOMMAIRE DES DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE COLLEGE
AU 30 JUIN 1989

compte		Initiatives nouvelles et parachèvements 1	2	Allocations spéciales 1986-1987 3	Allocations spéciales 1987-1988 4	Allocations spéciales 1988-1989 5	Allocations normalisées d'investissement 6	TOTAL à assumer par le collège 7	ASSUMÉES PAR Fonds de fonctionnement 8	ASSUMÉES PAR Allocations normalisées d'investissement 9	
01	Construction et agrandissement	$$	XXXXXXXX	Vient de: 67 10 04 + 67 11 04 Va à: 71 06 03	Vient de: 68 10 04 + 68 11 04 Va à: 71 06 04	Vient de: 69 10 04 + 69 11 04 Va à: 71 06 05		$	$	$	01
02	Contrats	$$	XXXXXXXX					$	$	$	02
03	Honoraires professionnels	$$	XXXXXXXX					$	$	$	03
04	Imprévus	$$	XXXXXXXX					$	$	$	04
05	Terrains et aménagement de terrains	$$	XXXXXXXX	$$	$$	$$	70 02 05 $$	$	$	$	05
06	Améliorations et transformations			67 12 04 - 71 05 03 $$	68 12 04 - 71 05 04 $$	69 12 04 - 71 05 05 $$	70 01 05 $$	$	60 06 08 $		06
07	Fonds de bibliothèque			$$	$$	$$	70 04 05 $$	$	60 07 08 $		07
08	Mobilier	$$	XXXXXXXX	67 20 04 - 71 07 03 $$	68 20 04 - 71 07 04 $$	69 20 04 - 71 07 05 $$	70 05 05 $$	$	60 08 08 $		08
09	Appareillage et outillage	$$	XXXXXXXX	67 30 04 $$	68 30 04 $$	69 30 04 $$	70 06 05 $$	$	60 09 08 $		09
10	Appareillage et outillage audiovisuel hors contr at	$$	XXXXXXXX					$	60 09 08 $		10
11	Déménagement	$$	XXXXXXXX	Vient de: 67 19 04 Va à: 71 08 03	Vient de: 68 19 04 Va à: 71 08 04	Vient de: 69 19 04 Va à: 71 08 05		$	$		11
12	Autres	$$	XXXXXXXX					$	$	$	12
13	TOTAL	$	XXXXXXXX				$	$	57 06 02 et 58 07 01 $		$ 13

62A 01 03 + 62B 01 03 + 62C 01 03 + 62D 01 03 + 62E 01 03 + 62F 01 03 + 63A 01 03 + 63B 01 03 + 63C 01 03 + 63D 01 03 + 63E 01 03 + 63F 01 03 + 64A 01 03

62A 02 03 + 62B 02 03 + 62C 02 03 + 62D 02 03 + 62E 02 03 + 62F 02 03 + 63A 02 03 + 63B 02 03 + 63C 02 03 + 63D 02 03 + 63E 02 03 + 63F 02 03 + 64A 02 03

62A 03 03 + 62B 03 03 + 62C 03 03 + 62D 03 03 + 62E 03 03 + 62F 03 03 + 63A 03 03 + 63B 03 03 + 63C 03 03 + 63D 03 03 + 63E 03 03 + 63F 03 03 + 64A 03 03

62A 04 03 + 62B 04 03 + 62C 04 03 + 62D 04 03 + 62E 04 03 + 62F 04 03 + 63A 04 03 + 63B 04 03 + 63C 04 03 + 63D 04 03 + 63E 04 03 + 63F 04 03 + 64A 04 03

62A 05 03 + 62B 05 03 + 62C 05 03 + 62D 05 03 + 62E 05 03 + 62F 05 03 + 63A 05 03 + 63B 05 03 + 63C 05 03 + 63D 05 03 + 63E 05 03 + 63F 05 03

62A 07 03 + 62B 07 03 + 62C 07 03 + 62D 07 03 + 62E 07 03 + 62F 07 03 + 63A 07 03 + 63B 07 03 + 63C 07 03 + 63D 07 03 + 63E 07 03 + 63F 07 03 + 64A 07 03

62A 08 03 + 62B 08 03 + 62C 08 03 + 62D 08 03 + 62E 08 03 + 62F 08 03 + 63A 08 03 + 63B 08 03 + 63C 08 03 + 63D 08 03 + 63E 08 03 + 63F 08 03 + 64A 08 03

62A 09 03 + 62B 09 03 + 62C 09 03 + 62D 09 03 + 62E 09 03 + 62F 09 03 + 63A 09 03 + 63B 09 03 + 63C 09 03 + 63D 09 03 + 63E 09 03 + 63F 09 03 + 64A 09 03

62A 10 03 + 62B 10 03 + 62C 10 03 + 62D 10 03 + 62E 10 03 + 62F 10 03 + 63A 10 03 + 63B 10 03 + 63C 10 03 + 63D 10 03 + 63E 10 03 + 63F 10 03 + 64A 10 03

62A 11 03 + 62B 11 03 + 62C 11 03 + 62D 11 03 + 62E 11 03 + 62F 11 03 + 63A 11 03 + 63B 11 03 + 63C 11 03 + 63D 11 03 + 63E 11 03 + 63F 11 03 + 64A 11 03

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

SOMMAIRE DES DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE COLLEGE
AU 30 JUIN 1989

Page 71

compte		Initiatives nouvelles et parachèvements 1	2	Allocations spéciales 1986-1987 3	Allocations spéciales 1987-1988 4	Allocations spéciales 1988-1989 5	Allocations normalisées d'investissement 6	TOTAL à assumer par le collège 7	ASSUMÉES PAR Fonds de fonctionnement 8	ASSUMÉES PAR Allocations normalisées d'investissement 9	
01	Construction et agrandissement	$$	XXXXXXXX					$	$		01
02	Contrats	$$	XXXXXXXX					$	$		02
03	Honoraires professionnels	$$	XXXXXXXX					$	$		03
04	Imprévus	$$	XXXXXXXX					$	$		04
05	Terrains et aménagement de terrains	$$	XXXXXXXX	$$	$$	$$	$$	$	$		05
06	Améliorations et transformations			$$	$$	$$	$$	$	$		06
07	Fonds de bibliothèque			$$	$$	$$	$$	$	$		07
08	Mobilier	$$	XXXXXXXX	$$	$$	$$	$$	$	$		08
09	Appareillage et outillage	$$	XXXXXXXX	$$	$$	$$	$$	$	$		09
10	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat	$$	XXXXXXXX					$	$		10
11	Déménagement	$$	XXXXXXXX					$	$		11
12	Autres	$$	XXXXXXXX					$	$		12
13	TOTAL	$	XXXXXXXX	$	$	$	$	$	$	$	13

compte	DETAIL PAR PROJET	Numéro du décret 1	ou date de la lettre (AA-MM-JJ) 2	Montant autorisé de l'année 3	Solde années antérieures 4	Dépenses de l'année 5	Revenus autres que DGEC et MMSR 6	Total à financer (5)-(6) 7	/-Frais de financement temporaire-\ À recevoir du fonds de fonct. 8	Assumés par le fonds de fonct. 9	
01								$			01
02								$			02
03								$			03
04											04
05											05
06											06
07											07
08											08
09											09
10											10
11											11
12											12
13											13
14											14
15	TOTAL			$	$	$	$	$	11 04 05 $	$	15
16	TOTAL DES FRAIS DE FINANCEMENT TEMPORAIRE									$	16

CETTE PAGE SERT À INSCRIRE LES IMMOBILISATIONS RÉALISÉES PAR LE COLLEGE À MEME DES EMPRUNTS APPROUVÉS PAR LE MESS MAIS FINANCÉS (CAPITAL ET INTÉRETS) PAR LE COLLEGE LUI-MEME (col. 7).

ELLE PEUT AUSSI, AVEC L'AUTORISATION (SI NÉCESSAIRE) DU SERVICE DE L'ALLOCATION, SERVIR À INSCRIRE LES IMMOBILISATIONS RÉALISÉES PAR LE COLLEGE ET FINANCÉES PAR UNE OU DES SOURCE(S) AUTRE(S) QUE LE COLLEGE OU LA DGEC OU LE MMSR (col. 6).

(1) Les billets ou emprunts spéciaux visés à la colonne 7 doivent faire l'objet d'une analyse d istincte à la page 77.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

 FONDS DES INVESTISSEMENTS

AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS APPROUVÉES
AU 30 JUIN 1989

Page 72

	compte	DETAIL PAR PROJET	Numéro du décret ou date de la lettre (AA-MM-JJ) 1	2	Montant autorisé de l'année 3	Solde années antérieures 4	Dépenses de l'année 5	Revenus autres que DGEC et MMSR 6	Total à financer (5)-(6) 7	/-Frais de financement temporaire-\ À recevoir du fonds de fonct. 8	Assumés par le fonds de fonct. 9	
01									$			01
02									$			02
03									$			03
04									$			04
05									$			05
06									$			06
07									$			07
08									$			08
09									$			09
10									$			10
11									$			11
12									$			12
13									$			13
14									$			14
15		TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	15
16		TOTAL DES FRAIS DE FINANCEMENT TEMPORAIRE									$	16

(1) Les billets ou emprunts spéciaux visés à la colonne 7 doivent faire l'objet d'une analyse distincte à la page 77.

CONTRATS DE LOCATION - ACQUISITION
AU 30 JUIN 1989

BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION - ACQUISITION

compte		Solde au 30 juin 1988 (1)	Contrats annulés (2)	Nouveaux contrats (3)	Virements aux immobilisations (4)	Solde au 30 juin 1989 (5)	
01 0697	Mobilier				60 08 10	$	01
02 0698	Appareillage et outillage				60 09 10	$	02
03 0690	TOTAL	56 14 04 $	57 18 01 $	58 44 01 $	58 14 01 $	56 14 02 $	03

L03C03 doit = L10C18 ->

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

DESCRIPTION DE L'EMPRUNT

compte	Description -->	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL 18	
04	Numéro de la résolution											04
05	Montant											05
06	Taux											06
07	Date du contrat (AA-MM-JJ)											07
08	Date d'échéance (AA-MM-JJ)											08
09	SOLDE AU 30 JUIN 1988											09
10	Emprunts (1)											10
11	Remboursement en capital (2)											11
12	Annulation d'oblig. découlant de loc.-acquisitio n											12
13	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$		13

La P73 L11 C18 doit = P74 L04 C03 - P57 L17 C01. En conséquence, les montants de la ligne 11 doivent obligatoirement être inclus dans les postes d'immobilisations prévus dans le RFA au fonds du fonctionnement: P04 L10; P30 L30; P31 L44; P35 L26 et P38 L22.

DESCRIPTION DE L'EMPRUNT

compte	Descripti	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL 18	
04	Numéro de la résolution											04
05	Montant											05
06	Taux											06
07	Date du contrat (AA-MM-JJ)											07
08	Date d'échéance (AA-MM-JJ)											08
09	SOLDE AU 30 JUIN 1988										56 30 04 $	09
10	Emprunts (1)								57 15 03 et 58 45 01		58 13 01 $	10
11	Remboursement en capital (2)										$	11
12	Annulation d'oblig. découlant de loc.-acquisitio n										57 18 01 $	12
13	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$		56 30 02 $	13

(1) Les obligations découlant de contrats de location-acquisition doivent être comptabilisées au coût net (i.e. obligations moins les intérêts et autres frais).

(2) Le remboursement en capital de l'année doitcorrespondre à la page 58, ligne 45.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

 FONDS DES INVESTISSEMENTS

CONTRATS DE LOCATION - ACQUISITION
AU 30 JUIN 1989

Page 73

BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION - ACQUISITION

compte		Solde au 30 juin 1988 (1)	Contrats annulés (2)	Nouveaux contrats (3)	Virements aux immobilisations (4)	Solde au 30 juin 1989 (5)	
01 0697	Mobilier					$	01
02 0698	Appareillage et outillage					$	02
03 0690	TOTAL	$	$	$	$	$	03

DESCRIPTION DE L'EMPRUNT — OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

compte		Description -->	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		(Utilisez une colonne pour chacun des emprunts)										
04		Numéro de la résolution										04
05		Montant										05
06		Taux										06
07		Date du contrat (AA-MM-JJ)										07
08		Date d'échéance (AA-MM-JJ)										08
09		SOLDE AU 30 JUIN 1988										09
10		Emprunts (1)										10
11		Remboursement en capital (2)										11
12		Annulation d'oblig. découlant de loc.-acquisition										12
13		SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	13

compte		Description -->	10	11	12	13	14	15	16	17	TOTAL 18	
		DESCRIPTION DE L'EMPRUNT										
04		Numéro de la résolution										04
05		Montant										05
06		Taux										06
07		Date du contrat (AA-MM-JJ)										07
08		Date d'échéance (AA-MM-JJ)										08
09		SOLDE AU 30 JUIN 1988									$	09
10		Emprunts (1)									$	10
11		Remboursement en capital (2)									$	11
12		Annulation d'oblig. découlant de loc.-acquisition									$	12
13		SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Les obligations découlant de contrats de location-acquisition doivent être comptabilisées au coût net (i.e. obligations moins les intérêts et autres frais).

(2) Le remboursement en capital de l'année doit correspondre à la page 58, ligne 45.

ACQUISITION ET DISPOSITION D'ACTIFS
AU 30 JUIN 1989

Page 74

ACQUISITION PAR LE SOLDE DE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET PAR LES AUTRES FONDS

compte		Solde de fonds 1	Allocations spéciales et autres 2	TOTAL 3
01	Acquisition par les soldes de fonds	30 30 06 + 35 26 06		
02	Acquisition à même les allocations spéciales (8350 et 9350)			
03	Acquisition à même les revenus (9000 et 9090)			
03*				
03**				
04	Moins: Contribution du fonds de fonctionnement dans les contrats de location-acquisition	04 10 11 $$	$$ $$	31 44 01 + 38 22 09
05	TOTAL	57 07 02 et 58 08 01 $	57 08 02 et 58 09 01 $	$

DISPOSITION D'ACTIFS

compte		/-ACQUIS PAR LE FONDS DE FONCTIONNEMENT- Enseignement régulier 1	Services autofinancés et éd. des adultes 2	TOTAL 3	VENTE 4	-ACQUIS PAR LE FONDS DES INVESTISSEMENTS-\ Actifs annulés couverts par assurance 5	Actifs annulés 6
06	Coûts des actifs annulés			$			
07	Coût des actifs vendus			$		XXXXXXXXX	XXXXXXXXX
08	TOTAL	$	$	57 09 01 $	$	57 11 01 $	57 13 01 $

	PRODUITS DE DISPOSITION *(Ne pas inclure le produit des réclamations d'assurances traités à la page 79)*						
09	Versés au fonds de fonctionnement			$			
10	A verser au fonds de fonctionnement			11 06 02 $			
11	Versés en fiducie						
	Appliqués contre les emprunts temporaires						
12	-Demande de réduction approuvée au 30 juin 89				80 12 01	80 12 02 et 11 07 05	
13	-Demande de réduction non approuvée au 30 jin 1989						
14	A recevoir du fonds de fonctionnement				80 12 02		
15	Compte à recevoir au 30 juin 1989						
16	TOTAL PRODUIT DE DISPOSITION	04 11 01 $	$	$	58 11 01 $	Si < 0: 57 14 01 Si ≥ 0: 57 14 02	
17	Gain (perte) sur disposition d'actifs				$		

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

ACQUISITION ET DISPOSITION D'ACTIFS
AU 30 JUIN 1989

Page 74

ACQUISITION PAR LE SOLDE DE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET PAR LES AUTRES FONDS

compte		Solde de fonds 1	Allocations spéciales et autres 2	TOTAL 3	
01	Acquisition par les soldes de fonds	$$		$	01
02	Acquisition à même les allocations spéciales (8350 et 9350)		$$	$	02
03	Acquisition à même les revenus (9000 et 9090)		$$	$	03
03'			—	—	03'
03"			—	—	03"
04	Moins: Contribution du fonds de fonctionnement dans les contrats de location-acquisition			$	04
05	TOTAL	$	$	$	05

DISPOSITION D'ACTIFS

compte		/-ACQUIS PAR LE FONDS DE FONCTIONNEMENT-/ Enseignement régulier 1	Services autofinancés et éd. des adultes 2	TOTAL 3	-/ACQUIS PAR LE FONDS DES INVESTISSEMENTS-\ VENTE 4	Actifs annulés couverts par assurance 5	Actifs annulés 6	
06	Coûts des actifs annulés			$				06
07	Coût des actifs vendus			$		XXXXXXXX	XXXXXXXX	07
08	TOTAL	$	$	$	$	$	$	08

PRODUITS DE DISPOSITION
(Ne pas inclure le produit des réclamations d'assurances traités à la page 79)

09	Versés au fonds de fonctionnement			$				09
10	A verser au fonds de fonctionnement			$				10
11	Versés en fiducie							11
	Appliqués contre les emprunts temporaires							
12	-Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989							12
13	-Demande de réduction non approuvée au 30 juin 1989							13
14	A recevoir du fonds de fonctionnement							14
15	Compte à recevoir au 30 juin 1989							15
16	TOTAL PRODUIT DE DISPOSITION	$	$	$	$			16
17	Gain (perte) sur disposition d'actifs				$			17

FONDS DES INVESTISSEMENTS

FONDS DE DONATIONS ET FRAIS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
AU 30 JUIN 1989

Page 75

FONDS DE DONATIONS

compte	Description →	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL 9	
01	Solde du fonds de donations au 30 juin 1988									56 33 04 $	01
02	Dons de l'année									58 15 01 $	02
03	Revenus de placement									58 16 01 $	03
04	Acquisitions d'immobilisations de l'année									57 19 02 $	04
05	Solde du fonds de donations au 30 juin 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	56 33 02 $	05

FRAIS D'INTÉRETS, DE CRÉDIT, DE FIDUCIE, D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS ET REVENUS SUR PLACEMENTS AUTRES QU'EN FIDUCIE

Les revenus autres que sur placement en fiducie sont dorénavant présentés à la colonne 04".

compte		Intérêts 1	Frais de crédit 2	Frais de fiducie 3	Frais d'émission d'obligations (1) 4	Total dépenses 4'	Revenus 4"	TOTAL 5 = 4' - 4"	
06	DÉPENSES OU REVENUS NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 198	57 21 01 et 58 43 01	57 21 01 et 58 43 01	57 22 01 et 58 42 01	57 23 01 et 58 38 01	$		$	06
07	Dépenses ou revenus de l'année					$	$	$	07
08	GRAND TOTAL					$	$	$	08
09	Dépenses ou revenus approuvés du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989				57 34 02 + 58 26 01			$	09
10	Dépenses ou revenus non approuvés au 30 juin 1989					$		$	10
10'	Revenus - À recevoir du fonds de fonctionnement							11 12 05 $	10'
10"	Revenus-Autres _____							$	10"
11	Moins: Intérêt sur déficit budgétaire (à recevoi r du fonds de fonctionnement) (Intérêt sur dépassement de marge d'emprunt ou sur dépense en capital non approuvée)					L11C04' < 0		11 04 05 + 57 21 01 $	11
12	Dépenses nettes non approuvées au 30 juin 1989					$	$	80 32 04 $	12

ERREUR

Le message ERREUR s'inscrit lorsque la ligne 8 moins la ligne 9 est différente de la somme des lignes 10, 10' et 10", colonne 04".

(1) Excluant les frais payés à même le produit d'une émission d'obligations.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

 FONDS DES INVESTISSEMENTS

FONDS DE DONATIONS ET FRAIS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
AU 30 JUIN 1989

Page 75

FONDS DE DONATIONS

compte	Description -->	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL 9	
01	Solde du fonds de donations au 30 juin 1988									$	01
02	Dons de l'année									$	02
03	Revenus de placement									$	03
04	Acquisitions d'immobilisations de l'année									$	04
05	Solde du fonds de donations au 30 juin 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	05

FRAIS D'INTÉRETS, DE CRÉDIT, DE FIDUCIE, D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS ET REVENUS SUR PLACEMENTS AUTRES QU'EN FIDUCIE

compte		Intérêts 1	Frais de crédit 2	Frais de fiducie 3	Frais d'émission d'obligations (1) 4	Total dépenses 4'	Revenus 4"	TOTAL 5 = 4' - 4"	
06	DÉPENSES OU REVENUS NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1988							$	06
07	Dépenses ou revenus de l'année					$		$	07
08	GRAND TOTAL					$	$	$	08
09	Dépenses ou revenus approuvés du 1er juillet 1968 au 30 juin 1989							$	09
10	Dépenses ou revenus non approuvés au 30 juin 1989					$		$	10
10'	Revenus - À recevoir du fonds de fonctionnement							$	10'
10"	Revenus-Autres _____							$	10"
11	Moins: Intérêt sur déficit budgétaire (à recevoir du fonds de fonctionnement) (Intérêt sur dépassement de marge d'emprunt ou sur dépense en capital non approuvée)							$	11
12	Dépenses nettes non approuvées au 30 juin 1989					$	$	$	12

(1) Excluant les frais payés à même le produit d'une émission d'obligations.

OBLIGATIONS A PAYER ET FONDS D'AMORTISSEMENT
AU 30 JUIN 1989

Page 76

compte	DESCRIPTION DE L'OBLIGATION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1988										06
07	Emissions de l'année										07
08	Rachats par le fonds d'amortissement										08
08'	Rachats - autres										08'
09	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$						$	$	$	09
10	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1988										10
11	Versements au fonds										11
12	Contribution du fonds										12
13	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1989	$						$	$	$	13

On doit écrire 3jan89 (sans séparation entre les mots) et le système convertira cette date en un numéro séquentiel tout en faisant apparaître la date sous la forme 89-01-03.

	DESCRIPTION DE L'OBLIGATION	10	11	T	16	17	TOTAL 18	
01	Numéro de série							01
02	Montant							02
03	Taux							03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)							04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)							05
							L07C18 = P59L05C08	
06	SOLDE AU 30 JUIN 1988						56 25 03 $	06
07	Emissions de l'année						$	07
08	Rachats par le fonds d'amortissement						58 30 01 $	08
08'	Rachats - autres						58 30 01 $	08'
09	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	09
10	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1988						56 26 03 $	10
11	Versements au fonds						58 31 01 $	11
12	Contribution du fonds						58 27 01 $	12
13	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	56 26 01 $	13

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

OBLIGATIONS A PAYER ET FONDS D'AMORTISSEMENT
AU 30 JUIN 1989

Page 76

compte	DESCRIPTION DE L'OBLIGATION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1988										06
07	Emissions de l'année										07
08	Rachats par le fonds d'amortissement										08
08'	Rachats - autres										08'
09	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	09
10	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1988										10
11	Versements au fonds										11
12	Contribution du fonds										12
13	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	13

	DESCRIPTION DE L'OBLIGATION	10	11	12	13	14	15	16	17	TOTAL 18	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1988									$	06
07	Emissions de l'année									$	07
08	Rachats par le fonds d'amortissement									$	08
08'	Rachats - autres									$	08'
09	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	09
10	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1988									$	10
11	Versements au fonds									$	11
12	Contribution du fonds									$	12
13	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	13

On doit écrire 3jan89 (sans séparation entre les mots) et le système convertira cette date en un numéro séquentiel tout en faisant apparaître la date sous la forme 89-01-03.

compte	DESCRIPTION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL 10	
01	Numéro de la r											01
02	Montant											02
03	Taux											03
04	Date du billet (A											04
05	Date d'échéanc											05
06	SOLDE AU 30 J									57 29 02 et 58 21 01 et 58 32 01	56 27 03 $	06
07	Emprunts de l'a										58 02 01 $	07
08	Paiements de l'										$	08
09	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	56 27 01 $	09

HYPOTHEQUES À PAYER (Dettes sur résidences dont le collège est propriétaire)

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	1	2	3	4						TOTAL	
10	Numéro de la résolution											10
11	Montant											11
12	Taux											12
13	Date du billet (AA-MM-JJ)											13
14	Date d'échéance (AA-MM-JJ)											14
15	SOLDE AU 30 JUIN 1988										56 28 03 $	15
16	Emprunts de l'année										58 03 01 $	16
17	Paiements de l'année										58 33 01 $	17
18	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	56 28 01 $	18

Sert aussi dans les cas de dettes sur résidences sans garantie hypothécaire

BILLETS ET HYPOTHEQUES À PAYER
AU 30 JUIN 1989

BILLETS À PAYER

	compte	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL 10	
01		Numéro de la résolution											01
02		Montant											02
03		Taux											03
04		Date du billet (AA-MM-JJ)											04
05		Date d'échéance (AA-MM-JJ)											05
06		SOLDE AU 30 JUIN 1988										$	06
07		Emprunts de l'année										$	07
08		Paiements de l'année										$	08
09		SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	09

HYPOTHEQUES À PAYER (Dettes sur résidences dont le collège est propriétaire)

		DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL 10	
10		Numéro de la résolution											10
11		Montant											11
12		Taux											12
13		Date du billet (AA-MM-JJ)											13
14		Date d'échéance (AA-MM-JJ)											14
15		SOLDE AU 30 JUIN 1988										$	15
16		Emprunts de l'année										$	16
17		Paiements de l'année										$	17
18		SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	18

REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE FEDERALE

	compte		Allocations normalisées et spéciales 1	Init. nouvelles et parachèv. 2	Fonds de fonctionnement 3	TOTAL 4	
		REMBOURSEMENT CONCERNANT LES ALLOCATIONS D'INVESTISSEMENT					
01		Versé en fiducie				$	01
		Appliqué contre les emprunts temporaires					
02		- Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989			80 14 02 et 11 08 05	$	02
03		- Demande de réduction non approuvée au 30 juin 1989				80 14 01 $	03
04		A recevoir du fonctionnement				$	04
05		Autres				80 14 02 $	05
06		SOUS-TOTAL	$	$	57 30 02 et 58 23 01	$	06
		REMBOURSEMENT CONCERNANT DES ACTIFS ACQUIS PAR LE FONDS DE FONCTIONNEMENT					
07		Versé au fonds de fonctionnement				$	07
08		A verser au fonds de fonctionnement				11 08 02 $	08
09		SOUS-TOTAL			$	$	09
10		TOTAL DU REMBOURSEMENT	$	$	$	$	10
11		Montants appliqués ou à appliquer aux allocations normalisées (1)	$	$			11

(1) Les montants de la colonne 1 sont appliqués à 100 % et ceux de la colonne 2 le sont à 100 %pour le premier 5000 $ et à 15 % pour l'excédent

REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES ENCAISSÉS PAR LE COLLÈGE

		À compléter seulement s'il y a eu des encaissements	Allocations normalisées 1	Allocations spéciales 2	Init. nouvelles et parachèv. 3	Fonds de fonctionnement 4	TOTAL 5	Virés contre les dépenses 6	Non virés contre les dépenses 7	
		Remboursements ou escomptes								
12		- Versés en fiducie					$		$	12
		- Appliqués contre les emprunts temporaires								
13		- Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989				80 15 02 et 11 09 05	$		$	13
14		- Demande de réduction non approuvée au 30 juin 1989					80 15 01 $		$	14
15		A recevoir du fonds de fonctionnement					$		$	15
16		Autres					80 15 02 $		$	16
17		*SOUS-TOTAL*	$	$	$	57 31 02 et 58 24 01	$	$	$	17
		Remboursements concernant les actifs acquis par le fonds de fonctionnement								
18		- Versés au fonds de fonctionnement					$		$	18
19		- A verser au fonds de fonctionnement					11 09 02 $		$	19
20		*SOUS-TOTAL*				$	$		$	20
21		**TOTAL**	$	$	$	$	$	$	$	21

Impression BL 45

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

FONDS DES INVESTISSEMENTS

REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE ET REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES ENCAISSÉS PAR LE COLLEGE
AU 30 JUIN 1989

Page 78

REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE FEDERALE

compte		Allocations normalisées et spéciales 1	Init. nouvelles et parachèv. 2	Fonds de fonctionnement 3	TOTAL 4	
	REMBOURSEMENT CONCERNANT LES ALLOCATIONS D'INVESTISSEMENT					
01	Versé en fiducie				$	01
	Appliqué contre les emprunts temporaires					
02	- Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989				$	02
03	- Demande de réduction non approuvée au 30 juin 1989				$	03
04	A recevoir du fonctionnement				$	04
05	Autres				$	05
06	SOUS-TOTAL	$	$		$	06
	REMBOURSEMENT CONCERNANT DES ACTIFS ACQUIS PAR LE FONDS DE FONCTIONNEMENT					
07	Versé au fonds de fonctionnement				$	07
08	A verser au fonds de fonctionnement				$	08
09	SOUS-TOTAL			$	$	09
10	TOTAL DU REMBOURSEMENT	$	$	$	$	10
11	Montants appliqués ou à appliquer aux allocations normalisées (1)	$	$			11

(1) Les montants de la colonne 1 sont appliqués à 100 % et ceux de la colonne 2 le sont à 100 % pour le premier 5000 $ et à 15 % pour l'excédent.

REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES ENCAISSÉS PAR LE COLLÈGE

	À compléter seulement s'il y a eu des encaissements	Allocations normalisées 1	Allocations spéciales 2	Init. nouvelles et parachèv. 3	Fonds de fonctionnement 4	TOTAL 5	Virés contre les dépenses 6	Non virés contre les dépenses 7	
	Remboursements ou escomptes								
12	- Versés en fiducie					$		$	12
	- Appliqués contre les emprunts temporaires								
13	- Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989					$		$	13
14	- Demande de réduction non approuvée au 30 juin 1989					$		$	14
15	A recevoir du fonds de fonctionnement					$		$	15
16	Autres					$		$	16
17	*SOUS-TOTAL*	$	$	$		$	$	$	17
	Remboursements concernant les actifs acquis par le fonds de fonctionnement								
18	- Versés au fonds de fonctionnement					$		$	18
19	- A verser au fonds de fonctionnement					$		$	19
20	*SOUS-TOTAL*				$	$		$	20
21	**TOTAL**	$	$	$	$	$	$	$	21

compte

AU 30 JUIN 1989

PRODUIT DE RECLAMATIONS D'ASSURANCE

		1	2	3	4	5	6	7	TOTAL 8	
01	Date d'encaissement (AA-MM-JJ)									01
02	Versé en fiducie								$	02
	Appliqué contre les emprunts temporaires									
03	- Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989								$	03
04	- Demande de réduction non appr. ou non produiteau 30 juin 1989							11 10 05 et 80 16 02	80 16 01 $	04
05	A recevoir du fonds de fonctionnement								$	05
06	Autres _____								80 16 02 $	06
07	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	57 12 02 et 58 10 01 $	07

INTERETS REVENUS SUR PLACEMENTS AUTRES QU'EN FIDUCIE

08	**INFORMATIONS REPORTÉES À LA PAGE 75, COLONNE E 04**	08
09		09
10		10
11		11
12		12
13		13

REVENUS DE LOCATION SOUS-BAIL DE BATISSES OU TERRAINS DU COLLEGE (AUTRES QUE LES SERVICES AUTONOMES)

Cette section doit être complétée seulement dans les cas précisés par la DGEC.
Ces revenus sont normalement comptabilisés au fonctionnement et conservés par le collège.

		1	2	TOTAL 3	
14	Date de début du bail (AA-MM-JJ)				14
15	Date de fin du bail (AA-MM-JJ)				15
16	Versés en fiducie			$	16
	Appliqués contre les emprunts temporaires				
17	- Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989			$	17
18	- Demande de réduction non approuvée au 30 juin1989		11 11 05 et 80 18 02	80 18 01 $	18
19	A recevoir du fonds de fonctionnement			$	19
20	Compte à recevoir au 30 juin 1989			80 18 02 $	20
21	Autres _____			80 18 02 $	21
22	TOTAL	$	$	57 35 02 et 58 27 01 $	22

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 79 FONDS DES INVESTISSEMENTS REVENUS DIVERS Page 79
compte
AU 30 JUIN 1989
PRODUIT DE RECLAMATIONS D'ASSURANCE

			1	2	3	4	5	6	7	TOTAL 8	
01		Date d'encaissement (AA-MM-JJ)									01
02		Versé en fiducie								$	02
		Appliqué contre les emprunts temporaires									
03		- Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989								$	03
04		- Demande de réduction non appr. ou non produite au 30 juin 1989								$	04
05		A recevoir du fonds de fonctionnement								$	05
06		Autres _____								$	06
07		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	07

INTERETS REVENUS SUR PLACEMENTS AUTRES QU'EN FIDUCIE

08	INFORMATIONS REPORTÉES À LA PAGE 75, COLONNE 04'	08
09		09
10		10
11		11
12		12
13		13

REVENUS DE LOCATION SOUS-BAIL DE BÂTISSES OU TERRAINS DU COLLÈGE (AUTRES QUE LES SERVICES AUTOFINANCÉS)

Cette section doit être complétée seulement dans les cas précisés par la DGEC.
Ces revenus sont normalement comptabilisés au fonctionnement et conservés par le collège.

			1	2	TOTAL 3	
14		Date de début du bail (AA-MM-JJ)				14
15		Date de fin du bail (AA-MM-JJ)				15
16		Versés en fiducie			$	16
		Appliqués contre les emprunts temporaires				
17		- Demande de réduction approuvée au 30 juin 1989			$	17
18		- Demande de réduction non approuvée au 30 juin 1989			$	18
19		A recevoir du fonds de fonctionnement			$	19
20		Compte à recevoir au 30 juin 1989			$	20
21		Autres _____			$	21
22		TOTAL	$	$	$	22

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

compte	FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 1989	DEBIT 1	CREDIT 2	SOLDE Débit (crédit) 3	
01	Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1989			58 52 01 $$	01
02	Fonds détenus en fiducie			56 02 02 $$	02
03	Fonds de donations			56 33 02 $$	03
04	Emprunt temporaire approuvé par le Ministère				04
05	Demande de réduction d'emprunt temporaire non approuvée par le Ministère AU 30 JUIN 1989		$		05
06	TOTAL emprunt temporaire autorisé			$	06
07	SOLDE: sur-financement (sous-financement)			$	07
08	SOLDE REPRESENTE PAR: Sur-financement-autres	$			08
09	Sous-financement		$		09
10	TOTAL			$	10

L07 = L10

ÉCARTS EN SUR-FINANCEMENT

DEMANDE DE REDUCTION D'EMPRUNT non approuvée AU 30 JUIN 1989

		Encaissé 1	A recevoir 2 (74 14 04 + 74 15 04)	TOTAL 3	
12	-Dispos. d'actifs acquis à même les alloc. d'inv.	74 13 04 $$	$$	$	
13					
14	-Remboursement de la taxe de vente fédérale	78 03 04 $$	78 04 04 + 78 05 04 $$	$	
15	-Remboursement, rabais ou escomptes	78 14 05 $$	78 15 05 + 78 16 05 $$	$	
16	-Produit de réclamations d'assurance	79 04 08 $$	79 05 08 + 79 06 08 $$	$	
17					
18	-Revenus de loc. sous-bail de bâtisses ou terrains	79 18 03 $$	$$	$	
20	-Autres écarts expliqués		79 19 03 + 79 20 03 + 79 21 03	$	
21	-Autres écarts non expliqués			$	
22	TOTAL	$	$	$	
23	AUTRES ECARTS EXPLIQUES				

ÉCARTS EN SOUS-FINANCEMENT

62A 13 07 + 62B 13 07 + 62C 13 07 + 62D 13 07 + 62E 13 07 + 62F 13 07

63A 13 07 + 63B 13 07 + 63C 13 07 + 63D 13 07 + 63E 13 07 + 63F 13 07

DÉPENSES NON APPROUVÉES AU 30 JUIN 1989	4	
Init. nouv. et parachèv. dont les dépenses sont réparties spécifiquement au décret	$$	24
Init. nouv. et parachèv. dont les dép. ne sont p as réparties spécifiquement au décret	$$	25
Init. nouv. et parachèv. en cours CACP	64A 13 07 $$	26
	XXXXXXXXX	27
Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1986-1987	67 31 07 $$	28
Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1987-1988	68 31 07 $$	29
Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1988-1989	69 31 07 $$	30
Dépenses d'investissement à même les allocations normalisées	70 08 09 $$	31
Dépenses nettes d'intérêts, frais de crédit, de fiducie et d'émission d'obligations	75 12 05 $$	32
Autres écarts expliqués		33
Autres écarts non expliqués		34
TOTAL	$	35

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 80 FONDS DES INVESTISSEMENTS FINANCEMENT

Page 80

compte	FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 1989	DÉBIT 1	CRÉDIT 2	SOLDE Débit (crédit) 3	
01	Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1989			$$	01
02	Fonds détenus en fiducie			$$	02
03	Fonds de donations			$$	03
04	Emprunt temporaire approuvé par le Ministère				04
05	Demande de réduction d'emprunt temporaire non approuvée par le Ministère AU 30 JUIN 1989		$		05
06	TOTAL emprunt temporaire autorisé			$	06
07	SOLDE: sur-financement (sous-financement)			$	07
08	SOLDE REPRESENTE PAR: Sur-financement-autres	$			08
09	Sous-financement		$		09
10	TOTAL			$	10

ÉCARTS EN SUR-FINANCEMENT

	DEMANDE DE REDUCTION D'EMPRUNT non approuvée AU 30 JUIN 1989	Encaissé 1	A recevoir 2	TOTAL 3	
12	-Dispos. d'actifs acquis à même les alloc. d'inv.	$$	$$	$	
13		——	——	——	
14	-Remboursement de la taxe de vente fédérale	$$	$$	$	
15	-Remboursement, rabais ou escomptes	$$	$$	$	
16	-Produit de réclamations d'assurance	$$	$$	$	
17		——	——	——	
18	-Revenus de loc. sous-bail de bâtisses ou terrains	$$	$$	$	
20	-Autres écarts expliqués			$	
21	-Autres écarts non expliqués			$	
22	TOTAL	$	$	$	
23	AUTRES ECARTS EXPLIQUES				

ÉCARTS EN SOUS-FINANCEMENT

	DÉPENSES NON APPROUVÉES AU 30 JUIN 1989	MONTANT 4	
	Init. nouv. et parachèv. dont les dépenses sont réparties spécifiquement au décret	$$	24
	Init. nouv. et parachèv. dont les dép. ne sont pas réparties spécifiquement au décret	$$	25
	Init. nouv. et parachèv. en cours CACP	$$	26
		XXXXXXXXX	27
	Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1986-1987	$$	28
	Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1987-1988	$$	29
	Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1988-1989	$$	30
	Dépenses d'investissement à même les allocations normalisées	$$	31
	Dépenses nettes d'intérêts, frais de crédit, de fiducie et d'émission d'obligations	$$	32
	Autres écarts expliqués		33
	Autres écarts non expliqués		34
	TOTAL	$	35

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

		1	2	3	4	5	6	7	8	
	Identification (Une colonne par fonds)								TOTAL	
	ERREUR dans les 'oui' ou 'non'									
	Ligne 19 incluse dans la page 4, ligne 02', col. 11 -> ?	non	non	non	non	non	non	non		
	ACTIF Ligne 27 incluse dans la page 4, ligne 18, col. 11-> ?	non	non	non	non	non	non	non		
01									$	01
02									$	02
03									$	03
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09	TOTAL DE L'ACTIF	$					$	$	$	09
	PASSIF									
10									$	10
11									$	11
12									$	12
13									$	13
14									$	14
15									$	15
16									$	16
17									$	17
18	TOTAL DU PASSIF		$	$	$	$	$	$	$	18
	SOLDE DE FONDS									
19	SOLDE AU 30 JUIN 1988								$	19
20									$	20
21									$	21
22									$	22
23									$	23
24									$	24
25									$	25
26									$	26
27	SOLDE AU 30 JUIN 1989	$	$	$	$	$	$	$	$	27
28	TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	$	$	$	$	$	$	$	$	28

Si les données des lignes 19 ou 27 ne sont pas incluses dans la page 04 (bilan), il faut laisser le «non»; dans le cas contraire, il faut écrire «oui».

Dans les cas où un «oui» est inscrit, le collège peut comptabiliser une ou des colonnes des fonds spéciaux ailleurs que par avance aux autres fonds, celui-ci aura le choix de l'inscrire à chacun des comptes du bilan ou à la ligne autre (P01 L27 C01) au bilan avec explications à l'appui.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989 Collège: No:

Page 81 FONDS SPÉCIAUX

BILAN AU 30 JUIN 1989

Page 81

		1	2	3	4	5	6	7	8 TOTAL	
	Identification (Une colonne par fonds)									
	Ligne 19 incluse dans la page 4, ligne 02', col. 11 -> ?	non	non	non	non	non	non	non		
	Ligne 27 incluse dans la page 4, ligne 18, col. 11-> ?	non	non	non	non	non	non	non		
	ACTIF									
01									$	01
02									$	02
03									$	03
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09	TOTAL DE L'ACTIF	$	$	$	$	$	$	$	$	09
	PASSIF									
10									$	10
11									$	11
12									$	12
13									$	13
14									$	14
15									$	15
16									$	16
17									$	17
18	TOTAL DU PASSIF	$	$	$	$	$	$	$	$	18
	SOLDE DE FONDS									
19	SOLDE AU 30 JUIN 1988								$	19
20									$	20
21									$	21
22									$	22
23									$	23
24									$	24
25									$	25
26									$	26
27	SOLDE AU 30 JUIN 1989								$	27
28	TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	$	$	$	$	$	$	$	$	28

DGEC-SFC-12:49-15/06/89

1523-0108
89.0233